

L'agglomération gallo-romaine des « Sarteaux » à Ville-sur-Lumes (Ardennes). La campagne de fouilles de juillet 1997

Philippe Rollet, Xavier Deru

DANS **REVUE DU NORD** 2005/5 n° 363 , PAGES 10 À 83

ÉDITIONS **ASSOCIATION REVUE DU NORD**

ISSN 0035-2624

DOI 10.3917/rdn.363.0010

Date de mise en ligne : 19/03/2013

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-du-nord-2005-5-page-10?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Association Revue du Nord.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](https://shs.cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

***Dossier* : l'agglomération gallo-romaine des « Sarteaux »
à Ville-sur-Lumes (Ardennes).
La campagne de fouilles de juillet 1997.**

**Xavier DERU, Philippe ROLLET,
avec la collaboration de Hélène BODART, Lola BONNABEL,
Hubert CABART, Arnaud DE LABRIFFE, Jean-Marc DOYEN,
Sébastien LEPETZ, Marinus POLLAK**

L'agglomération gallo-romaine des « Sarteaux » à Ville-sur-Lumes (Ardennes). La campagne de fouilles de juillet 1997

Grâce à l'opération de 1997 et d'après les découvertes antérieures à celle-ci, nous pouvons évaluer la superficie de l'agglomération à 16 ha. La zone d'habitat s'organise autour d'un axe routier, tandis que la nécropole du Haut-Empire se trouve en retrait, à l'est.

I. CONTEXTE ARCHÉOLOGIQUE (X. DERU)

1.1. Localisation

Actuellement le site s'étend sur les communes de Ville-sur-Lumes et de Saint-Laurent¹, à l'est du noyau du premier village (fig. 1). Le lieu-dit « les Sarteaux » est localisé sur un plateau qui culmine à 228 m NGF. Plus à l'est se trouve le lieu-dit « les Murets » et la nécropole est localisée au « Roliveau ». Le site domine la vallée de la Meuse et le village de Lumes. Le fleuve coule à l'ouest, à environ 1 km à vol d'oiseau, à une altitude de 144 m N.G.F (fig. 2). Le ruisseau de la Truie descend du village vers le fleuve.

Le substrat géologique (Sinémurien supérieur) est constitué de calcaire argileux et de marnes sableuses². Le plateau subit l'érosion et des colluvions occupent les parties inférieures du site, à proximité de la route départementale (RD 59).

Jusqu'il y a peu le paysage avait gardé son caractère rural, de prairies et de bois, à la lisière du massif ardennais. Le site même était exploité par un pépiniériste.

1.2. L'occupation gallo-romaine

Dans l'Antiquité, l'agglomération se situait à l'extrémité septentrionale du territoire des Rèmes, non loin des cités des Tongres et des Trévires.

1.2.1. Le réseau voyer

La voie qui traverse l'agglomération se présente comme l'élément structurant le site. Elle est large de 3 m et bordée de fossés³. D'après J.-P. Péniçon⁴, il pourrait s'agir de la voie Reims-Cologne. Mais la modestie de cette structure remet en question cette identification.

La voie Reims-Cologne a posé des problèmes d'identification et de restitution⁵. En effet, on l'a quelquefois confondue avec la voie Reims-Trèves. Mais grâce à la Table de Peutinger, l'Itinéraire d'Antonin et le Miliare de Tongres, on en connaît les principales étapes: Durocorturum, Noviomagus, Mose, Meduquantum, M.nerica et Colonia Agrippina. Elle peut donc actuellement être isolée. Son tracé entre Reims et la Meuse a également été restitué⁶, ainsi que sur le territoire belge, entre Sainte-Marie-Chevigny et Bastogne⁷.

C'est entre la Meuse et l'agglomération de Mose, et Sainte-Marie-Chevigny en Belgique, que le tracé de la voie est le plus mal défini. La traversée de la Meuse s'effectuerait au « Gué des Romains » à Warcq. La route couperait alors la presqu'île formée par un méandre du fleuve et monterait ensuite sur le plateau, puis passerait sur la commune de Saint-Laurent, à quelques centaines de mètres au nord de l'agglomération des Sarteaux. De ce fait, il est difficile de comprendre le rapport entre cette voie et l'agglomération qui s'est développée à l'écart.

*. — Philippe ROLLET, (responsable de l'opération de 1997), INRAP, chargé d'opération et de recherche, 20 bis rue Chanzy, 51100 REIMS (philippe.rollet@inrap.fr), Xavier DERU, Université Charles-de-Gaulle—Lille 3, HALMA UMR 8142, (xavier.deru@univ-lille3.fr).

1. — Coordonnées Lambert : X 776,550, Y = 231,320.

2. — Carte géologique de Charleville Mézières, n° 69, 1973, 1/50 000, I 4b.

3. — B. Duchêne, Comm. pers.

4. — PÉNIÇON 1989.

5. — LÉMANT 1994.

6. — PÉRIN 1969.

7. — CORBAU 1983.



FIG. 1. — Ville-sur-Lumes. 1. L'agglomération antique ; 2. Vestiges gallo-romains ; 3. Nécropole ; 4. Agglomérations actuelles ; 5. Limite des opérations archéologiques (fig. 2). Éch. 1/5000.
(D'après Duchêne/Duchêne 1994).

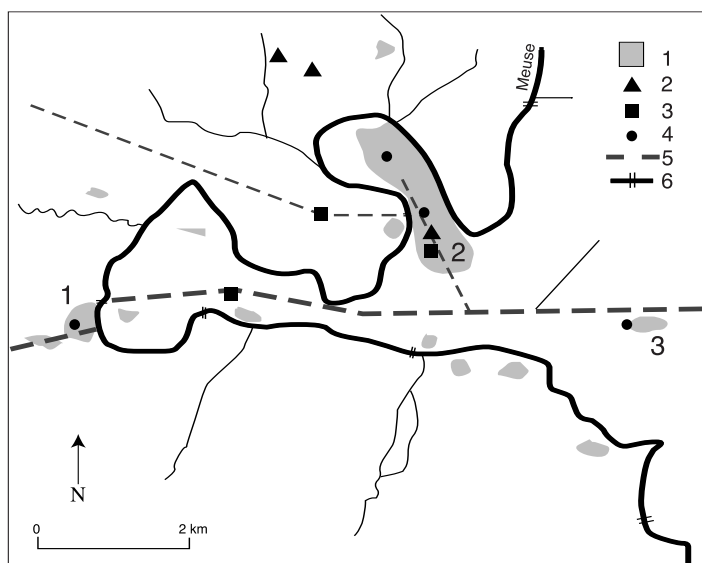


FIG. 2. — Charleville-Mézières et Ville-sur-Lumes. Occupation du I^{er} s. av. J.-C. au III^e s. ap. J.C. 1. Warcq « Gué des Romains » ; 2. Montcy-Saint-Pierre ; 3. Ville-sur-Lumes ; 1. Habitat ; 2. Nécropole à incinération ; 3. Nécropole à inhumation ; 4. Lieu de culte ; 5. Voie romaine ; 6. Gué. Éch. 1/100 000. (D'après Lémant 1994).

1.2.2. Mose

Comme son étymologie l'indique, Mose est localisé au passage de la Meuse (fig. 2). À partir des sources médiévales, on peut situer cette agglomération sur l'actuelle commune de Charleville-Mézières⁸, bien que celle-ci soit le centre du *Pagus Castricensis*⁹.

Les découvertes anciennes ne furent que sporadiques, réparties à l'intérieur des trois boucles formées par le fleuve, mais particulièrement concentrées à Montcy-Saint-Pierre¹⁰. Dans ce quartier, là où se trouvait peut-être un sanctuaire, furent mis au jour en 1999 de nouveaux vestiges. Situés à proximité des rues de Castrice et des Terres Noires, ces derniers présentent un caractère monumental (hypocauste, mosaïque et enduits peints) qui pourrait correspondre à un édifice thermal¹¹.

1.2.3. L'habitat rural

Tous les points de découvertes archéologiques localisés aux abords du fleuve, à Warcq, à Moncy, à Charleville, forment peut-être une vaste aggloméra-

tion ou bien révèlent une petite agglomération insérée dans une occupation rurale dense. La première hypothèse semble la plus probable ; elle conduit à supposer également une campagne riche.

Pourtant, les informations sur le monde rural restent ténues aussi bien pour les découvertes anciennes¹² que récentes¹³. Les vestiges semblent concentrés dans la vallée, alors que le plateau, à l'exception du *vicus* de Ville-sur-Lumes, est peu occupé. Cette cartographie dépend peut-être du couvert végétal actuel, boisé, sur les contreforts des Ardennes.

2. LES RECHERCHES (X. DERU, PH. ROLLET, P.-A. DE LABRIFFE)

Le *vicus* de Ville-sur-Lumes fit l'objet de nombreuses recherches par le passé¹⁴. Les premiers documents dont nous disposons à propos de ces recherches remontent à la fin du XIX^e siècle¹⁵. Dès cette époque, une importante occupation romaine est reconnue. Les trouvailles de vestiges romains en tous genres sont abondantes. Certains auteurs n'hésitent pas à identifier ce site à une agglomération antique du nom d'Angoury, ce qui ne peut être actuellement confirmé.

Jusqu'au milieu des années cinquante, il n'y aura pas de véritables recherches sur le site. Il faut toutefois mentionner la découverte par M. Baron « d'une belle clé romaine au panneton compliqué coudé en équerre »¹⁶. Bien que cette découverte soit à considérer comme anecdotique, elle montre que les trouvailles se sont poursuivies, sans qu'aucun enregistrement n'ait été effectué.

2.1. De 1956 à 1958, les fouilles de Viot et Schmittel

Les premières fouilles dignes de ce nom remontent à 1957 : entreprises par H. Viot, elles furent publiées l'année suivante par H. Viot et J.-M. Schmittel¹⁷. Avant d'entamer ces fouilles, ils avaient interrogé M. Baron, propriétaire et exploitant, qui leur avait signalé la présence des vestiges. Ils avaient également procédé à des repérages à l'aide d'une sonde. Ils signalent d'ailleurs que la « sonde révélait des restes de bâtiment sur plusieurs hectares »¹⁸. Leur choix s'était porté sur la parcelle dite « Les Sartheaux », car celle-ci était en culture et donc plus facile à fouiller.

Les recherches se concentrèrent sur quatre « fonds d'habitation », c'est-à-dire des caves, qui furent repérées à 0,35 m de profondeur. Trois d'entre elles furent

8. — CORBIAU 1984, p. 155-161.

9. — LÉMANT 1994.

10. — LÉMANT 1994 ; VANMOERKERKE 2000.

11. — LAURELUT 2001.

12. — TOUSSAINT 1955.

13. — LÉMANT 1994 ; *Gallia-Informations et Bilan scientifique régional*.

14. — LABRIFFE (DE) 1993.

15. — MASSON 1861 ; MEYRAC 1981 ; NOËL 1881.

16. — ROBINET 1954.

17. — SCHMITTEL, VIOT 1958.

18. — SCHMITTEL, VIOT 1958, p. 5.

complètement fouillées, une quatrième ne le fut que partiellement (cf. 5.3.3). Elles présentent toutes un plan similaire. Les substructions sont profondes d'environ 1,30 m. Leurs murs font 0,45 m d'épaisseur et toutes possèdent un escalier qui conserve de trois à cinq marches. Les auteurs décrivent ainsi le comblement : « au niveau inférieur se trouve un sablon calcaire [identifié plus haut comme de la terre battue], (...), au-dessus on rencontre une terre cendreuse noire sur 0,5 cm, et ensuite 1 cm de terre jaune... »¹⁹.

Au cours de ces investigations, le tracé d'une ancienne voie traversant le site fut également repéré. Elle apparaît large de 3 m et bordée de fossés. Le mobilier, par contre, ne semble pas avoir fait l'objet d'un examen approfondi. Les auteurs concluaient dans leur article que l'on se trouvait en face d'un habitat rural *a priori* « sans luxe », qui aurait été occupé jusqu'aux III^e et IV^e siècles de notre ère.

Leurs recherches apparemment se poursuivirent sans que leurs résultats n'aient été signalés à la Direction des Antiquités ou publiés. D'après B. Duchêne, ils auraient encore fouillé trois caves dans le secteur nord de la parcelle des Sartheaux.

Nous retrouvons une mention bibliographique du site en 1960 à l'occasion de la découverte d'une statuette en terre blanche comparable à celles produites par les ateliers de l'Allier²⁰. Le lieu exact et les circonstances de la découverte de cet objet nous sont inconnus, n'étant pas précisés dans l'article.

2.2. De 1983 à 1985, les fouilles de Lépinois

Ensuite, le site retombe un peu dans l'oubli jusqu'à ce que R. Lépinois sollicite et obtienne en 1983 une autorisation pour effectuer des fouilles programmées. Ces fouilles n'ont duré que quelques campagnes avant que le Conseil supérieur de la recherche archéologique ne suspende l'autorisation pour absence de rendu scientifique.

Ces années de travail furent consacrées à la fouille de nouvelles caves (cf. 5.3.3.), de restes d'activités métallurgiques (cf. 7.2.) et d'un four de potier (cf. 7.3.), dans la partie méridionale de la parcelle où avaient travaillé Schmittel et Viot.

À la suite de ces recherches, R. Lépinois transmit trois rapports de fouille relativement succincts concernant les années 1983, 1984, et 1985. Il en ressort que les surfaces fouillées furent toujours très limitées et les sondages, apparemment effectués

manuellement, ne concernèrent que l'emplacement des caves.

Durant ces années, une opération de sondage déboucha sur la fouille d'une partie d'une nécropole à incinérations située à quelques centaines de mètres à l'est de l'agglomération proprement dite, au lieu-dit « Les Roliveaux ». Ce sauvetage permit de dénombrer cent soixante-neuf tombes que l'on peut dater de la fin du I^{er} siècle jusqu'au début du III^e siècle²¹.

Parallèlement à ces fouilles, des autorisations, soit de sondages, soit de prospections, furent accordées à B. Duchêne après 1985. Ces autorisations, non pas préalables, mais de régularisation, concernaient des fouilles réalisées après que M. Baron, pépiniériste et propriétaire du terrain, ait procédé au déplantage d'arbustes et à la mise au jour de nouvelles caves. C'est ainsi que cinq nouvelles caves furent fouillées à proximité de la voie principale, à peu près au centre de la parcelle des Sartheaux (cf. 5.3.3.). De ces fouilles, nous ne disposons aujourd'hui que d'un plan masse, dressé par B. Duchêne, sur lequel sont reportées les structures maçonnées.

2.3. Les prospections et surveillances de Duchêne

À la suite des interventions de M. Lépinois et de leur interdiction par la Direction des antiquités historiques, des prospections ainsi qu'une surveillance minimale des travaux de la pépinière furent confiées à B. Duchêne. Les surveillances débouchèrent parfois sur des sondages ponctuels²².

En particulier, la surveillance des travaux effectués lors de la rectification des talus de la route départementale 59, montra l'existence de caves sous plus de 0,50 m de terre végétale, alors qu'au-dessus de la parcelle, ces structures affleurent.

Il convient de signaler que des survols aériens furent tentés mais ne donnèrent aucun résultat positif. Ceci est probablement dû à la nature du substrat géologique peu favorable à ce type d'investigation.

2.4. De 1993 à 1996, les sondages de Koehler, Duchêne et Rolin

Un projet d'aménagement fut mis au point par la collectivité locale en collaboration avec l'office des HLM des Ardennes²³ (fig. 3). Pour de multiples raisons, les seuls terrains susceptibles de recevoir ces aménagements sont précisément les lieux qui furent occupés durant l'Antiquité et leurs abords immédiats.

19. — SCHMITTEL, VIOT 1958, p. 7.

20. — VERTET 1960.

21. — LÉPINOIS 1992 ; DUCHÊNE, DUCHÊNE 1994.

22. — DUCHÊNE 1990-1994 ; 1993.

23. — DUCHÊNE 1995a et b ; KOEHLER 1993.

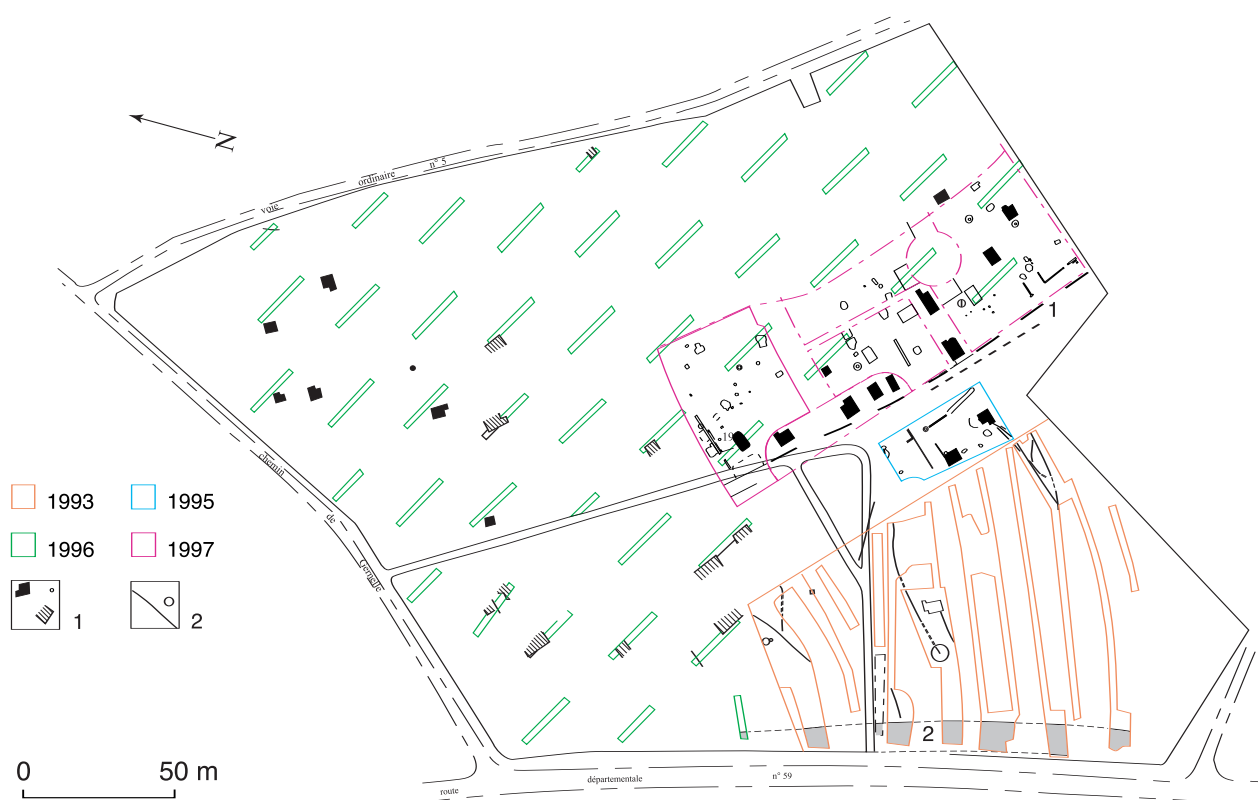


FIG. 3. — Les opérations de fouilles. 1. Caves et fosses ; 2. Caniveaux et puits. Éch. 1/2500.

Cette zone était suffisamment sensible pour justifier un diagnostic préalable. Cette première tranche dirigée par A. Koehler ne concernait que le secteur des logements sociaux, c'est-à-dire une surface d'extension de 1,2 ha. Sur cette parcelle, un tiers du terrain fut examiné par des sondages profonds, tranchées ou décapages un peu plus étendus. La faible densité et l'intérêt mineur des vestiges archéologiques ne justifiaient pas une importante opération de sauvetage.

Grâce à ces sondages, plusieurs caniveaux, un puits et une structure excavée furent mis au jour sur la pente. En contrebas fut également découvert un large fossé antique. Malgré ses dimensions, il ne marquait plus le paysage, si ce n'est par son alignement en bordure de la route départementale 59. Dans les dépôts supérieurs de son comblement se trouvait du mobilier datable sans ambiguïté du IV^e siècle, voire des premières décennies du V^e. Ces éléments constituent les seuls témoins d'une occupation gallo-romaine tardive. Il est certain que ce fossé a joué un rôle de collecteur des eaux de ruissellement de pente, ainsi que de celles provenant des caniveaux.

Les projets immobiliers s'étendant sur une surface bien plus vaste que celle sondée en 1993, une nouvelle campagne de diagnostic fut réalisée au nord et à l'est de la précédente par B. Duchêne (1-8-1995–31-10-1995)²⁴. Les cinquante tranchées de sondage étaient orientées nord-ouest—sud-est et couvraient une superficie de 6 ha.

Ces sondages permirent une localisation et une identification plus précises des structures repérées lors des prospections pédestres. Dans le secteur occidental, ils montrèrent la présence récurrente de drains antiques et la poursuite du large fossé à la limite occidentale de la zone. De manière négative, le diagnostic révéla l'absence de vestige dans la frange orientale.

Dans le secteur central, à un endroit qui n'avait pas encore fait l'objet d'investigation, D. Rolin se vit confier une fouille d'une emprise de 1 000 m²²⁵. Au cours des cinq jours de l'opération (mars 1996), il put examiner trois caves et les vestiges de deux sablières. Deux caniveaux descendent le vallon vers le sud.

24. — DUCHÈNE 1995b.

25. — ROLIN 1996.

2.5. L'opération de 1997

Préalablement à la réalisation d'une zone pavillonnaire au lieu-dit « Les Sarteaux », une opération de fouille préventive fut menée sur une surface d'environ 5 500 m² par une équipe de six personnes du 2 au 23 juillet 1997 (fig. 3). Auparavant, lors de travaux effectués pour la viabilisation de cette zone, une tranchée longue de 20 m et profonde de 0,80 m avait été creusée. Les coupes mirent en évidence la présence de plusieurs structures antiques. Il s'agissait principalement de fosses de la période gallo-romaine qui contenaient de la céramique ainsi que des fragments d'ardoises et de tuiles.

Cette opération archéologique résulte des négociations menées entre le Service régional de l'archéologie²⁶ (Direction régionale des Affaires culturelles de Champagne-Ardenne) et la Communauté des communes des « Balcons de Meuse ». Le budget de l'intervention s'élève à 429 000 F²⁷ et fut pris en charge par l'aménageur qui bénéficia d'une subvention de l'État à hauteur de 50 %.

Ce type d'intervention nécessite un décapage total de la surface concernée mais, afin de minimiser le coût de l'intervention, le terrassement mécanique fut réduit à sept jours, comprenant à la fois le décapage archéologique et la remise en état du site. En fonction de ces impératifs, la solution retenue par le Service régional de l'archéologie a consisté à effectuer un décapage mécanique progressif sur l'ensemble de la zone à fouiller tout en stockant la terre végétale dans les secteurs du site déjà explorés. Toutes les structures mises au jour (hormis les puits pour des raisons de sécurité) furent fouillées manuellement – par moitié ou entièrement – tandis que les caves furent en partie vidées mécaniquement. En ce qui concerne le plan d'ensemble, les structures furent positionnées par triangulation en fonction des bornes de limites des parcelles déjà implantées par un géomètre.

3. LA CHRONOLOGIE (X. DERU, PH. ROLLET)

La présentation préliminaire de la chronologie permet de dégager une vision globale de l'évolution du site et de présenter ensuite les structures correspondant aux phases de construction en vis-à-vis des horizons chronologiques caractérisés par le mobilier (tableau 1, fig. 13).

Phase	Occupation	Horizon	Datation
Phase 1	Nécropole	horizon 1	15-20 à 40-45
Phase 2	Fosses	horizon 2	65-70 à 85-90
Phase 3	Habitat	horizon 3	243 à 250 env.
Phase 4	Cave 183	horizon 4	env. 275/6

Tableau 1. — Synthèse chronologique.

3.1. La stratigraphie

L'érosion du site a fortement oblitéré la stratigraphie et il est impossible de restituer la chronologie relative de l'occupation à partir des structures.

Dans deux cas seulement, une relation chronologique a pu être observée. Il s'agit d'une fosse (133, phase 4) recoupant un mur (110, phase 3) et d'une cave (183, phase 4) construite sur l'emplacement d'une plus ancienne (274, phase 3 ?).

D'un autre point de vue, quelques structures sont associées à cause de leur fonction ou de leur appartenance à un même complexe : la cave 149 et le mur 110, le mur 261 et les fosses 223 et 271 (phase 3).

De même, les puits 141, 203, 262 et 267 qui ne furent pas fouillés sont attribués à la phase durant laquelle l'habitat est le plus dense (phase 3). On présentera également dans cette phase les caves fouillées dans ce secteur avant 1997 (cf. 5.3.3.).

3.2. Les horizons

C'est bien évidemment grâce à la céramique que l'on a pu identifier quatre horizons. La similarité des ensembles archéologiques permet de les regrouper, palliant les lacunes de la stratigraphie. Le premier horizon correspond à l'utilisation de la nécropole. Les trois suivants forment les interfaces entre les occupations de l'agglomération : l'horizon 2 se situe à une phase de réaménagement de celle-ci, tandis que l'horizon 3 présente les traces d'une destruction généralisée et que l'horizon 4 témoigne de la fin d'une réoccupation ponctuelle du site (tableau 1).

Dans ce chapitre, nous présenterons une analyse globale de la céramique par horizon, tandis que la

26. — Dossier suivi par Jan Vanmoerkerke, ingénieur d'études (Service régional de l'archéologie, Champagne-Ardenne).

27. — Ce budget correspond à 90 jours/homme pour la phase terrain et 145 j/h pour la phase étude. Participèrent à la fouille Barrois P., Bigot J.-J., Dumoulin F., Jacobovski J.-F., Peltier V., Prilaux G.,

Rousseau P. et Verbrugge G. sous la direction de Rollet P. Nous remercions également B. Duchêne pour sa collaboration bénévole. En plus des auteurs, Neiss D., Bigot J.-J., Moiret F., Poulain N. et Zys S. travaillèrent à la réalisation du document final de synthèse et de cette publication.

méthodologie et l'analyse de la typologie de chaque catégorie et des provenances seront présentées plus loin (cf. 6.4). La comparaison des horizons de Ville-sur-Lumes avec des horizons de synthèse ou des sites de référence et l'appel à la numismatique conduisent à la datation absolue de ceux-ci.

L'horizon 1

Les structures de la nécropole comptent trois tombes à incinération et trois fosses à cendre que l'on associe à cause de leur communauté de matériel composé principalement de céramique belge (cf. 4.3)²⁸.

Toutes les formes, à l'exception de l'assiette TN A38, se retrouvent dès l'horizon de synthèse III²⁹, mais sont courantes, y compris l'assiette TN A38, à l'horizon IV (15-20 à 40-45 après J.-C.). On peut comparer l'horizon 1 de Ville-sur-Lumes au matériel du site de Gambetta à Reims (fossés 762/520/552/584)³⁰ et à celui des phases 2 et 3 de la sériation des tombes trévires³¹.

L'horizon 2

Le matériel datant de cette période provient principalement de fosses. Aucun contexte ne prime au niveau du volume et de la diversité de son matériel. C'est pourquoi, sans isoler de contexte de référence, nous additionnons les effectifs de chaque contexte³² (fig. 4 et tableau 2).

Au sein de la vaisselle de table, la *terra nigra* (TN: 57 %) domine largement les autres catégories avec les formes TN A42, B1 et P46-54. La terre sigillée (TS), principalement du Sud de la Gaule, représente environ 10 %, tandis que la céramique engobée (EN) ne compte que des tessons de paroi ou de fond.

La céramique modelée forme la majorité de la batterie de cuisine, alors que les céramiques rugueuses claires, sombres et à dégraissant coquillier sont faiblement représentées.

L'horizon 2 ne livra pas d'éléments de chronologie absolue. Le taux très élevé de *terra nigra*, son répertoire et celui de la terre sigillée permettent de dater l'horizon 2 de l'horizon de synthèse VI³³, c'est-à-dire d'une période allant de 65-70 à 85-90 après J.-C. Néanmoins, à cause de l'association globalisante d'unités stratigraphiques peu pourvues en matériel, il

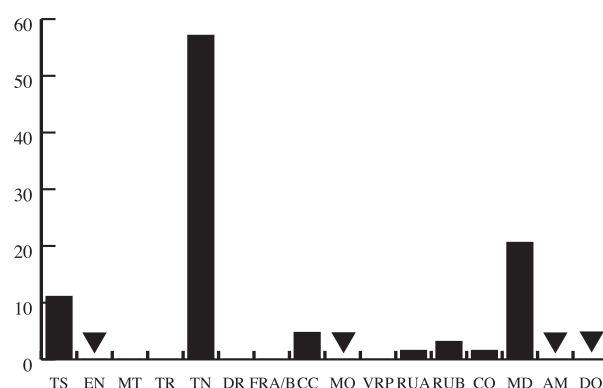


FIG. 4. — *Quantité relative des catégories de céramique de l'horizon 2 (NMI 62 ; Triangle, présence).*

Catégorie	Type	Total
TS	DRAG. 15B	1
TS	DRAG. 18	2
TS	DRAG. 18/31	P
TS	DRAG. 22/23	1
TS	DRAG. 27	1
TS	DRAG. 29	2
TS	DRAG. 37	P
TS	SERVICE A	P
EN	Indét.	P
TN	A5	2
TN	A5/13	1
TN	A7	1
TN	A39	P
TN	A42	5
TN	B1	7
TN	B19/20	1
TN	P1	3
TN	P12	1
TN	P29	P
TN	P32	1
TN	P43-49	1
TN	P46-54	7
TN	P48-54	1
TN	P54	4
TN	BT	P
CC	GOSE 366-70	P
CC	Cat. n° 1	2
CC	<i>Dolium</i>	1
RUA	Cat. n° 11	1
RUB	Cat. n° 21	1
RUB	Cat. n° 27	1
CQ	Type 6	1
MD	Cat. n° 1	1
MD	Cat. n° 1-2	2
MD	Cat. n° 2	10
AM	DRESSEL 20	P
AM	DRESSEL 7/11	P
DO	Indét.	P
	TOTAL	62

Tableau 2. — *Données quantitatives de la céramique de l'horizon 2 (NMI ; P, présence).*

28. — US 131, 215, 216, 221, 222 et 260.

29. — DERU 1996, p. 167-168.

30. — DERU 1996, p. 168-9, 345-347; BERTHELOT, BALMELLE 1993, p. 106-126.

31. — DERU 1996, p. 407-415.

32. — US 134, 143, 146, 147, 151, 152, 164, 165/166, 167, 174, 178, 209, 217, 226, 232, 240.

33. — DERU 1996.

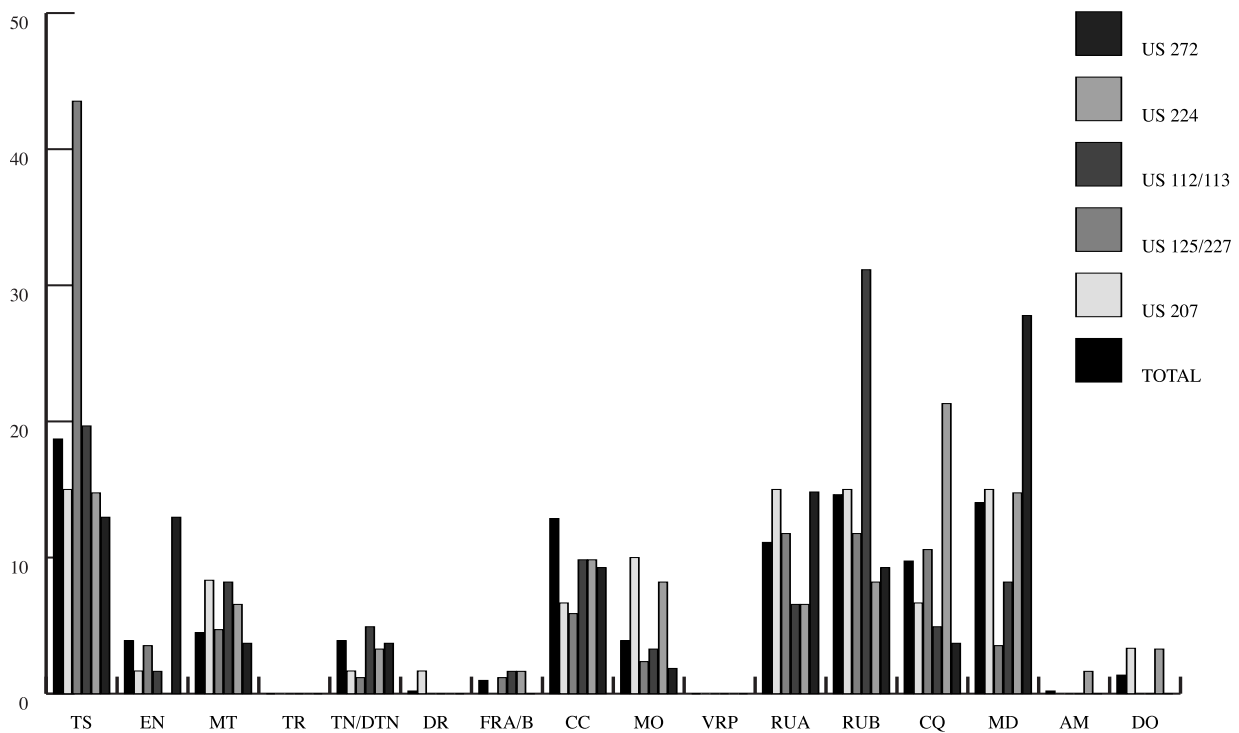


FIG. 5. — *Quantité relative des catégories de céramique de l'horizon 3 et des structures 207, 12/227, 112/113, 224 et 272. (NMI total 507).*

est possible que des contextes datent de la période précédente ou de la suivante.

L'horizon 3

À la différence de l'horizon 2, le troisième horizon comportait une série de contextes conservant un mobilier riche et diversifié (fig. 5 et tableau 3). Tout d'abord, le comblement de la cave 207 (US 207, 208, 212, 264, 266) livra soixante individus au minimum, alors que les remblais des autres caves 139 (NMI 10), 149 (NMI 21) et 269 (268, 269, 270; NMI 27) ne réunissaient que de faibles effectifs. Ensuite, le mobilier provenant des quatre fosses les plus riches de cet horizon (125/227, 112/113, 224, 272) a pu faire l'objet d'un traitement statistique. Enfin, on a additionné le total du matériel de tous les contextes de l'horizon³⁴.

La quantité et le répertoire de la vaisselle de table (terre sigillée et céramique métallescente, MT) d'une part, et la quantité et le répertoire de céramique culinaire (céramique rugueuse claire, RUA, sombre, RUB, et céramique à dégraissant coquillier, CQ) d'autre part, caractérisent cet horizon.

La terre sigillée d'Argonne, accompagnée de quelques produits du Centre de la Gaule, montre un répertoire récent (DRAG. 40/32, DRAG. 38, DRAG. 44 et DRAG. 45), sans toutefois compter les formes tardives CURLE 23, *Niederb.* 5/6, 12, 11, 19. Les gobelets à bord en corniche EN STUART 2 et ceux à col tronconique MT *Niederb.* 33 dominent les vases à boire, bien qu'une céramique régionale de substitution (FRB) apparaisse.

Malgré l'apparente hétérogénéité, la céramique culinaire se partage entre quatre catégories : la céramique rugueuse claire, la sombre, la céramique à dégraissant coquillier et la modelée. Par ailleurs, il convient de souligner l'absence totale de plat à vernis rouge pompéien.

Les monnaies d'Antonin, de Faustine et de Commode, qui proviennent des contextes de cet horizon, n'offrent qu'un critère de chronologie absolue assez vague. La céramique correspond à l'horizon de Niederbieber (180-192 à 259/260). Compte tenu de son antériorité par rapport à l'horizon 4 et de sa postériorité par rapport à l'horizon d'abandon de Jarny (fin

34. — US 102, 105, 112/113, 116, 117/118, 119, 123, 125/227, 132, 139, 148, 149, 157, 161, 201, 205, 206, 207, 208, 212, 214, 224, 257, 258, 264, 266, 268, 269, 270, 272.

Catégorie	Type	Total	207	125/227	112/113	224	272
TS	DRAG. 18/31	1					
TS	DRAG. 27	1					1
TS	DRAG. 31	20	2	4	5	1	3
TS	DRAG. 32	6	1	1		1	
TS	DRAG. 33	11	1	3	1		1
TS	DRAG. 37	16	1	9	p	3	2
TS	DRAG. 37 (guil.)	1	1				p
TS	DRAG. 38	1				p	
TS	DRAG. 40	7	2	4	1		
TS	DRAG. 43	2		1	p		
TS	DRAG. 44	1			1		
TS	DRAG. 45	19	1	11	3	1	
TS	SERVICE A	4	1	1		2	
TS	SERVICE D2	1					
TS	WALTERS 80	1				1	
TS	Indét.	4		3	1		
EN	STUART 1/2	1					
EN	STUART 2	16	1	3	1		7
EN	STUART 4	1					
EN	<i>Niederb.</i> 32	1					
EN	Lib. 3, cat. n°11	1					
MT	<i>Niederb.</i> 31	1			1		
MT	<i>Niederb.</i> 33	22	5	4	4	4	2
GOM	G	1					
TN	A5	1		1			
TN	B4	1					
TN	P52 (?)	2					
TN	P54 (?)	5	1		1	1	
DTN	B	1					
DTN	B1	2			2		
DTN	<i>Avocourt</i> 3	2					1
TN/DTN	P34	2	1				
TN/DTN	P37-40	1				1	
TN/DTN	BT	1	P				1
TN/DTN	Indét.	1					
DR	DRAG. 38s	1	1				
FRA3	cat. n° 1	1		1			
FRB	cat. n° 1	1				1	
FRB	<i>Niederb.</i> 33s	3			1		
CC	GOSE 366-70	9			1		1
CC1	GOSE 366-70	1			1		
CC	GOSE 375	1					
CC	GOSE 416	3			1		
CC	GOSE 417-9	17		4	1	2	2
CC	GOSE 421-2	2					
CC	STUART N°151	1					
CC	Cat. n° 7-8	7			1	1	
CC	Cat. n° 9-12	12	2	1	1	3	
CC	Cat. n° 15	1					
CC	Cat. n° 17	1					
CC	CRU 200	1					
CC	<i>Dolium</i>	2					
CC	Indét.	8	1				2
MO	cat. n° 1	1			1		
MO	GOSE 451	1					
MO	GOSE 453	2	1		1		
MO	GOSE 455-62	16	5	2		5	1
RUA	GOSE 467	3	1				
RUA	GOSE 484-8	8	1	4	1		
RUA	GOSE 498 (?)	1			1		
RUA	GOSE 500 (?)	1				1	
RUA	GOSE 501 (?)	2		1			
RUA	GOSE 503	1	1				
RUA	GOSE 505	1					
RUA	GOSE 541-2	4		2		1	1
RUA	GOSE 559-60	6	1				3
RUA	cat. n° 7	1	1				
RUA	cat. n° 8	1					

RUA	cat. n° 10	1	1				
RUA	cat. n° 12	1					
RUA	cat. n° 13	1			1		
RUA	cat. n° 14	1					1
RUA	cat. n° 18	4		1			
RUA	CV	1		1		p	
RUA	Indét.	4		1	1		
RUB	GOSE 467	7		3	2	1	
RUB	GOSE 469	1		1			
RUB	GOSE 484-8	8	1		2		
RUB	GOSE 500 (?)	1		1			
RUB	GOSE 503	1					
RUB	GOSE 504 (?)	2			1		
RUB	GOSE 534	1			1		
RUB	GOSE 555-57	2			1		
RUB	GOSE 559-60	6			1		1
RUB	GOSE 562	1				1	
RUB	cat. n° 12 (?)	1					
RUB	cat. n° 15	1			1		
RUB	cat. n° 17	2	1		1		
RUB	cat. n° 18	9	1		3		2
RUB	cat. n° 19	3			1	1	
RUB	cat. n° 21	3					
RUB	cat. n° 22	1					
RUB	cat. n° 23	2	2				
RUB	cat. n° 24	2		1	1		
RUB	cat. n° 25	2		1	1		
RUB	cat. n° 31-32	8	2	1	3	1	
RUB	cat. n° 35	4	1			1	
RUB	A	1				1	
RUB	CV	2		2			
RUB	Indét.	4	1				2
CQ	type 1	4		1		2	
CQ	type 2	8		3		4	
CQ	type 6	5			1		
CQ	type 7	2				2	
CQ	type 11	1		1			
CQ	type 13	2					
CQ	type 14	8	1		1	2	1
CQ	type 16	1					
CQ	type 17	2		2			
CQ	type 22	6		1		1	
CQ	type 29 (?)	1	1				
CQ	type 32	1					
CQ	type 33	1					
CQ	type 34-36	1					1
CQ	type 35	1				1	
CQ	type 5	4	1	1	1	1	
CQ	Indét.	2	1				
RUA/B	cat. n° 5	9	1			1	3
RUA/B	cat. n° 17	1	1				
RUA/B	cat. n° 18	1	1				
RUA/B	GOSE 559-60	3					
MD	cat. n° 2	3					1
MD	cat. n° 3	6	3			1	1
MD	cat. n° 4-5	29	1	3	4	8	
MD	cat. n° 4-6	19	5				
MD	cat. n° 6	13					13
MD	CV	1			1		
MD	Indét.	1					
AM	DRESSEL 20	1	p	p	p	1	p
AM	Gauloise 4			p			
DO	Indét.	7	2	p	p	2	p
INDÉT.	Indét.	4			1	1	1
	TOTAL	507	59	80	61	60	54

Tableau 3. — Données quantitatives de la céramique de l'horizon 3 (NMI ; P, présence).

du II^e-début du III^e siècle)³⁵, également attribué à l'horizon de Niederbieber, on pourrait dater l'horizon 3 de la première moitié du III^e siècle. Dès lors, il est possible que la perte du trésor monétaire corresponde à l'horizon 3³⁶, et nous pourrions situer ce dernier entre 243 et 260.

L'horizon 4

Une seule cave, 183 (comblement: 158, 169, 180, 189, 273), mais comportant mille deux cent un individus au minimum, et le dépôt isolé 130 constituent cet horizon (fig. 6 et tableau 4).

Pour la vaisselle de table, la terre sigillée fournit toujours assiettes, bols et coupes. Si son répertoire n'a guère changé, les proportions à l'intérieur de celui-ci se sont modifiées avec l'émergence du bol DRAG 38. Pour les vases à boire, nous assistons surtout à la disparition de la céramique engobée, au profit de la céramique métallescente.

La céramique culinaire connaît un approvisionnement différent avec l'émergence de la céramique rugueuse sombre au détriment de la céramique rugueuse claire et de la céramique à dégraissant coquillier et modelée. Son répertoire lui-même se distingue de celui de l'horizon précédent et se rapproche du faciès champenois.

Les six monnaies recueillies dans les remblais de la cave n'offrent pas un *terminus post quem* précis et c'est l'horizon antérieur, malgré son inexactitude, qui doit dater cet horizon du dernier tiers du III^e siècle. Il convient d'indiquer ici la très grande similitude de cet horizon avec l'horizon d'abandon du site du Boulevard de la Paix à Reims³⁷ et du comblement de la cave 4 du Titelberg daté avec précision grâce à quarante-deux monnaies des années 275/276³⁸.

3.3. Synthèse

Combinant des données stratigraphiques ténues et celles fournies par le matériel, on restitue le développement du site en quatre phases. Les structures non datées seront décrites dans la partie 5.5.

La première phase coïncide avec le premier horizon puisqu'elle correspond à l'utilisation de la nécropole. Les trois phases suivantes retracent l'évolution du quartier de l'agglomération secondaire. Les horizons, ici, se trouvent aux interfaces de ces phases, après une reconstruction ou lors d'une destruction.

4. LA NÉCROPOLE (PHASE I) (L. BONNABEL, X. DERU, PH. ROLLET)

Localisée à proximité de l'axe de circulation dans la partie centrale de la zone fouillée (fig. 13), cette occupation correspond à trois tombes à incinération auxquelles peuvent être associées trois fosses dont le comblement est constitué de cendres et de nombreux tessons de céramique brûlés. Ces structures n'étaient enfouies que de 0,25 à 0,30 m sous le niveau supérieur du terrain naturel.

Les trois tombes à incinérations (131, 215 et 216) furent prélevées directement sur le site afin que leur contenu soit analysé en laboratoire, tandis que les trois fosses à cendre (221, 222 et 260) furent fouillées.

4.1. Les pratiques funéraires (L. Bonnabel)

Les gestes funéraires, au-delà des contraintes techniques, varient en fonction des époques, des lieux, des cultures, des groupes sociaux et de la position du défunt dans le corps social. La chaîne opératoire de la crémation, de la préparation du cadavre au dépôt des restes incinérés dans la tombe, permet de nombreux choix à la population incinérante.

4.1.1. Problématique

La problématique, ainsi que la méthode, s'est fondée sur le travail d'Isabelle Le Goff³⁹. Dans le cas de Ville-sur-Lumes, nous nous sommes concentrés sur la compréhension globale de l'organisation du dépôt.

Nous avons recherché les traces de choix en fonction de l'anatomie, qu'il s'agisse de la sélection préférentielle de segments particuliers du squelette ou du rangement des os en fonction de leur morphologie ou de leur provenance anatomique. Ce type d'observation permet d'une part d'identifier des étapes de la crémation (disposition du corps sur le bûcher, intervention des crématises en cours d'opération), d'autre part de voir si l'organisation du dépôt correspond à l'étape de ramassage ou s'il y a eu des « versements ».

Nous avons également cherché à élucider les relations entre les ossements et les autres éléments du dépôt, que leur présence soit détectable de manière directe (vases, faune, accessoires vestimentaires) ou indirecte à travers des indices secondaires (éléments périssables). Ceci permet en outre d'accéder à la phase de crémation.

35. — X. DERU, « La céramique », dans FELLER, à paraître.

36. — Le trésor monétaire fait l'objet d'un article isolé (cf. *infra*).

37. — X. DERU, « La céramique », dans BALMELLE 1999; DERU, PAICHELER 2001.

38. — THILL, METZLER 1971.

39. — LE GOFF 1998.

Catégorie	Type	183	130
TS	DRAG. 18/31	1	
TS	DRAG. 32	16	
TS	DRAG. 37	77	
TS	DRAG. 38	28	
TS	DRAG. 43	2	
TS	DRAG. 45	12	
TS	SERV. C1	1	
EN	STUART 2	1	
MT	<i>Niederb.</i> 31	1	
MT	<i>Niederb.</i> 33	29	1
MT	<i>Arentsb.</i> 95	1	
MT	Indét.	2	
DTN	Avocourt 3 (?)	1	
FRA	<i>Niederb.</i> 33s	11	
FRB	cat. n° 1	2	
FRA3	<i>Niederb.</i> 33s	3	
FRA/B	Indét.	1	
CC	GOSE 379 (?)	1	
CC	GOSE 420-4	3	
CC	Cat. n° 1	1	
CC	Cat. n° 2-3	26	
CC	Cat. n° 4-5	17	
CC	Cat. n° 6	4	
CC	Cat. n° 7-8	9	
CC	Cat. n° 9-12	3	
CC	Cat. n° 14	1	
CC	Cat. n° 15	2	
CC	Cat. n° 18	1	
CC	CV	1	
MO	GOSE 451	1	
MO	GOSE 455-62	2	
RUA	GOSE 484-8	1	
RUA	GOSE 541-2	1	
RUA	GOSE 559-60	5	
RUA	Cat. n° 1	23	
RUA	Cat. n° 4	1	
RUA	Cat. n° 5	1	
RUA	Cat. n° 6	1	
RUA	Cat. n° 14	1	
RUA	Cat. n° 18	1	
RUA	Cat. n° 41-2	1	
RUA	CV	3	
RUA	Indét.	1	
RUB	GOSE 467	1	
RUB	GOSE 484-8	1	
RUB	GOSE 500 (?)	1	
RUB	GOSE 504	1	
RUB	<i>Reims</i> A1	1	
RUB	<i>Reims</i> A6	2	
RUB	<i>Reims</i> B3	206	
RUB	<i>Reims</i> B8	5	
RUB	<i>Reims</i> B12	8	
RUB	<i>Reims</i> B13	7	
RUB	<i>Reims</i> P1-3	49	
RUB	<i>Reims</i> P2	11	
RUB	<i>Reims</i> P4	59	1
RUB	<i>Reims</i> P4-6	11	
RUB	Cat. n° 1	1	
RUB	Cat. n° 17	1	
RUB	Cat. n° 41-2	5	
RUB	Cat. n° 45	35	
RUB	Cat. n° 45-48/53-58	111	

RUB	Cat. n° 47-8	53	
RUB	Cat. n° 49	3	
RUB	Cat. n° 50-1	2	1
RUB	Cat. n° 53-8	223	
RUB	A	1	
RUB	P	1	
RUB	CV	3	
RUB	Indét.	1	
RUA/B	GOSE 531	1	
CQ	Type 1	3	
CQ	Type 2	9	
CQ	Type 4/16/17	5	
CQ	Type 5	1	
CQ	Type 6	1	
CQ	Type 13	15	
CQ	Type 13-17	1	
CQ	Type 14	6	
CQ	Type 22	37	
CQ	Type 24	2	
CQ	Type 29 (?)	2	
CQ	Type 34	1	
CQ	Type 34-36	2	
CQ	Type 35	2	
MD	Cat. n° 3	1	
MD	Cat. n° 4-5	5	
AM	DRESSEL 20	p	
AM	<i>Gauloise</i> 4	p	
DO	Indét.	1	
DO	GOSE 356-8	2	
TOTAL		1201	3

Tableau 4. — Données quantitatives de la céramique de l'horizon 4 (NMI ; P, présence).

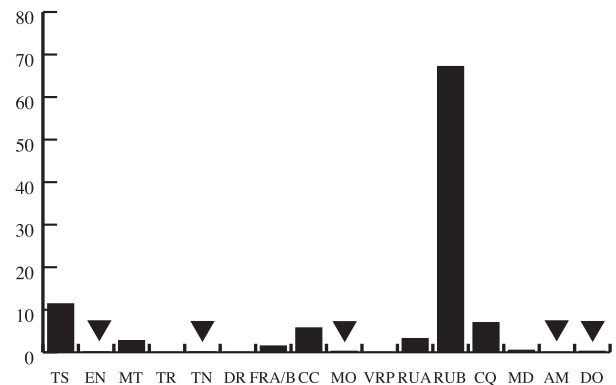


FIG. 6. — Quantité relative des catégories de céramique de l'horizon 4 (NMI total 1 201).

Les objets sont-ils brûlés avec le défunt ? Une distinction très stricte dans la répartition des restes osseux humains ou animaux, indique nécessairement une séparation à la crémation ; l'animal et l'homme pouvant être disposés à deux endroits différents d'un même bûcher ou sur deux bûchers séparés.

4.1.2. Méthode

Pour permettre l'observation des phénomènes recherchés il faut nécessairement fouiller les urnes cinéraires et les dépôts adjacents. La fouille des trois dépôts cinéraires de Ville-sur-Lumes, prélevés et cofrés sur le terrain, s'est effectuée en laboratoire. Cette technique permet d'une part d'analyser le mode de dépôt et d'autre part d'identifier et de consolider l'os au fur et à mesure de la fouille. En effet, et en particulier pour cet ensemble, la plupart des éléments osseux, très fragmentés mais toujours en place ne serait plus identifiable après tamisage. L'ensemble des phénomènes (volontaires, accidentels, anthropiques ou taphonomiques) aboutissant au dépôt est si complexe qu'il est indispensable que l'analyse soit faite au fur et à mesure de la fouille ce qui permet, outre la compréhension de ces différents artefacts, un ajustement méthodologique et un gain de temps.

Cinq jours hommes ont été attribués pour la fouille et l'étude des trois incinérations auxquels il a fallu ajouter plusieurs jours de travail bénévole de N. Poulain et Ph. Rollet.

La fouille est réalisée à l'aide de petits instruments et d'un système d'aspiration. Les ossements sont consolidés avec du paraloid dilué dans l'acétone. Le dégagement est exécuté non pas à l'horizontale mais dans le dessein d'obtenir une vision qui soit la plus volumétrique possible. C'est uniquement en recherchant cette vision que l'on peut d'une part, reconnaître les empreintes d'éléments périssables, et d'autre part, repérer des unités stratigraphiques cohérentes correspondant à des gestes de ramassage ou de rangement. C'est également de cette manière que l'on obtient la meilleure vision de la dynamique du dépôt et de son devenir lors du comblement.

Les démontages se font dans l'idéal par unités cohérentes, et le temps consacré est adapté à la complexité de leur organisation.

Chaque niveau de démontage (nommé D.1 à D. n) est photographié en vue verticale et oblique. On entend par niveau, dans l'idéal, un artefact de fouille correspondant à un événement par opposition à un niveau arbitraire horizontal.

Cette fouille ayant eu lieu en 1997, alors que l'utilisation de la photographie numérique n'avait pas

encore été systématisée, les photographies verticales ont été ensuite photocopiées et agrandies pour servir de support aux démontages. Les os, les légendes, les cotes d'altitude ont été notés sur du papier transparent superposé à ces reproductions.

Les ossements sont pesés par « niveau » de démontage et par partie anatomique.

Le support de l'analyse est une fiche informatique que nous avons mise au point pour I. Le Goff. Elle se présente sous plusieurs formes et permet de consigner et d'analyser toutes les données qualitatives (description de la conservation, de l'effondrement des vases, des proximités anatomiques par démontage...) et quantitatives (pesées par partie anatomique et par démontage, et séries de totaux et de pourcentages).

4.1.3. L'identité du défunt

Les trois défunts incinérés sont des adultes et leurs tombes sont individuelles. Celui de la tombe 215 (dont le crâne est le mieux représenté) est un adulte d'âge mûr mais pas encore un vieillard comme l'indiquent les sutures crâniennes en cours de synostose. Ceci est conforté par l'absence de maladie dégénérative sur les sites observables et notamment l'absence d'arthrose sur les cervicales bien conservées. Nous n'avons pas d'indice biologique de différenciation sexuelle, à l'exception d'un rebord sur orbitaire aigu pour l'individu de la tombe 215 qui est un caractère féminin. Il ne paraît pas y avoir de différence notable dans l'épaisseur de la partie corticale des os de cet individu et de ceux de l'individu de la sépulture 131 déposé avec des parures masculines. De l'hyperostose poreuse est visible sur les crânes des trois individus. Ces stigmates sont en général interprétés comme des traces d'anémie dont l'origine la plus fréquente est la carence en fer. Ces indices sont néanmoins trop ténus. Il faudrait pour cela les confronter à d'autres, inaccessibles dans le cas présent.

4.1.4. Les dépôts

Dans les trois cas, la structure est écrêtée, l'urne entamée, mais l'amas semble complet.

Structure 131 (fig. 7)

Quelques tessons et des éléments de fibule sont dispersés selon un axe préférentiel. Ce phénomène doit probablement être imputé à une perturbation très postérieure au dépôt.

Le sédiment est fin et se présente en accumulation au fond du dépôt.

L'effondrement de la cruche 6 s'est produit en partie vers l'extérieur comme l'indique un étalement des tessons débordant du volume initial de l'urne : cela montre le maintien d'un espace vide autour du vase.

Cet effondrement s'est également fait en partie vers l'intérieur comme en témoignent les tessons du haut du vase qui recouvrent le

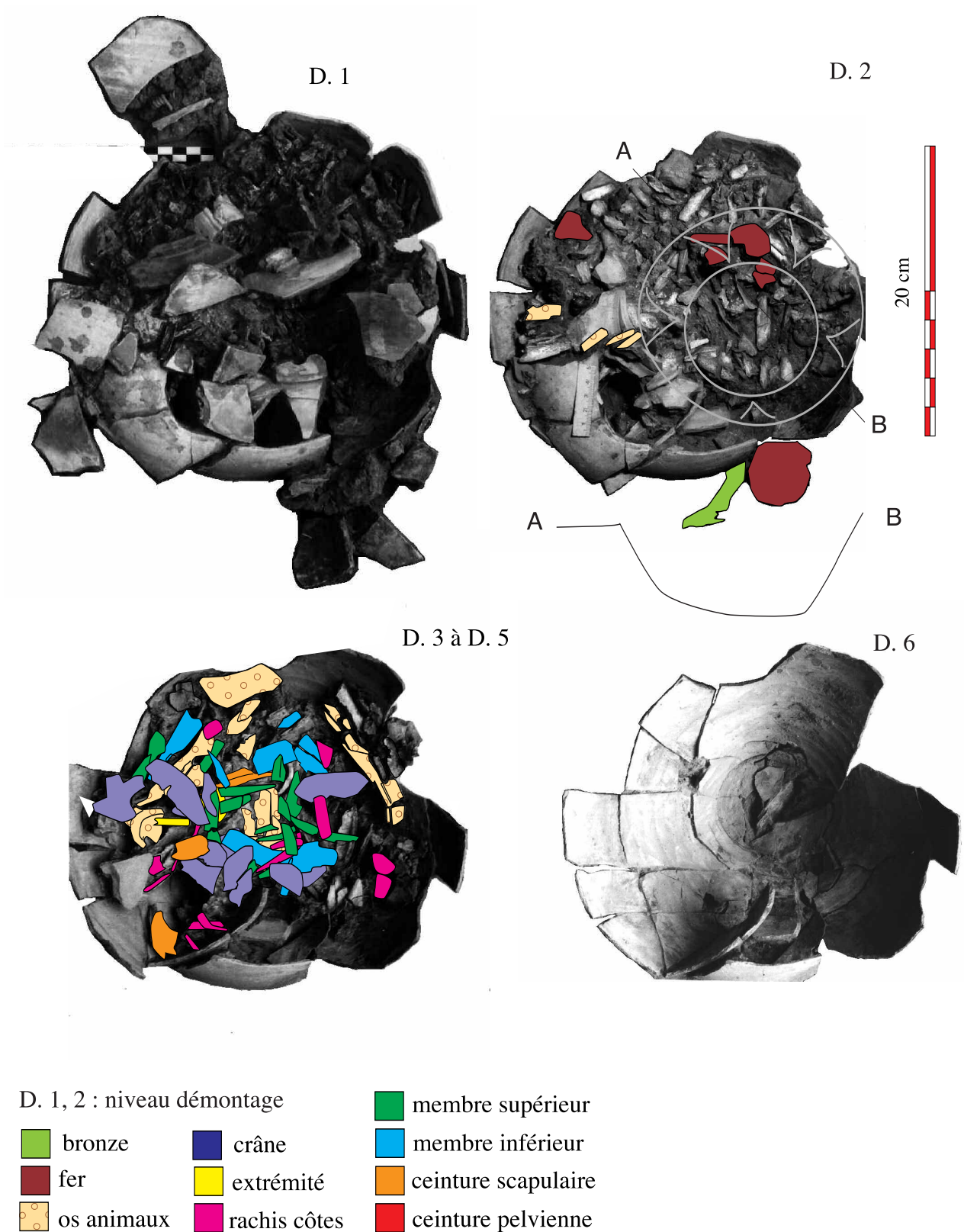


FIG. 7. — Fiche d'enregistrement. La structure 131. Le démontage anthropologique.

dépôt. Ces tessons se sont effondrés dans le vase alors que le vide persistait encore sur l'essentiel de la hauteur. Des tessons en « suspension » jouxtant ceux du calice 5 qui pouvait servir de bouchon, indiquent qu'une partie de l'urne était déjà comblée.

Le mobilier métallique, qu'il s'agisse d'éléments de fer non identifiés ou de fragments de quatre fibules (n° 1-4), a été déposé au-dessus des ossements, sans doute à l'extérieur du vase. Cela explique leur déplacement et leur altitude par rapport aux os.

Plusieurs perforations après cuisson sont visibles sur le fond de l'urne cinéraire et dans son remplissage (cf. D. 6).

La perforation centrale du fond du vase pourrait être le résultat de l'action d'un fouisseur. Quatre autres perforations, régulières celles-ci, d'environ 8 mm de diamètre sont visibles, elles ont été provoquées par un instrument enfoncé depuis le haut et ont engendré la rupture du vase. L'une est surmontée d'une zone vide d'os depuis la partie supérieure du dépôt. Une seconde apparaît dès le quatrième niveau de démontage, c'est celle pour laquelle la morphologie de l'éclatement du vase est très identifiable (en bas à droite). Les deux dernières sont parfaitement visibles à partir du cinquième niveau de démontage, la plus centrale est visible dans le sédiment et non pas dans le vase éclaté dont les tessons sont à une altitude inférieure. Elles sont interprétées comme des coups de sonde. Si leur objet était le pillage, il n'a pas été conduit à terme puisqu'une fibule entière était encore en place au-dessus du dépôt et que les os au sein du vase présentaient encore une disposition assez régulière.

Une dépression circulaire assez régulière apparaît au deuxième niveau de démontage (fig. 7, D. 2). Elle est surmontée de tessons et d'éléments métalliques qui reposent sur du sédiment. Elle est bordée d'os qui plongent ou sont verticalisés entre la paroi du vase et cet effet de paroi interne. Au démontage inférieur, l'organisation des os longs pourrait indiquer que ceux-ci ont basculé dans un vide secondaire correspondant à cette dépression, après la disparition de l'élément périssable qui en est à l'origine. Ceci se passe avant l'effondrement du vase qui intervient alors que ce vide secondaire est comblé de sédiment.

Il nous semble que cette zone vide d'os n'a pas de lien avec les perturbations décrites précédemment. En effet, si un pillage avait suivi les coups de sondes, il eût été plus traumatisant pour le dépôt.

Un affaissement en entonnoir doit probablement être exclu car il serait en contradiction avec la bonne organisation des éléments qui surplombent le vide (tesson, fer) et qui se trouvent justement au même niveau que les autres tessons effondrés. C'est pourquoi nous l'interprétons comme le témoin négatif d'un élément périssable au sein du dépôt.

Les os animaux sont intimement mêlés aux restes humains, parfois au sein d'un même fagot d'os longs. Ils sont plutôt situés en périphérie à l'exception d'un gros fragment déposé sur le milieu et le fond du vase. Le dépôt concerne surtout la moitié haute du corps (tableau 5), sans organisation stricte si ce n'est les os animaux concentrés sur les bords et sur le fond de l'urne, le reste paraît ne représenter aucun choix. Il pourrait y avoir un fagot d'os longs sur le côté.

La chaîne opératoire serait la suivante : on dépose au fond du vase un bas de patte droit de cerf brûlé. Si le dépôt d'ossements humains concerne surtout le haut du corps, il ne semble pas faire l'objet d'un tri particulier. Un fagot d'os longs est ensuite placé sur un côté du vase, peut-être contre un élément périssable de forme arrondie, ensuite d'autres os animaux sont agencés entre cet élément périssable et le bord du vase. Le vase est installé dans la tombe, fermé par un autre, des éléments métalliques parmi lesquels des accessoires vestimentaires sont placés sans doute à l'extérieur du vase. Enfin, la fosse est recouverte d'un couvercle puis de sédiment.

Structure 215 (fig. 8)

Les contours de la fosse étaient perceptibles, l'arasement du dépôt a eu lieu avant le décapage. Le vase 1, à côté de l'urne, est

réduit à son fond ; quelques éléments osseux sont plaqués contre la partie haute de la paroi conservée.

Le comblement est constitué de limon homogène avec des nodules ferreux pour la partie supérieure du dépôt et de sédiment très fin pour le reste.

L'urne cinéraire (vase 3) s'est effondrée en s'ouvrant vers l'extérieur. Au moins un gros tesson a glissé vers l'intérieur en contact avec l'amas osseux ; cela indique l'existence d'un espace vide maintenu à l'extérieur et à l'intérieur du vase. Le vase 2 était retourné, le col en contact avec la partie supérieure de l'amas, plusieurs tessons se trouvant au sommet de ce même amas. Il servait de couvercle et s'est effondré à l'intérieur du vase où il avait maintenu un espace vide. Un des tessons de panse du D. 3 a basculé selon un axe vertical à l'intérieur, s'arrêtant contre un os ce qui semble indiquer un vide entre la paroi et cet os.

Un fragment d'os non identifié de D.1 pourrait être animal.

Des fagots délimitent les dépôts. Les os ne dépassent pas cette limite sur le bas et ne suivent donc pas les parois du vase. Pour la partie supérieure, les os dépassent de cette limite et reposent donc sur du sédiment. C'est contre cette même limite que s'est arrêté le tesson du bas basculé. Ces os étaient donc dans un contenant périssable dont la forme semble s'être maintenue jusqu'à l'arrivée du sédiment. La différence entre les indices de contention visibles sur le bas, et leur absence pour la partie haute du dépôt, peut avoir diverses origines comme notamment le maintien de la forme du contenant périssable uniquement au fond par l'arrivée du sédiment, ou encore une morphologie plus étroite vers le bas.

Le ramassage a privilégié le haut du corps avec des éléments de crâne, vertèbres cervicales, scapula, membres supérieurs, mains et plus secondairement des éléments de vertèbres thoraciques et côtes. Le mode de ramassage a abouti à l'association au sein de deux fagots, d'une part des humérus et de l'avant-bras et d'autre part des éléments des deux avant-bras. Le tout est accompagné d'une importante quantité d'os de la main. Ces deux fagots d'os longs de part et d'autre du dépôt pourraient témoigner d'une position latérale du défunt, membres supérieurs hyper-fléchis l'un contre l'autre, mains sur les épaules.

Pour identifier la chaîne opératoire, le premier argument est la cohérence anatomique qui tend à indiquer que l'organisation visible est celle du ramassage. Celui-ci débute par les avant-bras et les bras rangés en deux fagots de part et d'autre du contenant. Le crématiste semble ensuite avoir remonté vers les épaules en collectant la tête humérale, la ceinture scapulaire, les éléments du cou (presque toutes les cervicales sont là) et enfin, avoir atteint le crâne en saisissant dans un même geste des éléments des mains. Les os sont rangés au fur et à mesure du ramassage au sein d'un contenant périssable déposé ensuite dans l'urne. Le vase est fermé par un autre, déposé dans la tombe à côté d'un autre vase, la fosse est bouchée par un couvercle.

Structure 216 (fig. 9)

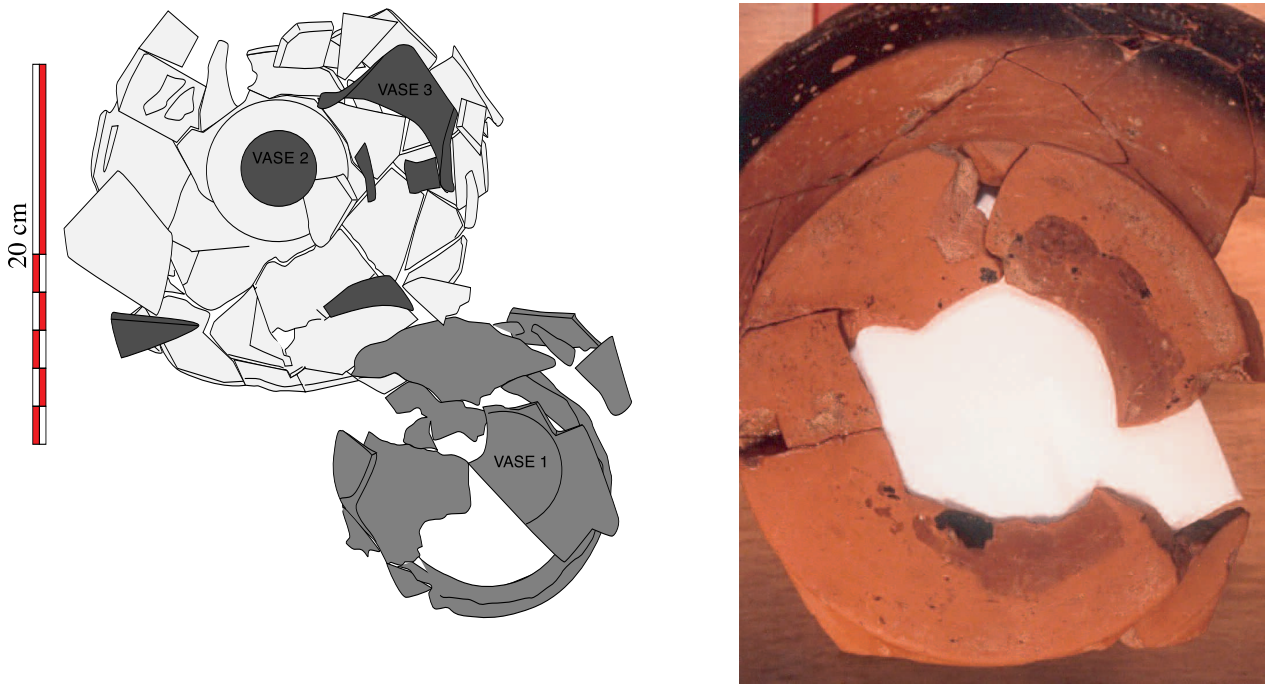
Quelques tessons au-dessus du dépôt d'os et un couteau à une altitude encore supérieure semblent indiquer que, malgré sa faible quantité, l'amas osseux est complet. Ceci pourrait en outre indiquer que la partie supérieure du vase n'a jamais été présente dans la fosse.

Le sédiment de comblement est fin.

Le vase s'est effondré au moins en partie vers l'intérieur ce qui indique l'existence d'un vide préservé au-dessus des os au moment de l'effondrement. Il pourrait y avoir un système de couverture périssable n'ayant laissé que ce témoignage secondaire.

Les os animaux incinérés se trouvent à l'extérieur du vase, mais leur présence à l'intérieur n'est pas non plus exclue.

À l'extérieur du vase, les fragments de crâne sont en contact avec le fond de celui-ci et remontent contre sa base. Des fragments



Organisation des vases de la sépulture 215
 1 : TR1a KL ; 2 : TN P7 ; 3 : TR3 P31

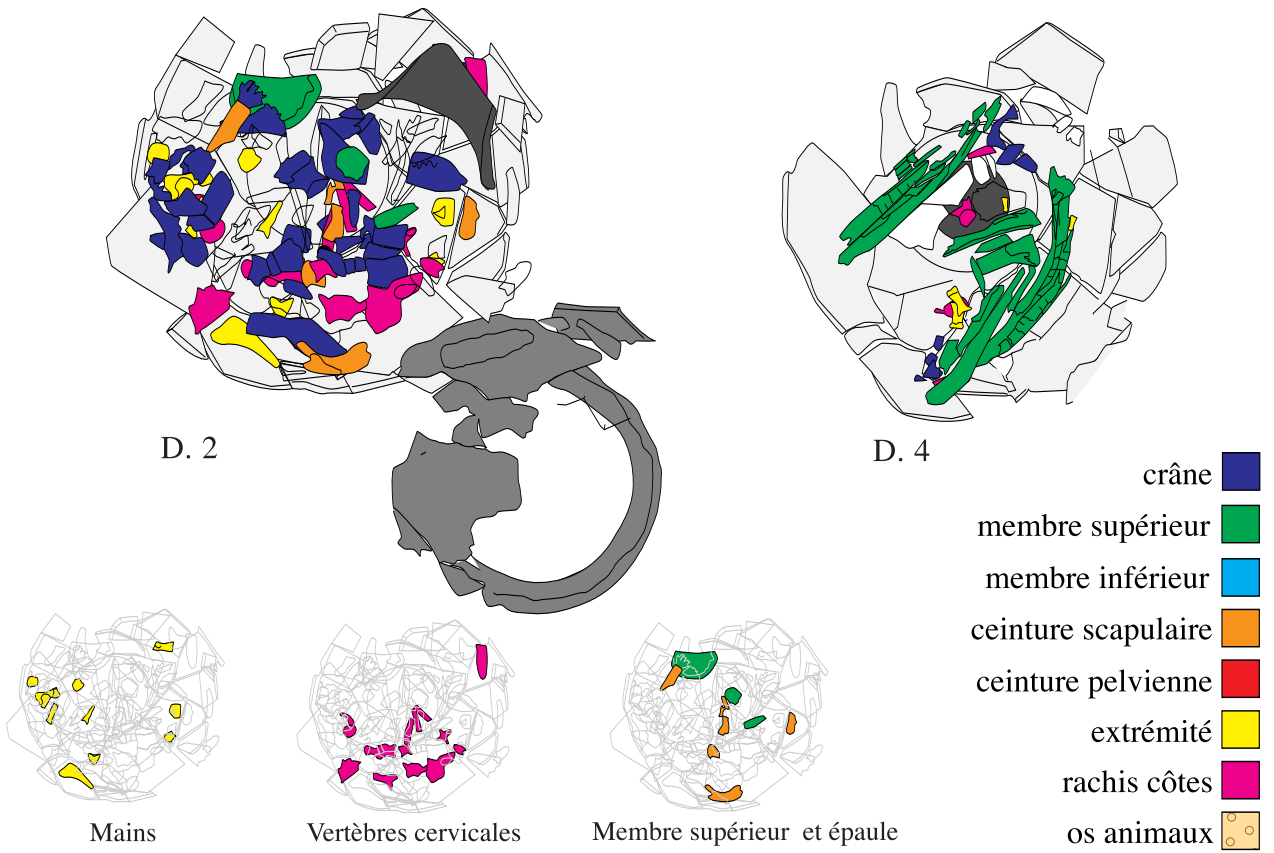


FIG. 8. — La structure 215. Le démontage anthropologique.

ST. N°	crâne	ceinture scapulaire	côte	vertèbre	pelvis	humérus	radius	ulna	fémur	tibia/fémur	tibia	fibula	membre indéterminé	extrémité	indéterminé	Total
131	43,8 g	5,1 g	15,1 g	13,7 g	1,3 g	17,4 g	10,9 g	15,3 g	17,4 g	8,1 g	7,4 g	3,2 g	53,1 g	69,8 g	194,8 g	460,4 g
215	186 g	15,5 g	16,7 g	35,9 g	0 g	50,6 g	28 g	17,2 g	0 g	0 g	0 g	0 g	29,4 g	15,1 g	105,5 g	488,1 g
216	12,4 g	0 g	1,3 g	2,1 g	3,3 g	0 g	0,7 g	0 g	2,5 g	0 g	0 g	0 g	2,9 g	29,4 g	33,2 g	87,7 g
	crâne	tronc			membre supérieur			membre inférieur			membre ind.		extrémité		indéterminé	
131	43,8 g	35,2 g	43,6 g	36,2 g	53,1 g	69,8 g	194,8 g	460,4 g								
	9,5 %	7,6 %	9,5 %	7,9 %	11,5 %	15,2 %	42,3 %	100 %								
215	186 g	68,1 g	95,9 g	0 g	29,4 g	15,1 g	105,5 g	488,1 g								
	38,1 %	14 %	19,6 %	0 %	6 %	3,1 %	21,6 %	100 %								
216	12,4 g	6,7 g	0,7 g	2,5 g	2,9 g	29,4 g	33,2 g	87,7 g								
	14,1 %	7,6 %	0,8 %	2,8 %	3,3 %	33,5 %	37,9 %	100 %								
	membre															
	132,9 g															
	28,9 %															
	125,2 g															
	25,7 %															
	6,0 g															
	6,9 %															

Tableau 5. — Poids et pourcentage des ossements par partie anatomique et par tombe.

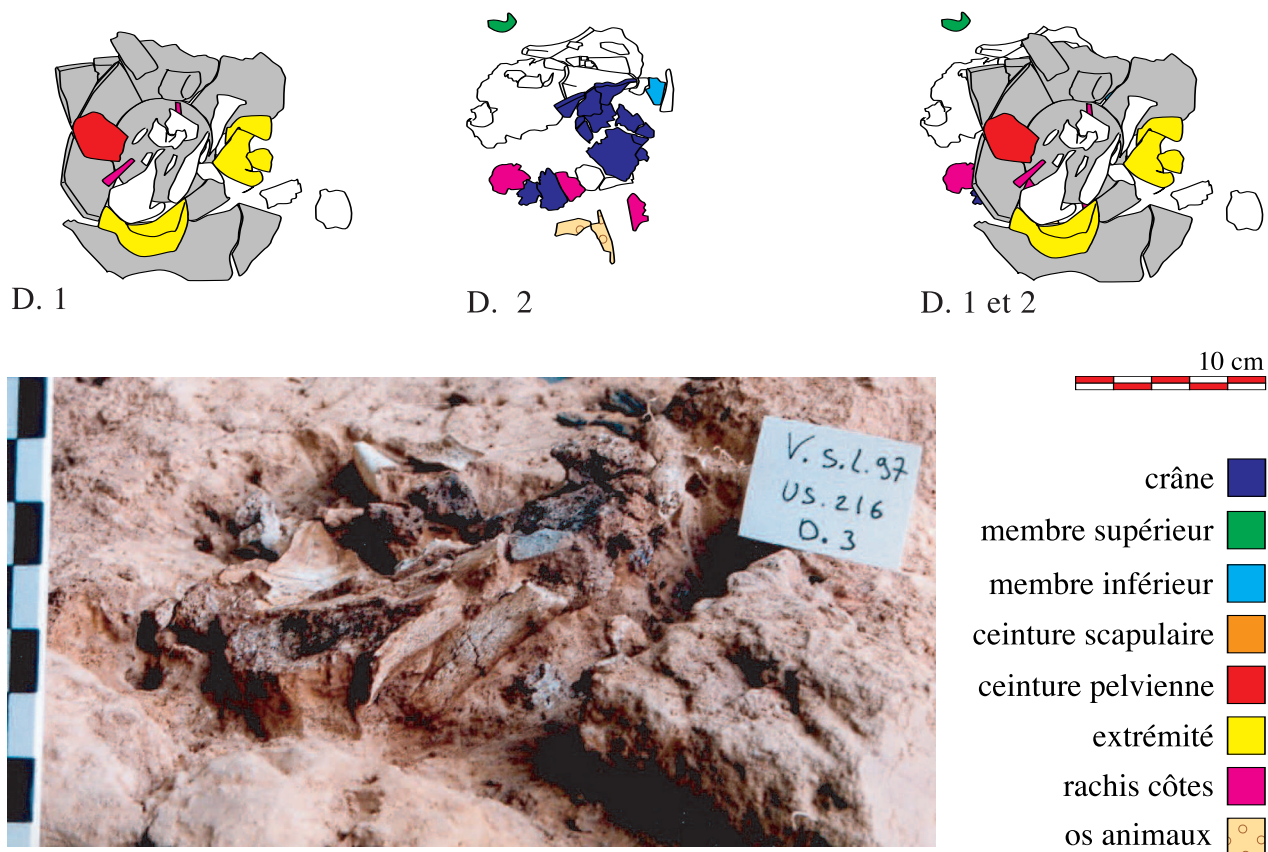


FIG. 9. — La structure 216. Le démontage anthropologique.

osseux indéterminés s'empilent contre un effet de paroi en dedans des limites de la fosse, indiquant l'existence d'un contenant de dimensions plus réduites (au moins pour son fond) que le diamètre maximal du vase. Ces petites dimensions, et l'étranglement de la relation entre l'urne et ce dépôt externe, impliquent que ce contenant était souple. En revanche il est délicat de définir si l'urne était dans le contenant ou déposée au-dessus légèrement enfoncée dans le volume qu'il formait.

Le ramassage n'a concerné qu'une petite partie de l'individu brûlé, les membres sont sous-représentés. La catégorie anatomique la plus présente est celle des pieds (tableau 5). La grande quantité d'ossements indéterminés (cf. Str. 131) est liée à la fragmentation. L'importance des os spongieux dans l'urne est-elle due à un choix de ce type d'os ou à la proximité entre les pieds et le coxal au moment du ramassage? L'urne repose sur un lit de crâne et contre un fagot d'os longs indéterminés.

On note un choix en fonction de la provenance anatomique des os: les pieds sont dans l'urne et le crâne à l'extérieur. En effet, si ces deux éléments étaient à un moment donné dans le même contenant, ils étaient suffisamment peu mêlés pour être ensuite triés à partir de critères morphologiques.

La chaîne opératoire accessible serait la suivante: on dépose dans la fosse un petit sac contenant du crâne, du rachis, des os animaux et l'on dépose dessus l'urne découpée avec au fond, un petit amas de pied et de coxal. Le tout est recouvert d'un dispositif de rétention du sédiment. Un couteau a été déposé à l'extérieur au-dessus du vase.

4.1.5. Synthèse

Nous pourrions classer les résultats de la fouille en deux grandes catégories dont le sens culturel a une portée différente. La cohérence et la récurrence de certains éléments de ces tombes à incinération sont l'expression d'un système culturel. Cependant, la coexistence de gestes non standardisés indique une certaine variabilité au sein de ce système.

Les enquêtes ethnographiques soulignent que l'intervention des crématistes sur le bûcher est d'importance variable. Dans certaines cultures, cette intervention est très active et bouleverse l'agencement anatomique. Dans le cas de Ville-sur-Lumes, la cohérence anatomique du dépôt implique que l'organisation squelettique subsiste sur le bûcher jusqu'au ramassage. Cela signifie donc que les crématistes ne remuent pas le bûcher lors de la crémation et que le ramassage respecte cette organisation.

Pour les tombes 215 et 216, le ramassage ou le rangement indique une séparation entre le haut et le bas du corps. Pour la sépulture 131, si la séparation n'est

pas nette, le haut du corps est néanmoins sur-représenté. Or, les observations faites sur des crémations contemporaines enseignent que le corps a tendance à se recroqueviller à la crémation. Cela indiquerait la présence d'un élément sur le corps qui le maintient étendu.

L'absence d'élément lié à la combustion (charbons de bois etc.), associée à l'extrême cohérence de certaines unités de dépôt, implique que cette organisation est directement issue du ramassage et que celui-ci est soigneux puisque l'on ne prend que les ossements. En outre, il témoigne d'un ramassage à la main alors que le bûcher est déjà froid, plutôt qu'à la pince qui n'aurait pas permis une aussi bonne représentation des os des mains (t. 215). Il est possible que le crémateur soufflait sur les cendres pour les dégager.

Si l'on ne peut pas se faire d'idée du caractère plus ou moins exhaustif du ramassage, il est certain que dans aucun des trois cas, les ossements déposés ne concernent la totalité de l'individu incinéré. En effet pour I. Le Goff, on peut proposer une hypothèse de dépôt exhaustif à partir d'un kilo d'ossements⁴⁰. Or nos dépôts ne contiennent que 87, 460 et 488 g (tableau 5).

Cette représentation du squelette ne se traduit pas de manière aléatoire.

En effet, pour la tombe 215, sur 488 g d'os, 365 g concernent la moitié supérieure du corps qui se trouve ainsi bien représentée⁴¹.

Dans la sépulture 216, on retrouve cette différence dans le traitement du bas du corps, représenté par le coxal et les pieds en place dans le vase et le haut du corps représenté par le crâne et le tronc déposés sous le vase⁴².

Si pour la sépulture 131 on ne retrouve pas cette différenciation spatiale entre le haut et le bas du corps, la partie supérieure est cependant mieux représentée. Ce traitement spécifique de chaque moitié du corps semble indiquer qu'elles n'étaient pas mêlées sur le bûcher et que le corps devait être étendu et non replié sur lui-même.

Au sein des structures 216 et 311 la sous-représentation du crâne est réelle puisque le taux d'identification de cet élément est en général très élevé. En effet, si une esquille d'os long n'est pas toujours identifiable, le moindre fragment de voûte crânienne est reconnaissable.

Des vases sont systématiquement associés au dépôt qu'ils soient contenant, couvercle ou support d'offrande. Si ces vases correspondent d'un point de vue techno-typologique à la céramique domestique, nous n'avons pas pu prouver qu'ils ont réellement été utilisés comme tels avant leur usage funéraire. En effet, pour réfléchir à cette hypothèse nous n'avons que deux indices : l'urne cinéraire de 131 présente des traces de re-cuisson et celle de 215 a eu le fond réparé. Cette réparation s'est faite avec un goudron appliqué sur l'extérieur du fond de l'urne après une préparation visant à régulariser le pourtour du trou en usant les bords de la cassure en biais. Il a donc semblé « rentable » ou « important » de réparer ce vase sans que l'on puisse identifier à quel type d'usage correspond la fracture. En tout cas, il ne semble pas gênant de déposer le défunt (c'est en plus un dépôt important) dans un vase réparé.

Des éléments périssables entrent en jeu lors du ramassage et du dépôt des ossements incinérés, ils peuvent être des contenants (sac ? vanneries ?) ou des objets (non identifiés) au sein du dépôt.

Les os animaux qui accompagnent le défunt sont systématiquement incinérés. Leur présence est parfois discrète comme pour la tombe 215 (un élément) au plus conséquent, dans les sépultures 131 et 216. L'association étroite entre l'homme et l'animal au sein du dépôt est un argument en faveur de la crémation sur le même bûcher. Cette hypothèse est étayée par la présence de vases très brûlés (assiette, bouteille, pot à large ouverture...) dans les fosses de rejet qui tend à indiquer que le défunt était accompagné « d'offrandes » alimentaires. Néanmoins, si les os d'animaux sont associés aux os humains, ils n'y sont pas totalement mélangés de manière aléatoire et conservent une organisation propre. Les quartiers de viande étaient donc sur le bûcher funéraire sans doute à proximité du défunt.

Des dispositifs de rétention du sédiment sont repérables à plusieurs niveaux. En effet pour les trois incinérations, le mode d'effondrement des vases indique la présence de vides maintenus dans et à l'extérieur de l'urne. Les vides maintenus à l'intérieur de l'urne le sont probablement par des vases dans le cas des tombes 215 et 131. Pour la première, le col est glissé dans l'ouverture de l'urne cinéraire et pour 131 c'est au contraire le vase-couvercle qui entoure l'ouverture de l'urne. Pour la tombe 216 ce dispositif devait être en

40. — LE GOFF 1998, p. 247.

41. — Les autres éléments sont soit des esquilles indéterminées soit des membres indéterminés. Les membres inférieurs se fragmentent moins que les membres supérieurs et sont donc plus facilement identifiables.

42. — Si les ossements qui accompagnent le pied et le coxal ne sont pas

identifiés, leurs caractéristiques morphologiques excluent néanmoins une grande partie du squelette et certains appartiennent vraisemblablement au pelvis tandis que d'autres sont plutôt identifiables comme éléments issus des membres inférieurs sans précision.

matière périssable. En ce qui concerne les moyens de rétention des sédiments pour la fosse, il s'agit probablement d'un couvercle déposé au-dessus du creusement mais que nous n'avons pas pu identifier.

Variations possibles au sein d'une même pratique

Les accessoires vestimentaires ne sont attestés que pour la sépulture 131. Nous ne pouvons être certains qu'ils n'étaient pas présents pour les autres puisque nous avons constaté qu'ils semblent déposés sur le haut du dépôt, voire à l'extérieur du vase. En effet, les tombes 215 et 216 ont été plus amplement arasées que la 131. Cependant la présence d'un couteau au sommet du dépôt 216 est en contradiction avec l'argument d'un arasement important. Notons que la tombe 131 est constituée d'un dépôt d'os humains de 460 g et la 216 de 87 g. Le luxe relatif est-il à mettre en relation avec un ramassage plus important sur le bûcher ? Pour la tombe 215 dont le poids total d'os humains est de 488 g, les restes du défunt ne paraissent pas avoir été accompagnés de mobilier métallique, en revanche ce dépôt est le seul associant un vase à l'urne cinéraire. Il est difficile d'émettre des hypothèses en raison de la faiblesse de notre effectif, mais il sera intéressant de voir sur des ensembles plus complets le lien entre la richesse des dépôts et la quantité d'os collectée, lien qui semble exister pour d'autres groupes chrono-culturels (Le Goff 1998, 250).

Si les éléments périssables constituent un point commun entre les trois incinérations, leur utilisation se présente sous des formes différentes. Pour la tombe 215, il s'agit d'un contenant dans lequel les os ont été déposés. Étant donné la cohérence de l'organisation des ossements, il semble que ce contenant ait été utilisé lors de la collecte sur le bûcher. Il a ensuite été introduit dans un pot à large ouverture.

Pour la sépulture 216, un sac contenant de la faune, du rachis et du crâne est déposé sur le fond de la fosse, puis une urne est posée dessus en l'enfonçant légèrement. À l'intérieur de celle-ci avaient été placés des fragments de coxal et de pied probablement accompagnés d'éléments des membres inférieurs.

La dépression visible au sein du dépôt US 131 a été interprétée comme le fruit de la disparition d'un élément périssable plutôt que comme le résultat d'une perturbation.

La faune incinérée n'a pas été disposée de la même manière en fonction des dépôts

Proposition d'un scénario funéraire

L'homme ou la femme défunt(e) est disposé(e) étendu(e) sur le bûcher avec des offrandes alimentaires contenues dans des vases, sous forme de petits

animaux ou de quartiers de viande. Son corps est allongé, ses mains se retrouvent en contact avec les épaules dès l'installation ou à un moment de la crémation. Un élément posé sur le corps l'empêche de se recroqueviller. Le bûcher n'est pas remué tant qu'il est en feu et le ramassage intervient alors qu'il est froid. Le ramassage semble se faire à la main et les ossements ne sont pas disposés en vrac mais rangés dans un contenant périssable qui pourra ensuite être déposé dans un vase. Le ramassage peut aussi se faire en partie directement dans le vase.

Dans un cas, on agence de part et d'autre du fond du contenant périssable (vannerie ?) les fragments de bras et d'avant-bras en fagot, puis la main remonte vers le haut du corps et saisit dans les mêmes gestes les os des épaules (tête humérale, ceinture scapulaire), des mains, du cou, de la tête. Le petit contenant périssable est ensuite installé dans une urne dont le fond avait été un jour cassé puis réparé avec un goudron (à quelle occasion ?). Le vase est disposé dans la fosse, bouché avec un gobelet dont le haut est inséré dans son ouverture, à côté on dépose un calice contenant peut-être une offrande périssable (alimentaire ?). La fosse est fermée par un couvercle avant d'être recouverte de terre.

Dans un autre cas, des éléments de crâne, de tronc et de faune sont mis dans un contenant périssable (sac ?) et des éléments d'os spongieux comme des pieds et du bassin probablement accompagnés de membres inférieurs dans un vase. Le sac est posé au fond d'une fosse et l'on dispose dessus le vase que l'on enfonce dans le volume du sac et de son contenu. Le vase, ou seulement la fosse, est bouché par un élément périssable. Un couteau est déposé.

Dans le dernier cas examiné, on place au milieu du fond du vase un fragment de tibia d'animal immature accompagné d'os de provenances anatomiques variées mais surtout du haut du corps. Le dépôt concerne ensuite toujours plusieurs parties anatomiques, un fagot d'os longs en partie constitué de faune et agencé sur un côté du vase, peut-être à côté d'un élément périssable de forme arrondie, d'autres éléments de faune sont encore rangés entre cet élément périssable et le bord du vase. Le vase est installé dans la tombe, bouché par un autre, des éléments métalliques dont des fibules sont déposés plutôt à l'extérieur et au-dessus du vase. La fosse est recouverte d'un couvercle puis de sédiment.

Si le ramassage est exhaustif, les éléments osseux ne sont pas tous déposés au même endroit et il est possible que l'on donne au bas et au haut du corps une valeur symbolique différente. La faune est au moins en partie placée avec les restes du défunt. Une partie

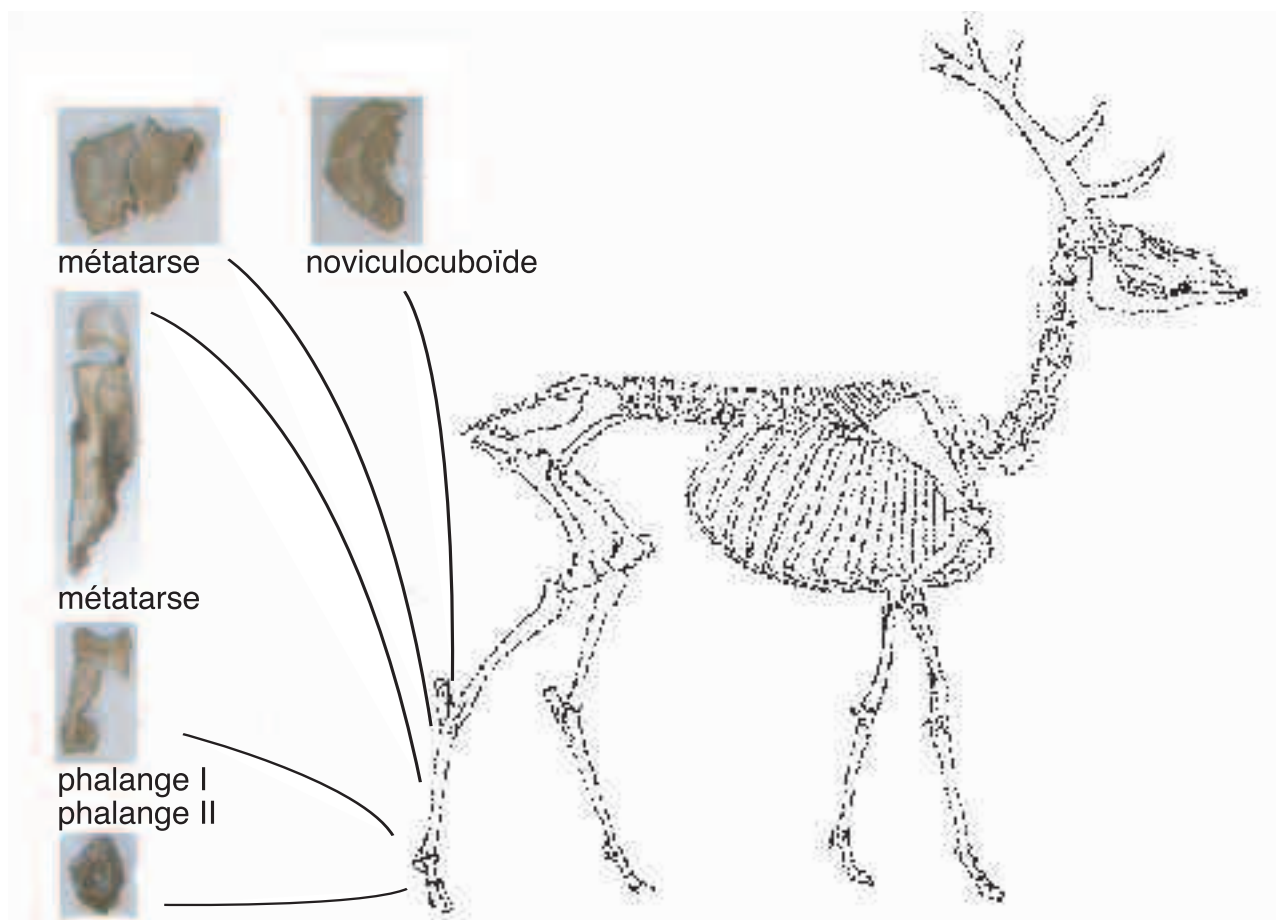


FIG. 10. — Position anatomique des vestiges osseux de cerf retrouvés dans la structure 131.

des os fait l'objet d'un traitement que l'on ignore, tandis que les vestiges du bûcher sont nettoyés, les cendres et les vases brûlés sont rejetés dans une fosse.

4.2. Les restes fauniques (S. Lepetz)

Plusieurs dizaines de milliers d'ossements brûlés proviennent des incinérations. Le niveau de destruction est très fort ce qui rend délicat le travail de détermination. De ce fait, seule une infime partie des vestiges a pu faire l'objet d'une diagnose. Ainsi, même si les sépultures 215 et 216 comportaient vraisemblablement de la faune, seule la tombe 131 fournit des données fiables et intéressantes.

La tombe 131 comporte des ossements de porc⁴³, de pigeon⁴⁴ et de cerf⁴⁵, ainsi que des éléments indétermi-

nés⁴⁶. Le porc est très habituel dans les incinérations d'époque romaine⁴⁷: offrande alimentaire destinée à honorer le mort ou vestiges de la *porca praesentanea* mentionnée par Festus et Cicéron et servant à purifier la famille⁴⁸. Le pigeon est en revanche plus rare; il est parfois accompagné du coq et de l'oie, que l'on rencontre, eux, plus fréquemment. Au contraire, retrouver des vestiges de cerf dans les contextes funéraires est exceptionnel. À notre connaissance, seul l'ensemble aristocratique d'Antran a livré un tel animal⁴⁹. Autant que l'espèce, c'est la nature de la pièce déposée sur le bûcher qui pose ici question. Il s'agit en effet d'un bas de patte arrière droit (allant du tarse à la phalange II) (fig. 10), morceau sans aucune valeur alimentaire car ne supportant pas de viande. On peut se

43. — Deux fragments de côte (?) et un fragment distal de métapode latéral juvénile.

44. — Un fragment distal de tibiotarse.

45. — Trois fragments d'une extrémité proximale de métatarse droit de cerf, un fragment d'os long (métatarse), deux fragments d'une diaphyse de métatarse, six très petits fragments d'éléments de tarse et/ou de phalanges, un naviculocuboïde, deux fragments d'une phalange I (adulte),

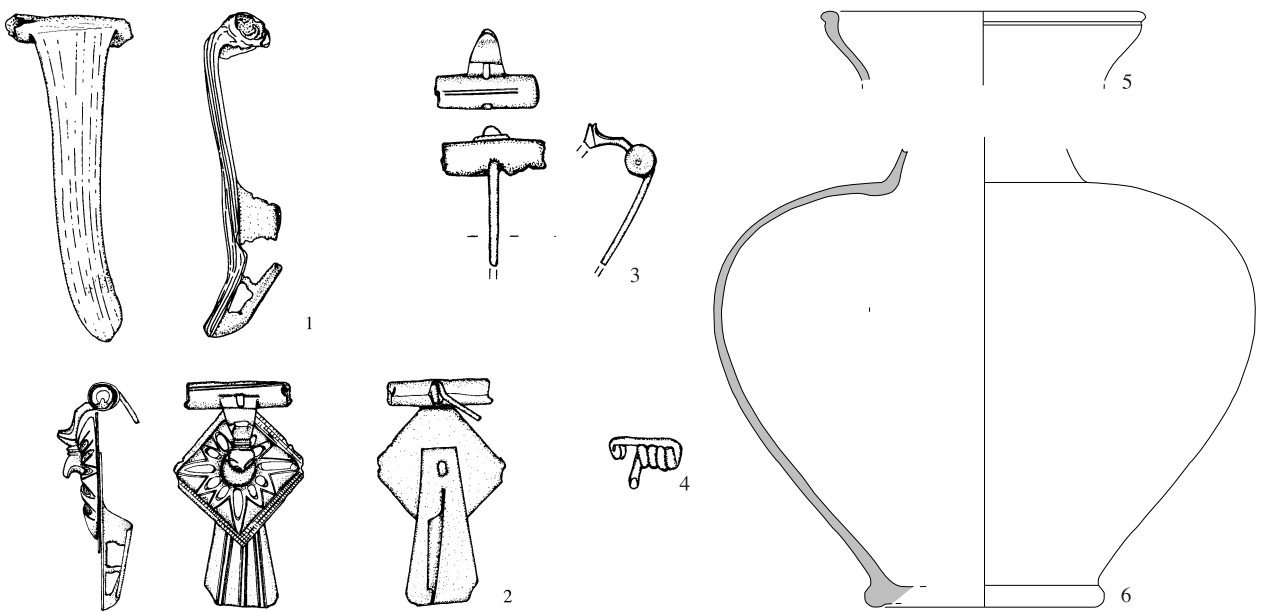
un fragment d'une extrémité proximale de phalange II.

46. — Un fragment d'os long (fémur?), espèce indéterminée et un corps vertébral d'un animal juvénile, espèce indéterminée (taille porc?).

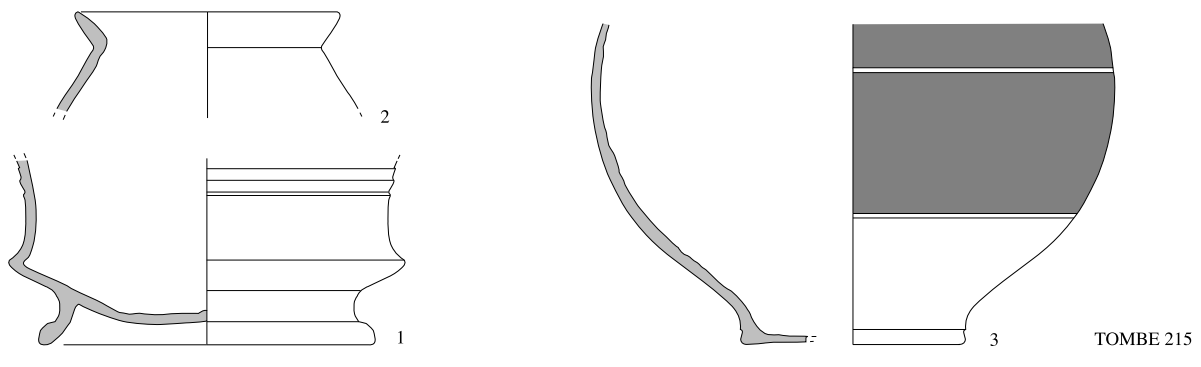
47. — LEPETZ 1993; LEPETZ 2001.

48. — LEPETZ, VAN ANDRINGA 2004.

49. — PAUTREAU 1999.



TOMBE 131



TOMBE 215

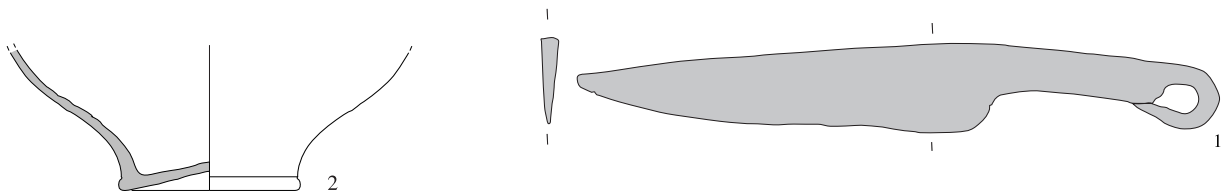


FIG. 11— Les tombes 131, 215 et 216. Le mobilier. Éch. 1/2 (fibule, couteau), 1/3 (céramique).

perdre en conjectures en souhaitant interpréter ces vestiges : valeur symbolique, apotropaïque... ? Même si ce cas demeure une exception, on ne doit plus désormais exclure la possibilité de retrouver des restes d'animaux sauvages dans les sépultures du Haut-Empire.

4.3. Le mobilier (H. Bodart, X. Deru)

Nous dresserons d'abord le catalogue des trois tombes et ensuite celui des fosses à cendre.

La tombe 131 (fig. 11)

Deux objets, dont les fragments sont plus abondants, peuvent être attribués à l'offrande de la tombe ; un fond de pot en *terra nigra* et un bord de terre sigillée (TS-SG RITT. 12) doivent être considérés comme intrusifs.

1. Fibule à ressort protégé ; arc rubanné, coudé à la tête puis rectiligne jusqu'au pied, orné de cannelures ; porte ardillon fenestré ; fibule déformée ; FEUGÈRE 14b1b ; bronze ; longueur : 8,6 cm.

2. Fibule à ressort protégé ; arc à figure zoomorphe, probablement un lion stylisé prenant appui sur le couvre-ressort, l'avant-train se trouve au centre de la plaque rhomboïdale, ornée d'une collerette ajourée, permettant ainsi de fixer le disque et le pied ; pied en « queue de paon » orné de cannelures et fixé sous le disque à

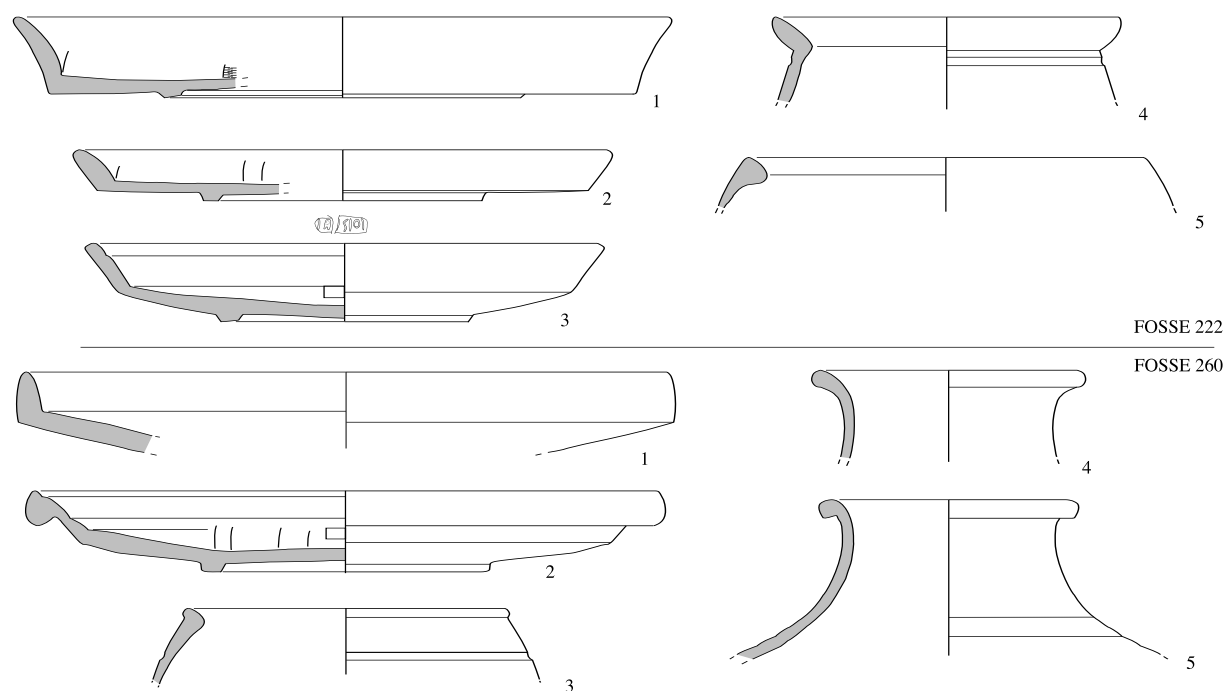


FIG. 12. — Les fosses à cendres 222 et 260. Éch 1/600.

l'aplomb de l'arc; porte ardillon fenestré; FEUGÈRE 19e1; bronze; longueur 6 cm.

3. Élément de fibule en bronze, avec ressort entièrement protégé et départ de l'ardillon sur 2,5 cm. Cet élément semble similaire à celui de la fibule précédente.

4. Ressort de fibule en bronze.

5. Calice (TR1a-CHAMP KL7); S externe revêtue d'un engobe, en grande partie effacé; P du groupe champenois; d. bord 130. (N° inv. 131).

6. Cruche (CC-CHAMP Indét.) dont seuls le fond et la paroi sont conservés, traces de recuisson; S jaune chrome clair; P jaune chrome moyen, du groupe champenois; d. fond 96. (N° inv. 131).

La tombe 215 (fig. 11)

1. Calice (TR1a-CHAMP KL1) dont seul le fond est conservé; S ext. revêtue d'un engobe brun rougeâtre moyen; P orange rougeâtre moyen à cœur plus clair, du groupe champenois; d. fond 130. (N° inv. 215).

2. Pot à lèvres oblique (TN-CHAMP P7), recuite (?); S gris jaune clair, décorée de bandes guillochées; P gris jaune clair à cœur noir, du groupe champenois; d. bord 105. (N° inv. 215).

3. Pot à large ouverture (TR3-CHAMP P31), dont seul le fond et la paroi sont conservés; S brun gris foncé, décorée à l'aide d'un peigne à six dents, il s'agit de bandes verticales dans la partie inférieure et d'un zigzag dans la partie supérieure; P orange rouge foncé, du groupe champenois. (N° inv. 215).

La tombe 216 (fig. 11)

1. Couteau avec manche dans le prolongement du dos de la lame. Le tranchant mesure 164 mm de long, le manche de section trapézoïdale, 65 mm (17 sur 6-7); il s'amincit à l'extrémité et est replié sur lui-même. L. 274.

2. Pot à lèvres oblique (TR3-CHAMP P5) dont seul le fond est conservé; S jaune chrome clair à plus orangé; P ocre brun clair, du groupe champenois; d. fond 72. (N° inv. 216).

La fosse à cendre 221

Il s'agit d'un creusement rectangulaire aux angles arrondis de 1,30 m sur 0,75 m et de 0,15 m de profondeur. Les parois sont évasées et le fond, plat et régulier. Le remplissage (très perturbé par des racines) est constitué de terre brun foncé, très charbonneuse, qui contient quelques tessons et de petits fragments d'os brûlés.

Cette fosse ne comptait que huit tessons de paroi fortement recuits. Seul un tesson de céramique modelée fut identifié.

La fosse à cendre 222 (fig. 12 ; 40, 2-3)

Le creusement est rectangulaire de 1,60 m sur 0,80 m, aux angles arrondis, sa profondeur est de 0,35 m, avec des parois évasées et un fond légèrement en cuvette. Le remplissage est constitué d'une matrice de terre brune mélangée de limon qui contient une grande proportion de charbon de bois ainsi que de nombreux tessons et quelques fragments d'os brûlés.

1. Assiette à bord simple (TN-CHAMP A1), recuite; S corrodée, portant sur le fond une bande guillochée; P du groupe champenois; d. bord 260. (N° inv. 222-1).

2. Assiette à bord simple (TN-CHAMP A1), recuite; S corrodée, portant sur le fond au moins une bande guillochée et trois estampilles radiales IAROS; P du groupe champenois; d. bord 216. (N° inv. 222-3).

3. Assiette à paroi droite et sillon interne (TN-CHAMP A37); S corrodée, gris jaune, portant une estampille centrale; P gris vif à cœur plus vif, du groupe champenois; d. bord 210. (N° inv. 222-2).

4. Pot à lèvres oblique (TR/TN-CHAMP P6), recuit; P du groupe de pâte champenois; d. bord 140. (N° inv. 222-3).

5. Pot à large ouverture (TR/TN P30/31), dont 15 % sont conservés, recuit; P comportant d'abondantes inclusions de quartz de petite taille et quelques inclusions d'oxyde de fer; d. bord 160. (N° inv. 222-4).



FIG. 13. — Le secteur fouillé en 1997. Éch. 1/600.

La fosse à cendre 260 (fig. 12)

C'est un creusement allongé de 2 m sur 1 m, de forme irrégulière qui présente un rétrécissement dans la partie médiane. La profondeur atteint 0,25 m avec un profil aux parois évasées et un fond en cuvette. Le remplissage est constitué de terre brune charbonneuse compacte qui contient de nombreux tessons brûlés mais pas de vase en place ni de dépôt osseux organisé.

1. Assiette à bord simple (TN-CHAMP A1), recuite, porte les trous d'une agrafe (écart 30 mm) ; S décorée ; P du groupe champenois ; d. bord 230. (N° inv. 260-5).
2. Assiette à paroi moulurée (TR1A-CHAMP A5), recuite ; S int. revêtue d'un engobe, décorée de cinq lignes concentriques ; P du groupe champenois ; d. bord 260. (N° inv. 260-1).
3. Pot à large ouverture (TR3-CHAMP (?) P31), recuit ; P comportant des inclusions de quartz de taille moyenne en présence modérée et quelques inclusions rouges d'oxyde de fer ; d. bord 120. (N° inv. 260-2).
4. Bouteille (TN BT1), recuite ; P indét. ; d. bord 110. (N° inv. 260-3).
5. Bouteille (TN BT1), recuite ; P comportant des inclusions de quartz de taille moyenne en présence modérée et quelques petites inclusions blanches ; d. bord 110. (N° inv. 260-4).

4.4. Synthèse (X. Deru)

En plus du reste du bûcher, les fosses 222 et 260 ont recueilli l'offrande primaire, celle placée et brûlée sur le bûcher lors de la crémation. Par contre, les tombes 131, 215, 216 contiennent un mobilier déposé dans la fosse lors de l'ensevelissement des ossements ramassés ; une partie de celui-ci est recuit et appartient vraisemblablement à l'offrande primaire, l'autre partie comporte un mobilier intact et constitue l'offrande secondaire.

D'après l'inventaire des fosses à cendre, on pense que chacune d'entre elles témoigne d'une crémation différente. Dès lors, il est possible que la constitution d'une fosse appartienne à la chaîne opératoire funéraire au même titre que le traitement du corps, de sa crémation et de son inhumation. Le fait que les assiettes et les vestiges de faune aient été rejetés dans les fosses et que seuls des récipients liés à la boisson aient été placés dans les tombes, pourrait suggérer un choix rituel, comme cela fut démontré à Septfontaines⁵⁰.

On ne peut pas réellement caractériser la population à partir d'un si faible ensemble. Par son matériel, cette nécropole se rattache aux ensembles funéraires anciens de la vallée de la Vesle (Bouy, Prunay) ou de la Gaume toute proche (Chantemelle, Fouches, etc.). La datation ancienne du complexe et sa position topographique par rapport à la grande nécropole témoignent de l'extension rapide de l'agglomération et le déplacement de sa nécropole.



FIG. 14. — *La route*. (© Rollet).

5. L'AGGLOMÉRATION (PHASES 2-4) (PH. ROLLET, X. DERU)

Après l'occupation funéraire (phase 1), une petite agglomération se développe sur le site au cours du Haut-Empire (phases 2-4) (fig. 13). Les structures qui témoignent de cette occupation sont généralement fort arasées et nous ne parvenons pas à restituer les unités domestiques ou artisanales. Dès lors dans un premier temps, nous les décrirons par types (murs, caves, puits, fosses) et ensuite seulement nous tenterons de les interpréter (cf. 7).

Les vestiges présentent une densité relativement importante aux abords d'une route empierrée. Que ceux-ci soient « en dur » dans les zones nord-ouest et centrale, ou en matériaux périssables dans la zone sud-est, leur implantation s'inscrit dans l'orientation de la route.

5.1. La route

Préalablement à l'opération de 1997, un niveau de circulation avait été repéré et le prolongement de son tracé avait été proposé de façon rectiligne du nord-ouest vers le sud-est (Duchêne 1995b). Cette route fut partiellement mise au jour lors du décapage mécanique effectué dans l'angle occidental, ce qui permit de modifier son tracé par un léger gauchissement vers l'est.

Directement installé sur le substrat, l'empierrement **190** se compose de pierres de moyen calibre et de petits cailloux (fig. 14). Des traces d'ornières peu profondes furent observées sur la surface. À l'est, l'empierrement **157** est composé d'une couche de pierres de moyen à gros calibre, il s'agit soit d'un radier, soit d'une couche de démolition.

50. — POLFER 1996, p. 111-117.

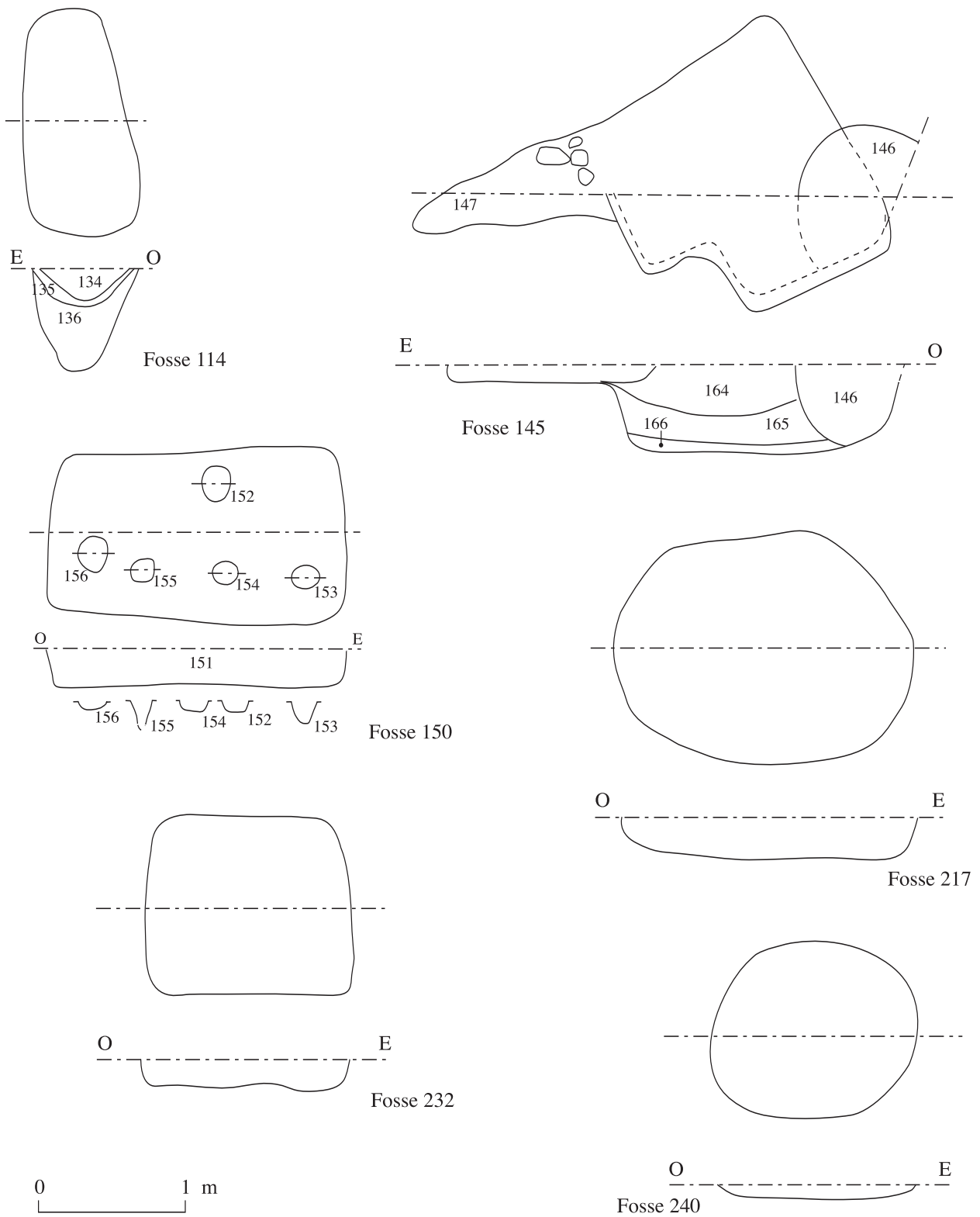


FIG. 15. — Phase 2. Les fosses 114, 145, 150, 217, 232 et 240. Éch. 1/40.

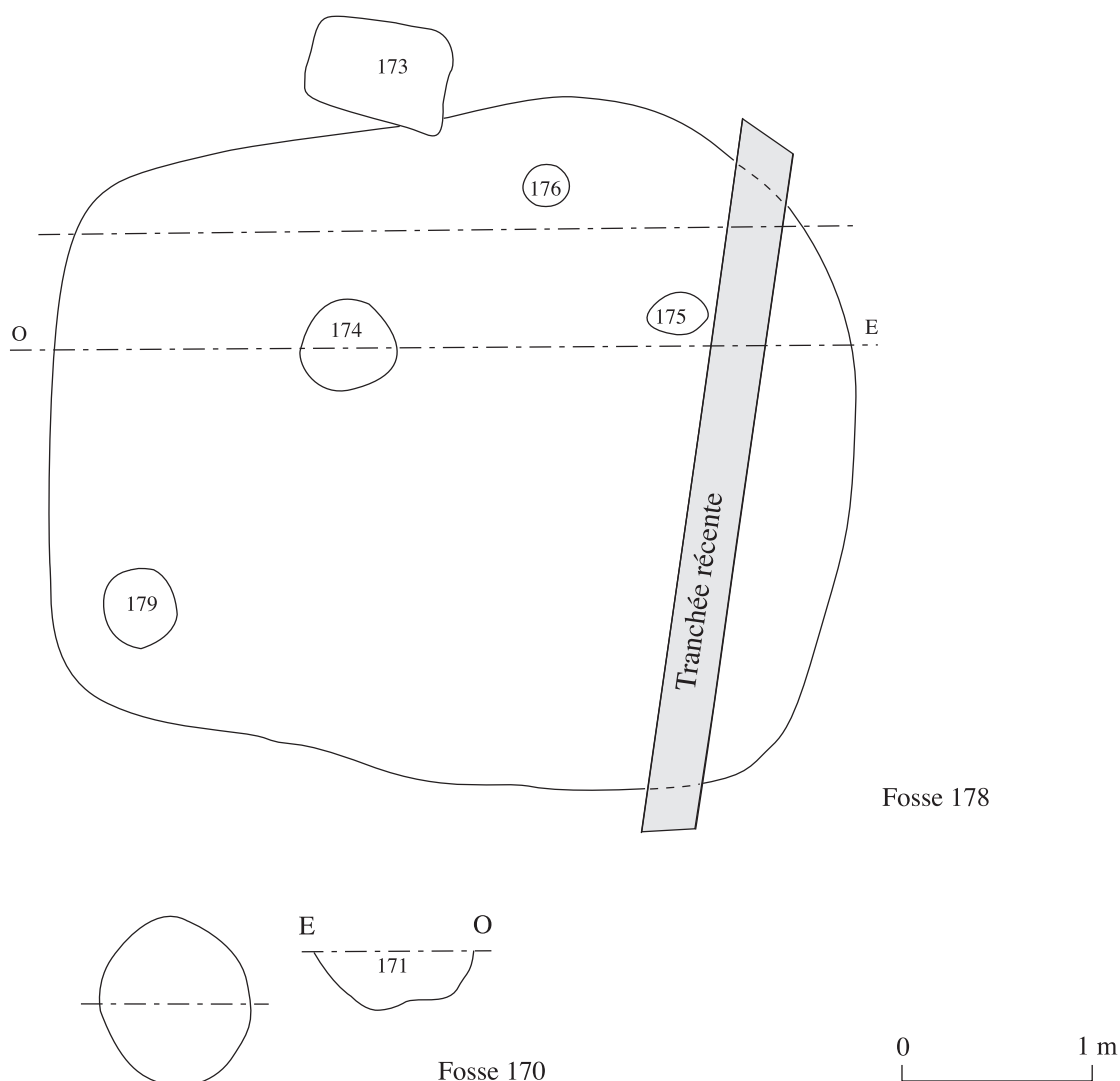


FIG. 16. — Phase 2. Les fosses 170 et 178. Éch. 1/40.

5.2. Phase 2

Cette phase est repérée sur l'ensemble de la zone fouillée. Les structures correspondent soit à de petites fosses, soit à des zones de rejets domestiques (ou zones d'épandage) dont la profondeur n'excède pas 0,20 m.

5.2.1. Les fosses (fig. 15-16)

Au nord-ouest du décapage, la fosse ovale **114** (0,80 x 0,35 m; prof. 0,70 m) présente des parois légèrement évasées. Dans les deux tiers inférieurs, son remplissage est constitué de limon argileux beige à brun mélangé de fragments de charbon de bois (**136**). Le tiers supérieur comporte une fine couche de limon très sableux (**135**), recouverte d'un limon brun foncé argileux (**134**), chargée de charbons de bois et de tessons de céramique.

Plus au sud, la structure **145** correspond à un creusement presque carré aux parois verticales, recoupé à l'ouest par un trou de poteau (**146**) et à l'est par une perturbation (**147**). Dans le remplissage, trois couches ont été distinguées dont la première, constituée de terre végétale mélangée de limon (**166**) tapisse le fond du creusement. Ce comblement est ensuite recouvert de limon gris comportant des charbons de bois et des petites pierres (**165**) auquel succède une couche hétérogène de terre limoneuse rubéfiée (torchis ?) (**164**).

La fosse **150** (2 x 1,15 m) présente un plan rectangulaire avec des angles arrondis. Le creusement, dont les parois sont verticales et le fond plat, est comblé d'une seule couche de terre limoneuse très compacte qui contient de nombreuses inclusions de terre cuite et des fragments de charbons de bois. Le fond de la fosse est perforé par cinq petits trous de poteau de forme

circulaire (**152-156**), d'un diamètre maximum de 0,20 m et d'une profondeur variant de 0,10 m à 0,20 m sans traces de calage. Leur remplissage ne se différencie pas de celui de la fosse.

La structure rectangulaire **209** (non illustrée) est très perturbée. Les dimensions du creusement sont de l'ordre de 1,40 m sur 1 m pour une profondeur de 0,20 m ; dans le comblement constitué de limon brun clair, plusieurs scories de fer ont été recueillies.

Au centre de la fouille, le creusement subcirculaire **217** (2 m x 1,60 m) dont la profondeur n'excède pas 0,30 m, est comblé d'une seule couche de terre végétale mêlée de limon brun et d'inclusions de charbon de bois.

Regroupées sur la bordure méridionale du décapage, les fosses **232** et **240** correspondent à des structures de faibles dimensions. La première est rectangulaire et mesure 1,40 m sur 1,30 m, pour une profondeur de 0,25 m, et la seconde est circulaire avec un diamètre de 1,30 m. Leur comblement est similaire, constitué de terre brune mélangée de nombreux fragments de charbon de bois.

5.2.2. Des trous de poteau

Dans deux secteurs, des trous de poteau situés à proximité de structures datées de la phase 2 pourraient être associés à cette phase, sans que l'on puisse néanmoins restituer des bâtiments.

Le premier secteur se trouve dans la partie nord, à proximité des fosses 145 et 178, et se compose des trous de poteau **138**, **140**, **142**, **143**, **170** et **172**. Les quatre premiers de cette série ont la même morphologie, (d. 0,40-0,60 m, prof. 0,50-0,70 m). Ils sont comblés de limon brun qui contient dans la partie supérieure de grosses pierres de calage. Le creusement subcirculaire **170** (fig. 16), plus grand que les autres (d. 0,80 m), est comblé de terre brun foncé, limoneuse et compacte, incluant quelques petites pierres et des nodules d'argile cuite (**171**).

Le deuxième secteur, localisé dans la partie méridionale de la zone fouillée, près des fosses 232 et 240, est composé des trous de poteau **233**, **234**, **237**, **238**, **239** et **242**. Il s'agit de petits creusements généralement circulaires (d. 0,25-0,40 m) dont la profondeur varie de 0,15 à 0,25 m ; seul le remplissage de 237 présente dans la partie supérieure quelques pierres qui pourraient correspondre à un calage.

5.2.3. Les niveaux d'épandage

Situées dans la partie nord-ouest de la fouille, deux petites zones, très proches l'une de l'autre et ne présentant pas de réel creusement, semblent correspondre à des niveaux d'épandage de rejets domes-

tiques. La première **167** (non illustrée) présente une forme subcirculaire (2 x 1,50 m) constituée d'une couche (ép. 0,03-0,05 m) de terre brune contenant de nombreux tessons.

La seconde (**178**), quasi rectangulaire, est plus vaste (4,20 x 3,30 m). La couche de rejets, épaisse de 0,10 m à 0,20 m est constituée d'un limon de couleur beige à ocre qui montre en surface plusieurs taches circulaires de couleur brun foncé très peu profondes. Leur remplissage est constitué de terre limoneuse contenant des fragments de charbon de bois (**174**, **175**, **176** et **179**) mais il semble peu probable qu'il s'agisse ici de vestiges de trous de poteau.

5.3. Phase 3

Cette phase qui couvre le II^e et la première moitié du III^e s., regroupe le plus grand nombre de structures : des fosses et des caves auxquelles ont été associées des fondations de murs et de sablières, ainsi que quatre puits.

5.3.1. Les murs

Les fondations des murs 110 et 261, réalisées à l'aide de grosses pierres liées à la terre, et les traces plus ténues des sablières 249a et b, 250a et b sont orientées par rapport à la route.

Dans le secteur occidental de la fouille, la fondation de mur **110** mesure 0,40 m d'épaisseur sur 0,60 m de profondeur (fig. 17). Elle correspond à deux tronçons espacés de 3 m. Le tronçon sud-ouest mesure 3 m de long, et le nord-est 18 m, même si ce dernier a fait l'objet d'un pillage dans ses 3 derniers mètres. Au nord-ouest, le départ de ce second tronçon matérialise le mur sud-est de la cave **149** et au nord-ouest, il limite une couche de terre noire très charbonneuse **148**.

Au centre du décapage, la fondation **261** est conservée sur 10 m de longueur et 0,40 m d'épaisseur. Elle est très érodée et n'est liée à aucune autre structure.

Le troisième secteur est situé dans la partie méridionale de la fouille, à proximité immédiate de l'axe de circulation, à un endroit où les traces d'occupation sont très érodées (fig. 18). La sablière **249a** fut repérée sur une longueur de 5 m du sud-ouest au nord-est. Son négatif est large de 0,30-0,40 m et profond de 0,10-0,15 m ; son remplissage est constitué de terre végétale mélangée de limon. La sablière en retour **249b**, observée sur environ 3 m, est large de 0,20 m et profonde de 0,15 m et son remplissage présente les mêmes caractéristiques que celui de la précédente.

Repérée sur environ 10 m, la sablière **250a** mesure 0,20-0,25 m de large. Elle est nettement visible dans la partie sud-ouest et très érodée dans la partie nord-est. Le remplissage est constitué de limon gris clair



FIG. 17. — Phase 3. Le mur 110. (© Rollet).

homogène. Le retour **250b** fut relevé sur 7 m ; il s'interrompt ensuite sur 3,50 m et est à nouveau visible sur 2,80 m jusqu'à la limite de la fouille. Deux trous de poteau situés exactement dans l'axe de la sablière semblent délimiter un accès large de 2 m.

5.3.2. Les caves

Parmi les caves relevées sur le site, quatre d'entre elles furent datées par le mobilier qu'elles comportaient. Six autres caves fouillées par B. Duchêne sont attribuées à la phase 3, parce qu'aux niveaux topographique, technique et morphologique, elles correspondent aux structures de cette phase ; toutefois le mobilier de leur comblement ne put être étudié.

À l'extrémité nord-ouest de la fouille se trouve la cave **149** (fig. 19, 20), carrée, de 3 m de côté sur 0,80 m de profondeur. L'accès, situé à l'est, compte encore deux marches taillées dans le limon (0,40 x 0,90 m, haut. 0,25-0,30 m). Le sol est plan, régulier, et la fouille permet de mettre en évidence des trous de poteau situés le long des parois sud-est, sud-ouest et nord-ouest. Ces trous marquent la bordure du blocage de pierre des parois sud-est et sud-ouest et, à une distance d'environ 0,40 m, les limites du creusement à l'ouest. Les trous de poteau espacés de 0,80 à 1 m, ont

la même morphologie : les côtés des creusements quadrangulaires varient de 0,25 à 0,40 m et leur profondeur oscille entre 0,25 et 0,30 m. Les calages sont constitués de pierres de moyen calibre soigneusement agencées et les fantômes des poteaux mesurent entre 0,20 et 0,15 m de côté. Un petit creusement ovale, de 0,35 par 0,45 m, a été relevé dans l'angle méridional de la cave ; il pourrait s'agir du négatif d'un *dolium*.

Le remplissage **149** est constitué tout d'abord d'une couche de charbon de bois de 0,02-0,04 m d'épaisseur qui repose sur le substrat géologique. Celle-ci est ensuite surmontée de limon rubéfié de couleur rouge de 0,20-0,30 m d'épaisseur contenant des fragments d'ardoise, quelques pierres de gros calibre et de nombreux tessons ayant, eux aussi, subi l'action du feu. Les remblais supérieurs de la structure sont composés de terre végétale mélangée de limon jaune qui contient des fragments d'ardoise et des ossements animaux.

La cave **207** se trouve au centre de la fouille, à environ 7 m à l'est d'un ensemble de trois caves fouillées lors d'opérations antérieures II, III et IV (cf. 5.3.3.). Ses substructions (fig. 19, 21, 22), sont bien conservées. La cave est rectangulaire (4,90 x 3,30 m) et son accès double la cloison nord-est.

Cet accès correspond à un escalier de 1 m de large constitué de sept marches. Les deux marches supérieures ne sont visibles qu'en négatif et les suivantes ont été construites avec de grosses pierres plates (ép. 0,10-0,15 m) qui forment les contremarches, le giron mesurant 0,20-0,30 m. L'escalier est encadré de deux murs : celui qui sépare l'escalier de la cave mesure 0,60 m d'épaisseur et l'autre 0,40 m.

L'escalier débouche sur un palier de 1 m de côté ; celui-ci se termine par une grosse pierre plate présentant de part et d'autre des surcreusements larges de 0,15 m et profonds de 0,03-0,04 m qui correspondent à l'emplacement d'un chambranle de porte. Le palier est fermé au nord et à l'est par des murs fondés sur de gros blocs de pierre et conservant onze assises du parement. Ces murs possèdent chacun une niche (0,45 m de largeur, 0,25 m de profondeur sur au moins 0,50 m de hauteur) dont la base correspond à la sixième assise des murs. Cet espace était recouvert d'une petite couche très sableuse (**225**) de 0,03-0,05 m d'épaisseur.

L'espace intérieur de la cave forme un carré de 2,40 m de côté. La base des murs est constituée de grosses pierres plates (L. 0,50 m, ép. 0,20 m). Ensuite, la construction (ép. env. 0,45 m) montre un appareil de petits moellons taillés en pierre locale, en retrait des fondations, créant un ressaut de 0,04-0,05 m. Les parements des murs ont été récupérés en quasi-totalité.

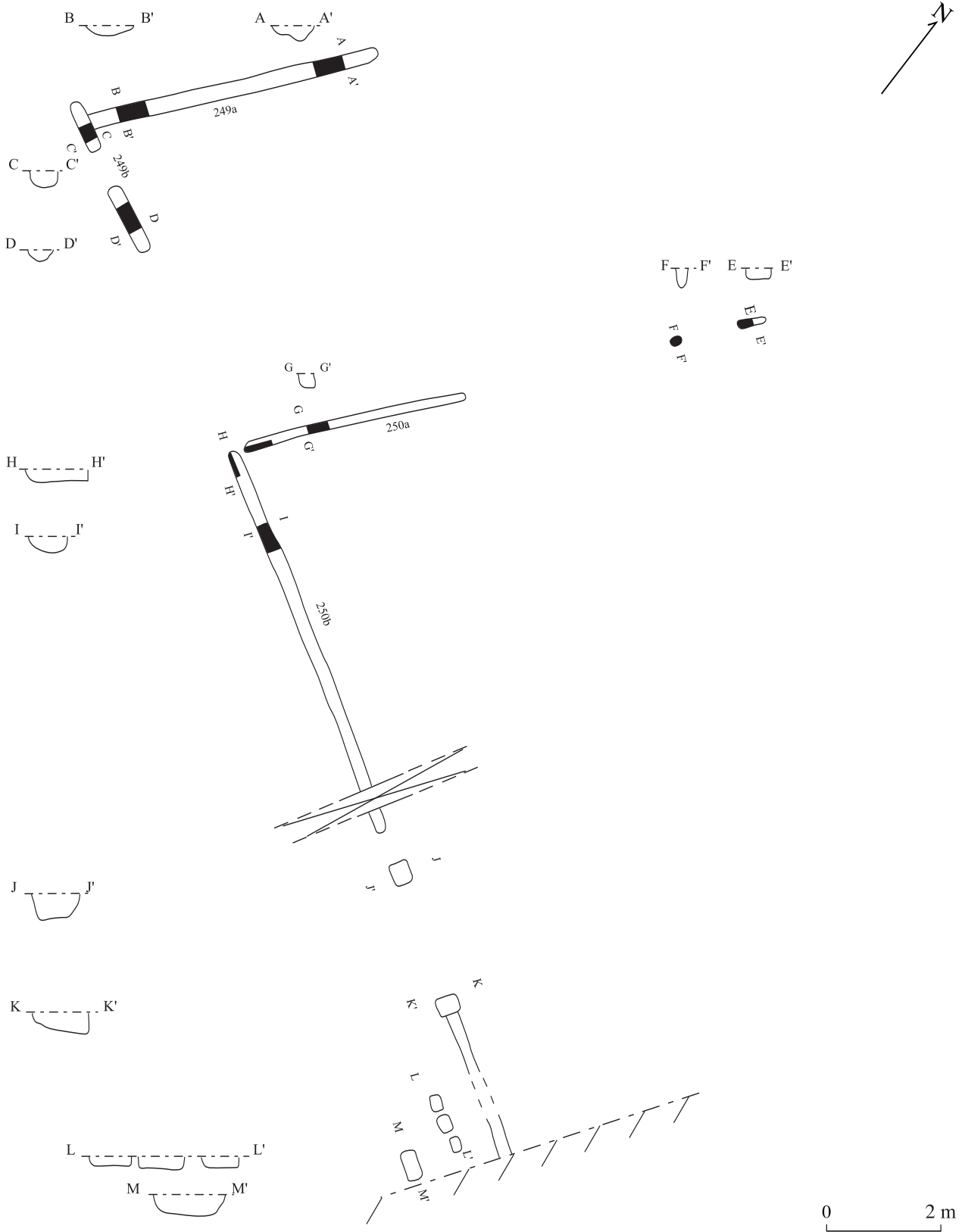
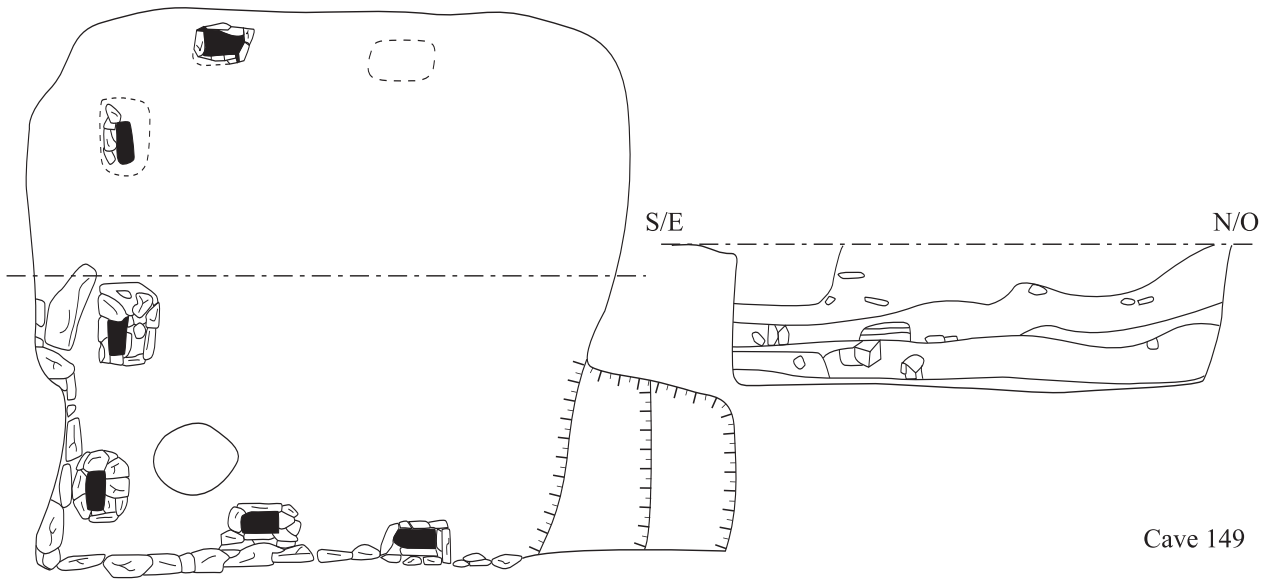
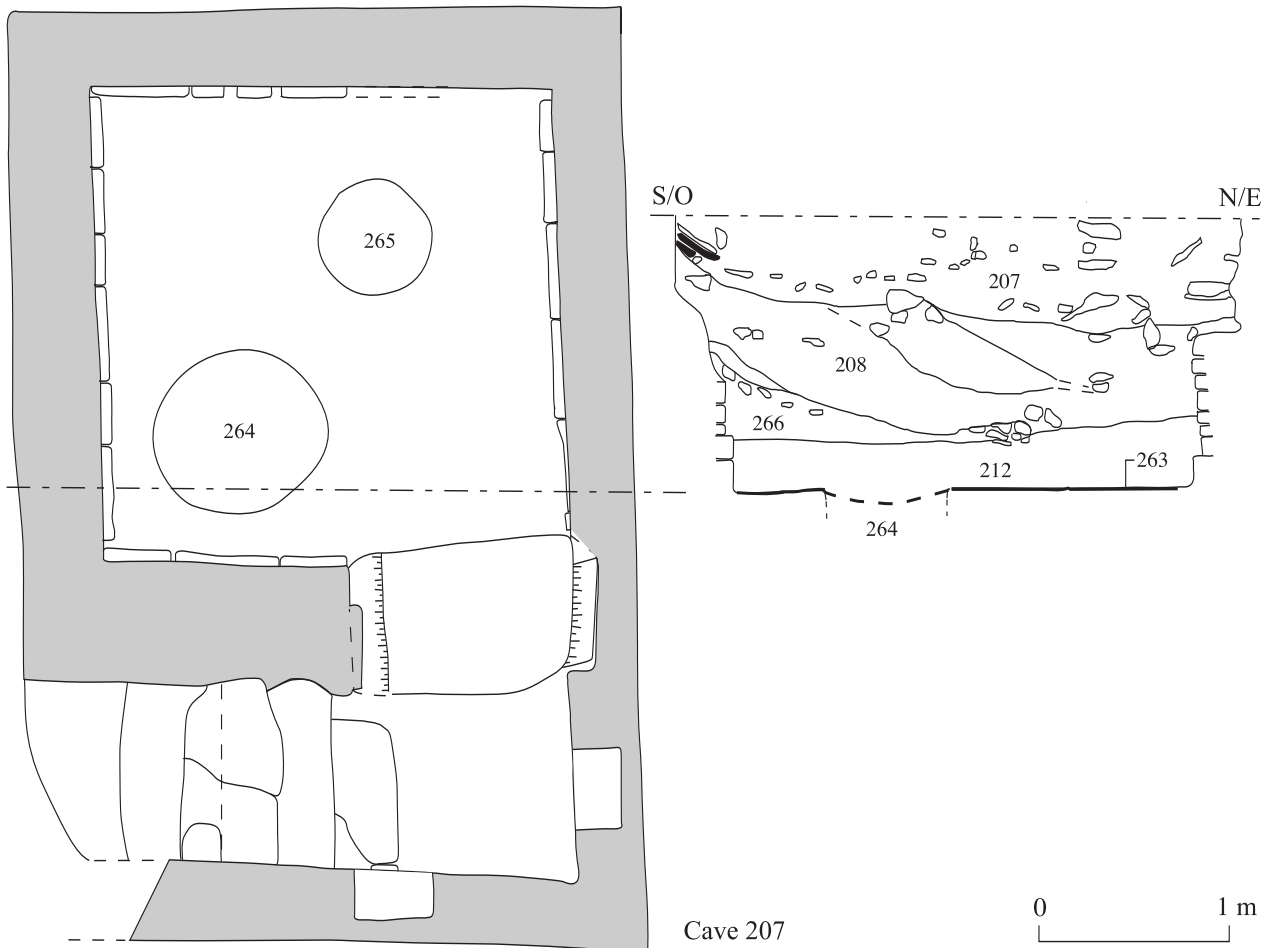


FIG. 18. — Phase 3. Le secteur méridional. Les sablières. Éch. 1/100, plan ; coupes 1/40.



Cave 149



Cave 207

0 1 m

FIG. 19. — Phase 3. Les caves 149 et 207. Éch. 1/40.



FIG. 20. — Phase 3. La cave 149, l'angle sud. (© Rollet).



FIG. 22. — Phase 3. La cave 207, l'escalier. (© Rollet).

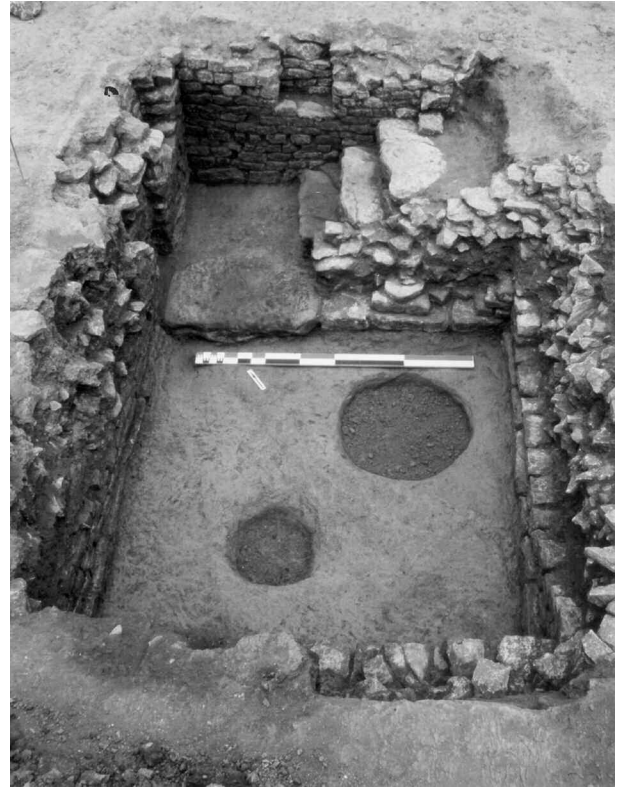


FIG. 21. — Phase 3. La cave 207. (© Rollet).

Le sol de la cave est plan, mais il est creusé par deux petites structures. Il s'agit de deux cavités circulaires (**264**: d. 0,90 m, prof. 0,70 m; **265**: d. 0,60 m, prof. 0,20 m), qui sont comblées d'un limon de couleur jaune à brun.

Le remplissage de la cave correspond à quatre unités stratigraphiques. La première (**263**) est constituée essentiellement de gros fragments de charbon de bois orientés perpendiculairement à la descente d'escalier; il s'agit peut-être des vestiges d'une porte. Elle est recouverte par une couche de démolition (**212**, ép. 0,20-0,35 m) de terre limoneuse rubéfiée contenant des fragments de charbon de bois, de tuiles et d'ardoises ainsi que quelques pierres de moyen calibre. Ensuite, dans la partie sud-ouest de la coupe, une couche (**266**) composée essentiellement de fragments de mortier et de petites pierres semble résulter de l'effondrement et/ou de la récupération des pierres du mur sud-ouest de la cave. Le rebouchage final est constitué de terre limoneuse jaune compacte (**207** et **208**).

À l'extrémité orientale de la fouille, la cave **269** présente une bonne conservation (fig. 23, 24). La cave

est rectangulaire (4,20 x 3,60 m, prof. 1,20 m); on y accédait dans l'angle nord par un escalier. Large de 0,90 m, celui-ci se compose de trois marches d'une hauteur moyenne de 0,30 m. La marche supérieure est constituée de deux assises de moellons liés au mortier beige à rose et d'une grosse pierre plate dont la surface est usée et polie. La deuxième correspond au creusement effectué dans le substrat géologique et la fouille a permis d'observer les vestiges de trois planches carbonisées. La marche inférieure, maçonnée, devait elle aussi être recouverte de bois car le giron ne porte aucune trace d'usure.

Les murs, épais de 0,35 m à 0,45 m, sont conservés sur onze assises. Les parements sont composés de moellons taillés dans la pierre locale (L. 0,15-0,20 m) et liés au mortier rose. Par endroits, notamment dans l'angle méridional, les joints sont tirés au fer.

Les murs sud-est et sud-ouest possèdent chacun une niche. Celle du mur sud-est, bien conservée, n'est pas située au milieu du mur, mais légèrement décalée vers l'ouest. Elle débute à 0,75 m du sol et mesure 0,40 m de large, 0,30 m de profondeur et 0,50 m de hauteur. Elle est coiffée par une grosse pierre plate

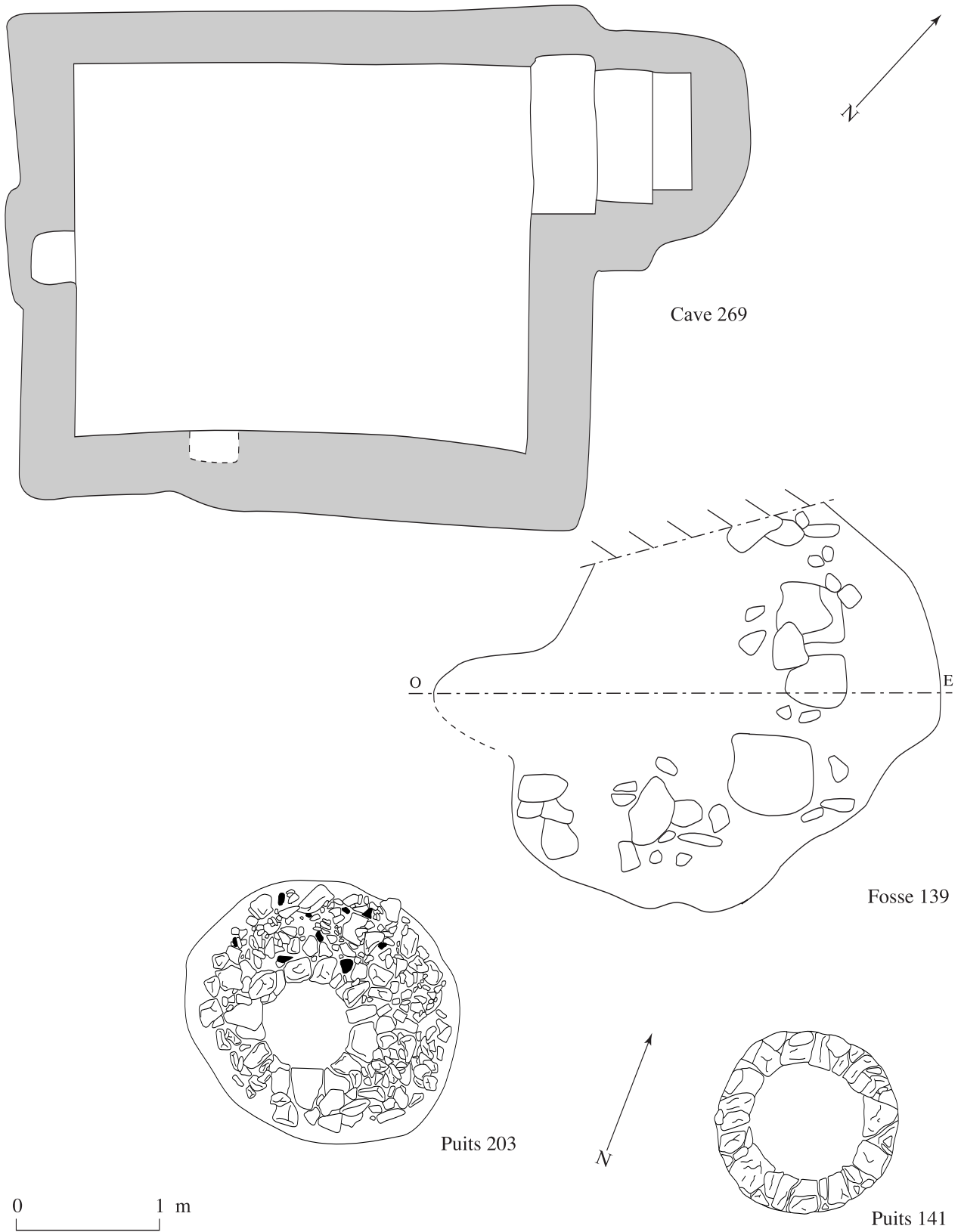


FIG. 23. — Phase 3. La cave 269, la fosse 139 et les puits 141 et 203. Éch. 1/40.



FIG. 24. — Phase 3. La cave 269. (© Rollet).

épaisse de 0,05-0,07 m qui correspond au niveau de la onzième assise. La niche située dans le mur sud-ouest est centrée, elle a une base carrée de 0,30 m de côté et, bien que la partie supérieure soit arasée, la hauteur peut être estimée à 0,50 m. Le fait que les parois soient légèrement rentrantes et enduites d'un mortier de chaux laisse supposer que le sommet devait être voûté.

Le sol de la cave est constitué dans la partie nord-est de limon jaune qui repose directement sur les affleurements de la roche, tandis que dans la partie sud-ouest, il a été aménagé (ou rechargé) à l'aide de galets et de gravier.

Cette cave fut fouillée sur toute sa surface (manuellement puis mécaniquement) ce qui ne permit pas de relever une coupe, cependant deux remplissages furent distingués. Le premier (270; ép. 0,40 m), un limon rubéfié contenant de nombreux fragments d'ardoise, des clous, des tessons de céramique et des pierres de gros calibre, résulte d'un incendie et fut repéré sur toute la surface de la cave. Le second (268), un limon brun à gris mélangé de terre végétale qui contient de gros blocs de pierre et de nombreux fragments d'ardoise, semble correspondre à un nivellement.

Dans l'angle occidental de la fouille, la cave 274 correspond à un creusement rectangulaire de 5,70 m sur 3 m (fig. 29). Les murs ont été en grande partie récupérés lors de la construction d'une cave plus vaste (183, phase 4). Les murs nord-ouest, sud-ouest et sud-est mesurent 0,40 m d'épaisseur. L'accès devait se situer au nord car, à cet endroit, le creusement dans le substrat n'est pas vertical et quelques grosses pierres

pouvant correspondre à des vestiges de marches sont encore en place.

5.3.3. Les caves fouillées antérieurement (fig. 25)

B. Duchêne décrit les structures I à VI comme des « fonds de cave »⁵¹, d'autres caves fouillées antérieurement ne sont pas mentionnées par Duchêne et ne firent pas l'objet d'un nouveau dégagement. Les descriptions et les relevés que cet auteur fournit sont assez sommaires, mais nous en dépendons entièrement. Toutes ces caves étaient construites en petit appareil. Les murs nord de plusieurs d'entre elles sont doublés d'une couche d'argile afin d'éviter les infiltrations d'eau (caves V et VI, B).

La cave I, la plus à l'ouest, forme un rectangle de 4,20 m sur 2,70 m avec un escalier qui perce le mur nord-est et forme un coude le long de celui-ci. Les murs nord-ouest et sud-est sont ouverts de deux niches placées en vis-à-vis. Au sud, le fond de la cave comporte une fosse de récolte des eaux. La cave II mesure 4,10 m sur 3 m avec un escalier placé le long du mur nord-est. Elle présente une niche dans le mur nord-est et une autre au centre du nord-ouest. On accède à la cave III, (2,70 sur 3,10 m) par un escalier placé sur le petit côté nord-est. Une niche est placée sur le palier inférieur, deux autres creusent les murs nord-est et nord-ouest. Un soupirail ouvre le mur sud-ouest. Au pied de ce mur, dans les angles, deux trous (E) percent la couche imperméable du sol pour évacuer l'eau. La cave IV, 2,40 sur 3,60 m, présente un escalier sur son côté nord-est et une petite niche au nord du mur sud-est. Un trou d'évacuation des eaux est creusé le long de cette paroi.

La cave V est mieux décrite et plus particulière. De plan rectangulaire (3,60 sur 4,60 m), son mur nord-est s'ouvre à l'ouest par une cage d'escalier dans l'axe du long côté, et est creusé à l'est par une abside. Les marches de l'escalier semblent composées d'une assise maçonnerie et d'une dalle monolithique. Deux niches occupaient le mur sud-est. Sous le sol de terre, fut mis au jour un radier de grosses pierres brutes (D). De l'abside au centre de la cave, des pierres plates couvraient un caniveau (C) et menaient à un puits (A). Ce dernier (d. 0,60 m, prof. 1,20 m) est construit en pierres sèches, non équarries.

La cave VI est la plus longue (6,70 sur 2,20 m); son escalier descendait dans l'axe du mur nord-ouest. Elle comporte au minimum cinq niches. Un trou d'évacuation (E) est placé dans l'angle méridional.

5.3.4. Les puits (fig. 23)

Sur l'ensemble du site, quatre puits furent mis au jour, mais, en raison de la faible durée de l'intervention

51. — DUCHÊNE 1995a.

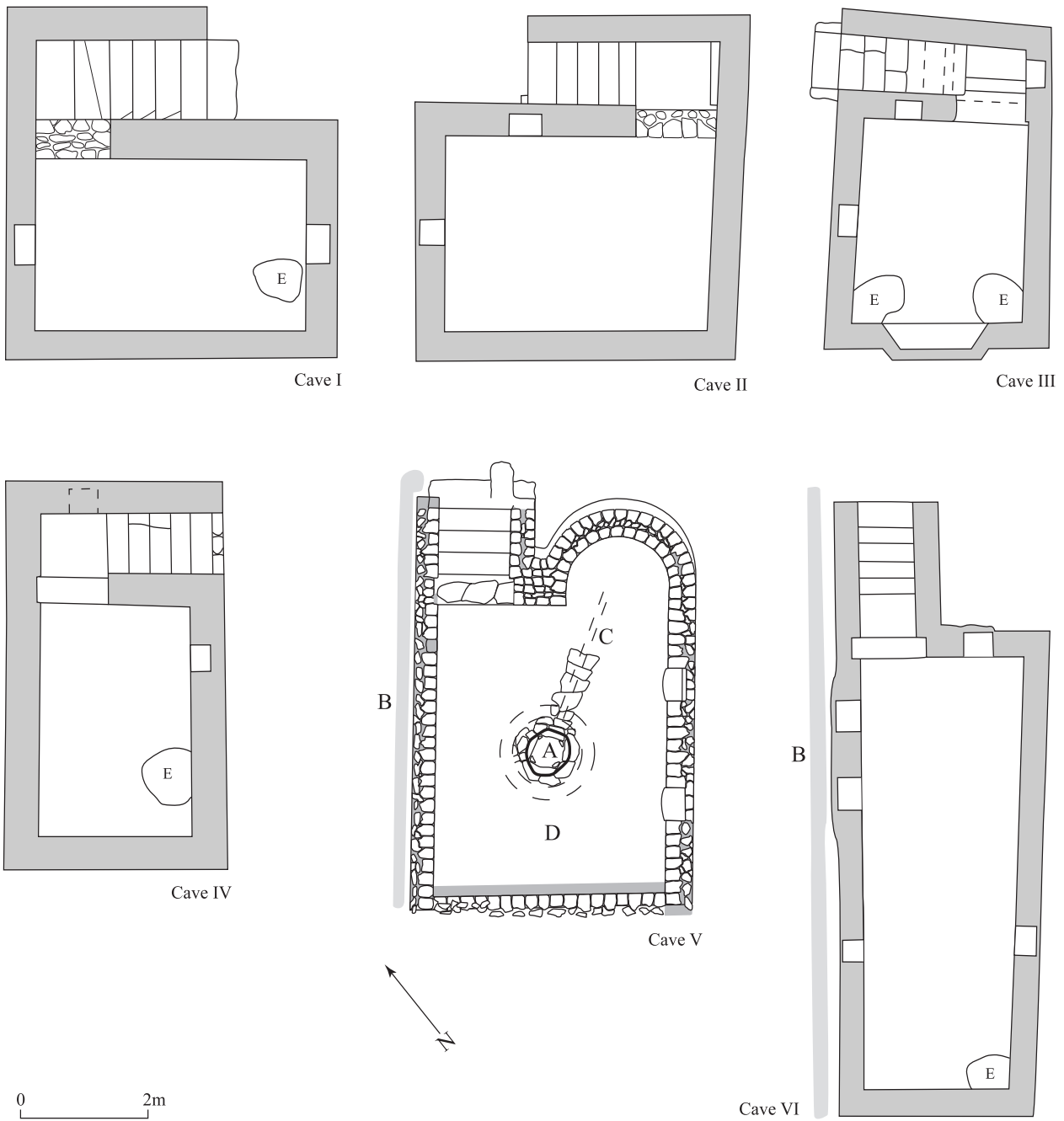


FIG. 25. — Phase 3. Les caves I à VI, fouillées antérieurement. Éch. 1/100.
(D'après Duchêne 1995).

archéologique et des moyens de sécurité à mettre en place, aucun d'eux ne fit l'objet d'investigations.

Dans la partie nord-ouest de la zone fouillée se trouve le puits **141**, dont la tranchée de fondation mesure 1,60 m de diamètre et l'ouverture 1 m. Le cuvelage, très bien conservé, est composé de grosses pierres plates et de pierres de plus petit calibre liées par du limon. Il est comblé de terre végétale mélangée de limon.

Localisé au nord-ouest de la cave 207, le puits **262** (non illustré), d'une ouverture de 0,80 m de diamètre, est aménagé dans un creusement de 2 m de diamètre. Le parement est constitué de grosses pierres liées par du limon gris à brun.

Dans le secteur oriental, le puits **203**, dont la tranchée de fondation est ovale (2 x 1,70 m), présente une ouverture de 0,60 m décalée vers le sud. Le parement est constitué de grosses pierres bien agencées liées par du limon, tandis que le blocage inclut des petites pierres, des fragments de tuiles et des fragments d'ardoise. Le remplissage est constitué de limon brun à gris contenant de grosses pierres provenant de la partie supérieure de la construction.

Localisé à proximité de la cave 269, le puits **267** (non illustré) présente les mêmes caractéristiques que la structure 203 : une tranchée de fondation ovale (2,10 x 1,80 m) et une ouverture de 0,60 m décentrée vers le sud-ouest. Le parement est soigné, constitué de grosses pierres liées par du limon et un blocage de pierres de plus faible calibre. Les remblais sont formés de limon brun contenant quelques fragments de tuiles et d'ardoise.

5.3.5. Les fosses (fig. 23, 26, 27, 28)

Au nord, la fosse **101** est rectangulaire (1 x 0,70 m, non illustrée) avec des angles très arrondis. Le creusement, dont le profil en cuvette est régulier, est comblé d'un sédiment limono-argileux de couleur jaune à brun qui contient des inclusions de charbon de bois, des fragments d'ardoise et des petites pierres.

En plan, la fosse rectangulaire **111** (3 x 2 m) comporte au nord-est une excroissance (**106**) peu profonde, de forme carrée de 1,40 m de côté. Deux couches constituent le remplissage qui s'est effectué du nord-est au sud-ouest. La première (**107**), terre végétale mélangée de limon brun à jaune avec des inclusions de charbon de bois, correspond au comblement de 106 et se poursuit sur le fond de 111. La seconde (**123**), terre végétale gris brun contenant du charbon de bois et de nombreux fragments de terre cuite et d'ardoise, constitue le comblement final.

La structure **139** est très érodée (prof. 0,20 m) et pourrait correspondre aux vestiges d'une cave

(fig. 23), car la fouille révéla, dans un remblai de terre végétale mélangée de limon brun, plusieurs grosses pierres non liées qui forment un angle.

Plus à l'est, la structure **103** est rectangulaire (3,60 x 2,20 m, prof. de 0,65 m). Seule la moitié nord fut fouillée. Le creusement présente un fond plat. L'accès, à l'ouest, est matérialisé par une marche située à mi-hauteur ; en bas de celle-ci, les traces d'une planche furent observées directement sur le fond. Trois couches constituent le remplissage de la fosse, dont la première, constituée uniquement de limon rubéfié, repose directement sur le fond. La deuxième **105**, une couche de limon brun à jaune, s'étend sur l'ensemble du creusement et la dernière (**104**) correspond à un épais remblai de terre végétale mélangée de limon comportant de petites pierres, des fragments d'ardoise, des tessons de céramique et une monnaie (cf. 6.1., n° 3). La fosse subcirculaire **119** (d. env. 1 m, prof. 0,25 m) située plus à l'ouest, est comblée d'une couche homogène de terre végétale mélangée de limon.

Le creusement rectangulaire **121** (2,10 x 1,50 m, prof. 0,45 m) présente des parois évasées et un fond irrégulier. Le remplissage **161** est constitué de terre végétale mélangée de limon contenant quelques grosses pierres localisées dans la partie est.

Dans le secteur central de la fouille est creusée la fosse **112** (2,60 x 2,20 m, prof. 0,45 m) qui est plus évasée à l'est. Elle est comblée d'une couche homogène de terre brun foncé contenant des inclusions de limon ocre, des petites pierres et des fragments d'argile rubéfiée (**112** et **113**).

La fosse **115** recoupée à l'ouest par une tranchée récente, présente un plan quadrangulaire aux angles arrondis. Le profil montre un creusement vertical avec un fond plat ; les parois sont évasées dans la partie supérieure. Le remplissage **116**, en partant du fond, est composé d'une fine couche de terre noire organique qui contient de petits fragments d'ardoise et quelques charbons de bois. Ensuite, il s'agit d'une couche de limon brun à jaune qui semble résulter de l'érosion des parois et enfin, le dernier comblement correspond à un limon mélangé de terre végétale, de petites pierres et de fragments d'ardoise.

Entre les structures 112 et 115 se trouvent les fosses 117, 204 et 206. **117** et **206** sont de petites structures subcirculaires, peu profondes, comblées de terre brune. Le creusement **204** (2,20 x 0,90 m, prof. 0,35 m) montre des parois évasées et un fond légèrement en pente du sud-ouest au nord-est. Le remplissage **205** est constitué de terre brune limoneuse compacte qui contient des inclusions de charbon de bois et de nombreuses scories de fer.

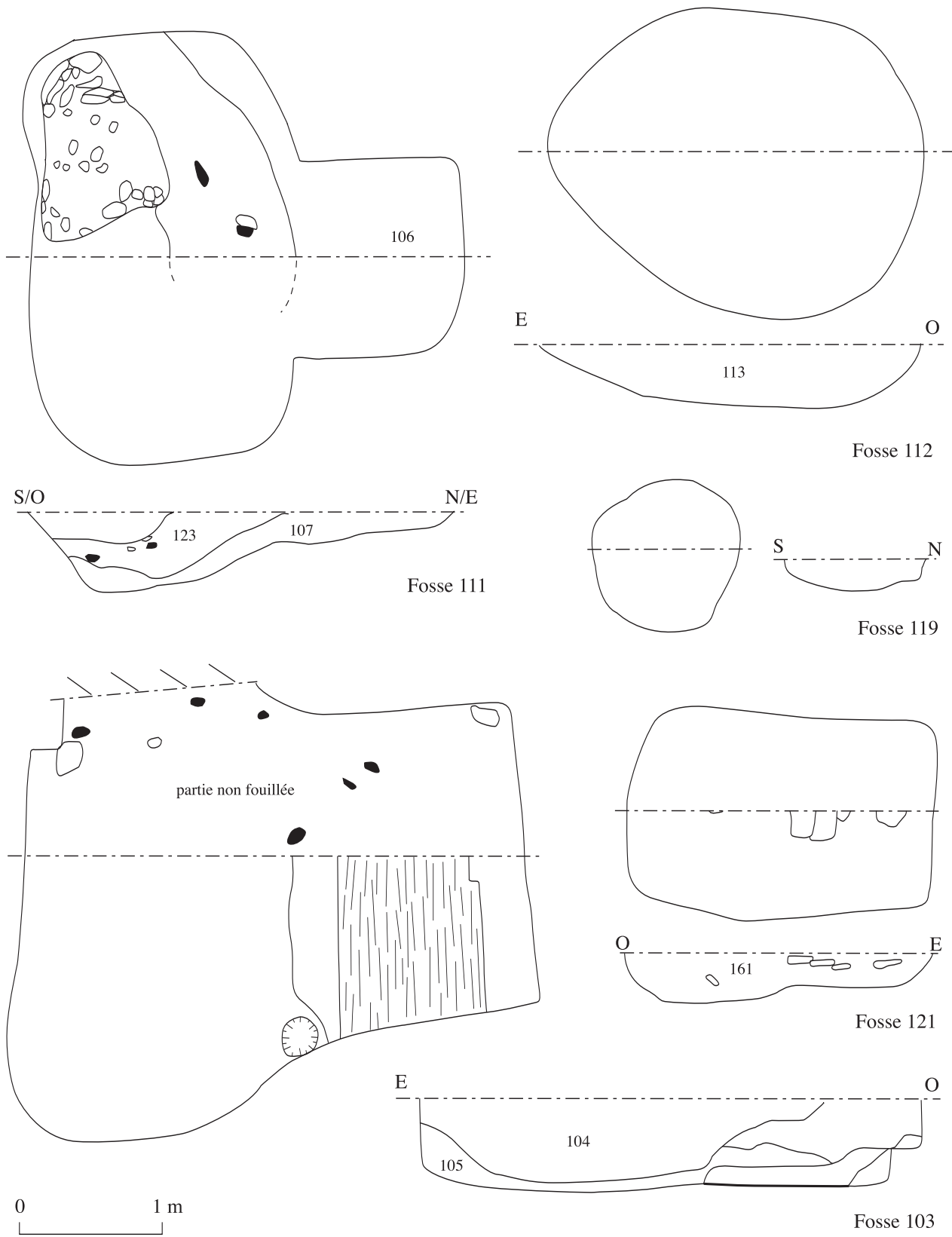


FIG. 26. — Phase 3. Les fosses 103, 111, 112, 119 et 121. Éch. 1/40.

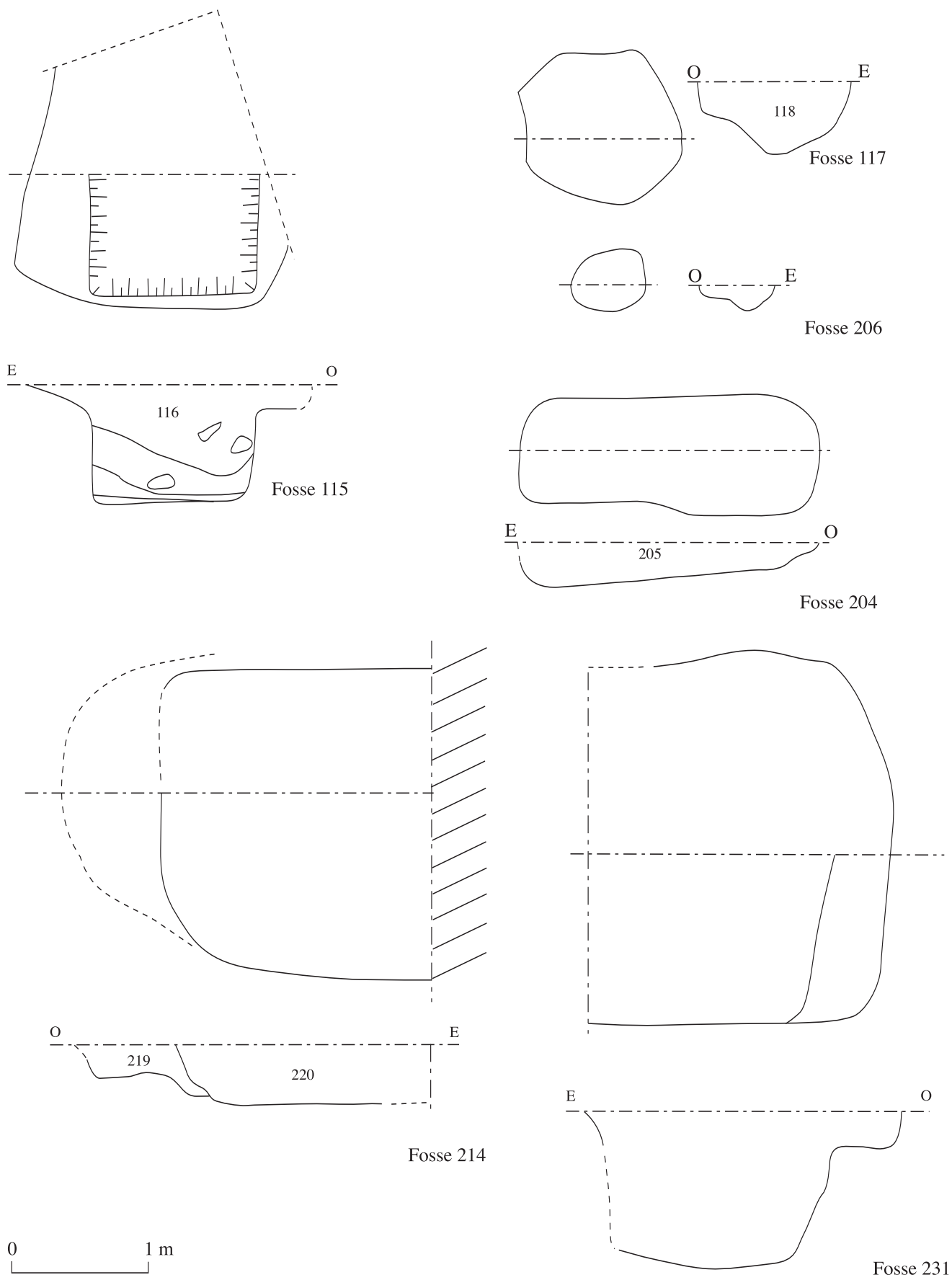


FIG. 27. — Phase 3. Les fosses 115, 117, 204, 206, 214 et 231. Éch. 1/40.

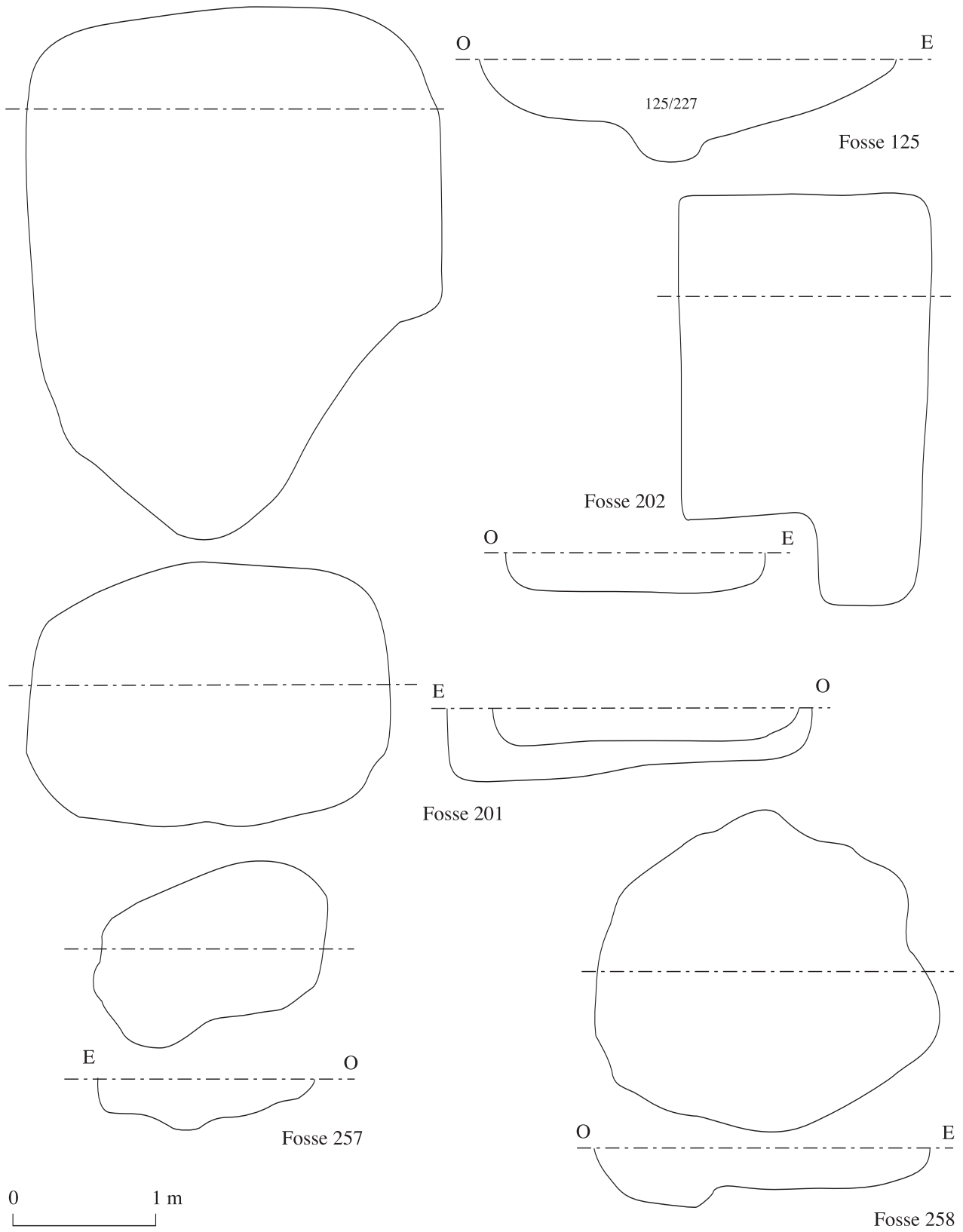


FIG. 28. — Phase 3. Les fosses 125, 201, 202, 257 et 258. Éch. 1/40.

Recoupée par une tranchée récente, la fosse **214** est conservée sur une surface de 2,20 m sur 2 m et une profondeur de 0,50 m. La paroi occidentale est verticale et le fond est plat. Le remplissage **219/220** est constitué de terre végétale brun gris mélangée de limon qui contient quelques gros blocs de pierre, de gros fragments d'ardoise et de nombreuses inclusions de torchis, de charbon de bois et de scories.

La structure **231** est recoupée par la même tranchée que 214. Elle mesure 2,70 m sur au moins 2,20 m et est profonde de 1,10 m. La paroi occidentale, seule conservée, est verticale, et comporte un replat à son sommet. Le fond est légèrement concave. Son remplissage, de terre végétale mélangée de limon jaune ocre, a livré du mobilier hétérogène datant du début du I^{er} siècle dont une monnaie d'Auguste (cf. 6.1., n° 2), et du III^e siècle.

À proximité de la précédente, la fosse **125** (3,60 x 2,80 m, prof. 0,70 m) montre un profil en cuvette. Son comblement est homogène, constitué de terre végétale mélangée de limon jaune ocre, de fragments d'ardoise, de pierres de gros et moyen calibre et de charbon de bois. Ce remplissage a livré une monnaie (cf. 6.1., n° 14).

La grande fosse rectangulaire **223** (non illustrée, 3,10 x 1,60 m; prof. 1,40 m) se situe plus au sud. Ses parois sont très évasées et le fond, où la largeur se réduit à 1,15 m, est plat. Le remplissage **224** est constitué dans la partie inférieure de terre limoneuse chargée en charbons de bois et dans la partie supérieure de terre végétale et de nombreuses inclusions d'ardoise, d'argile rubéfiée et pierres de moyen et gros calibre.

Rectangulaire avec des angles arrondis (2,60 x 2 m, prof. de 0,75 m), la fosse **271** (non illustrée) présente des parois légèrement évasées et un fond plat. Le remplissage **272**, constitué de terre végétale très limoneuse homogène dans la partie inférieure, contient cependant dans la partie supérieure des inclusions diverses : nombreux fragments d'ardoise, charbons de bois, argile rubéfiée et petites pierres.

Dans le secteur oriental de la fouille, la fosse **202** présente une excroissance à l'est. Elle mesure 2,40 m par 1,80 m pour une profondeur de 0,25 m ; les parois sont verticales et le fond est plat. Le remplissage est constitué de terre végétale mélangée de limon qui contient de nombreux fragments d'ardoise, des petites pierres et des nodules de terre cuite.

La fosse **201** mesure 2,50 m sur 0,90 m pour une profondeur de 0,50 m. Les parois sont verticales et le fond, qui correspond au substrat rocheux, présente une pente sud-nord. Le remplissage est constitué de limon brun qui contient des fragments d'ardoise et de charbon de bois.

Limitées par le mur 250a, les fosses **257** et **258** sont situées à proximité l'une de l'autre et présentent des caractéristiques communes. La première ovale (1,60 x 1 m) et la seconde subcirculaire, (d. 2,10 m) ne descendent pas à plus 0,45 m. Leur remplissage est constitué de terre limoneuse qui contient des inclusions d'argile rubéfiée et des scories.

5.3.6. Le trésor monétaire

Lors du décapage mécanique, au centre de la fouille, à proximité de la cave 207, fut exhumé un trésor monétaire (**132**) composé de cent soixante-dix-neuf monnaies (cf. Doyen, *infra*). Il n'était enfoui que d'une vingtaine de centimètres sous le niveau supérieur du terrain actuel, dans la terre végétale. Les monnaies furent recueillies sur une surface d'environ 2 m² et plusieurs d'entre elles étaient encore collées les unes aux autres par « paquets » de deux ou trois. Ce phénomène constitue les seules traces d'un conditionnement. Il s'agit certainement d'un contenant en matière périssable car seul quelques petits tessons de céramique provenant de plusieurs vases différents furent trouvés dans cette zone et aucun d'entre eux ne porte de traces d'oxydation.

5.4. Phase 4 (fig. 29, 30, 31)

Seules deux structures appartiennent à cette phase, la fosse 120 et la cave 183, toutes deux localisées dans le secteur occidental.

Présentant un profil en cuvette, la fosse **120** mesure 0,90 m sur 0,70 m et est profonde de 0,35 m. Son remplissage (**130**) est constitué d'une couche homogène de terre brun foncé qui contient de nombreux fragments de charbon de bois. La fouille de cette structure permit de mettre en évidence un dépôt constitué de trois vases complets en céramique et de divers fragments (cf. 6.4., fig. 38, n° 6 et 47, n° 50 et n° 62).

Située à proximité de la route, la cave **183** (fig. 30) est construite sur l'emplacement de la cave 274 dont elle conserve l'orientation. Elle est de forme trapézoïdale et ses dimensions intérieures (4,70 x 4,40 m) offrent une surface de près de 21 m², ce qui en fait la plus vaste parmi celles mises au jour sur le site.

À l'extérieur de la cave, parallèlement au mur oriental, l'accès mesure 1 m de large, et une seule marche, composée de deux grosses pierres plates, était encore en place. L'escalier débouche au centre du mur qui, à cet endroit, a été récupéré.

Les murs, conservés sur une hauteur de 0,40-0,50 m, mesurent en moyenne 0,45 m d'épaisseur. Ils sont construits avec des moellons taillés dans la pierre locale et liés par un mortier jaune ; les parements sont par endroits rubéfiés. Le sol, plan et régulier, présente

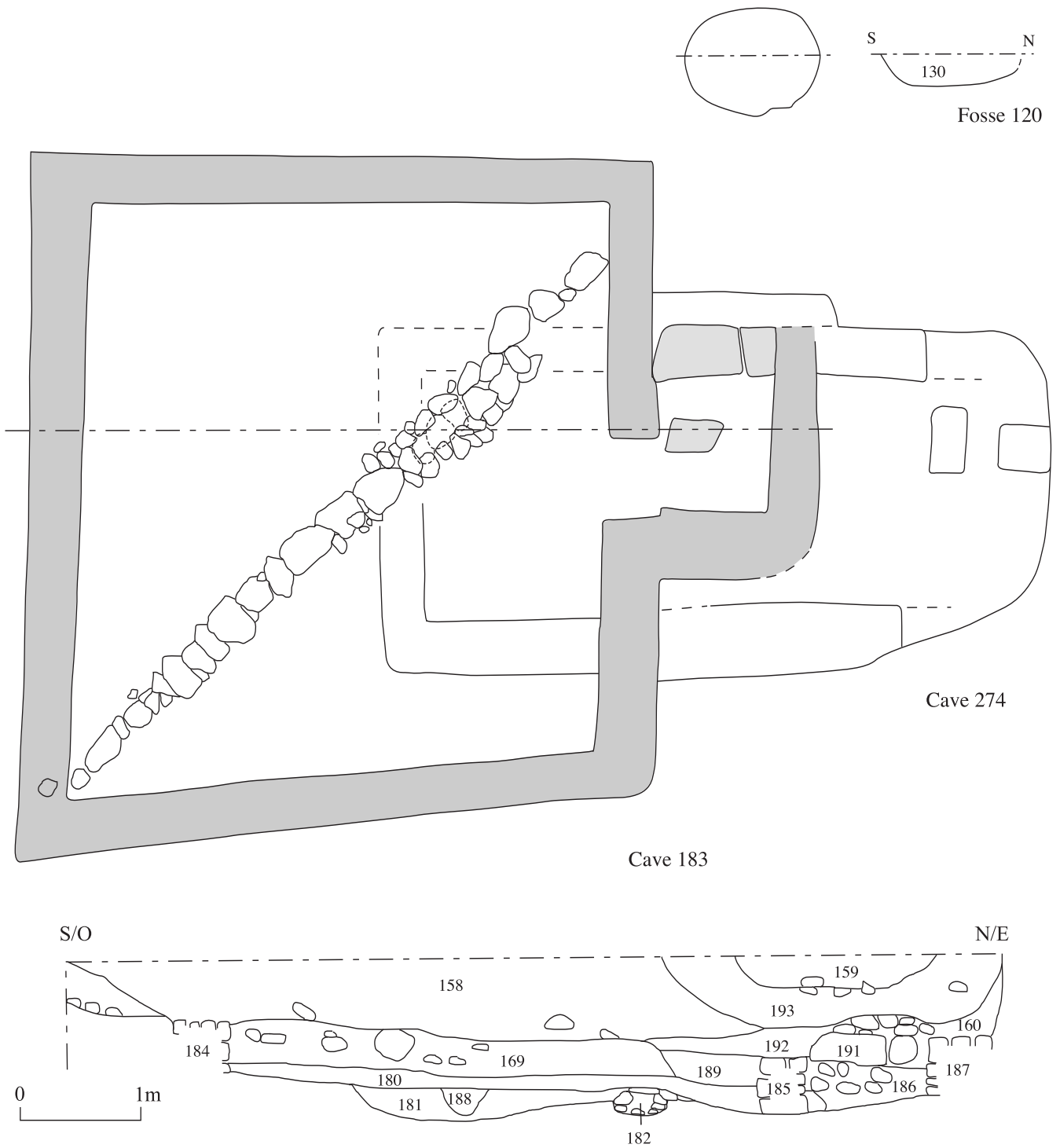


FIG. 29. — Phases 3 et 4. Les caves 274 et 183. Éch. 1/40.



FIG. 30. — Phase 4. La cave 183. (© Rollet).

également par endroits des zones rubéfiées. Un petit creusement (**188**) contenant des fragments de terre cuite marque peut-être l'empreinte d'un récipient de stockage. Un caniveau (**182**) construit au moyen de petites pierres posées à plat ou sur chant et recouvert de pierres plates de plus grande taille, traverse la cave de l'angle nord au sud. Le fond de ce caniveau comporte un lit de pierres plus petites, disposées irrégulièrement sur lesquelles fut observé un dépôt gris clair de type hydromorphe très compact dont l'épaisseur varie de 0,05 à 0,10 m. L'ensemble repose dans une tranchée peu profonde creusée dans le substrat géologique et est recouvert d'une couche de limon de 0,02-0,03 m d'épaisseur (**181**).

Concernant la fouille de cette structure, dans un premier temps, une tranchée de 1 m de large, implantée dans la longueur de la structure fut réalisée manuellement. Dans un second temps, après l'étude de la stratigraphie et sachant que les couches les plus anciennes (169 et 180) recelaient un matériel archéologique abondant, les plus récentes (158, 159 et 193) furent enlevées mécaniquement, afin que les investigations soient menées sur toute la surface de la cave.

Le remplissage de la cave est composé d'une première couche (**180**) de 0,20 à 0,30 m d'épaisseur observée régulièrement entre les murs 184 et 185. Elle est constituée d'une matrice de limon parfois rubéfié qui contient de nombreuses inclusions charbonneuses et un matériel archéologique très abondant. Le deuxième remblai (**169**) est composé d'un sédiment limoneux contenant des inclusions de terre cuite, des fragments de charbon de bois, d'ardoise et de pierres



FIG. 31. — Phase 4. Une ardoise. (© Rollet).

brûlées ainsi qu'une grande quantité de tessons de céramique, notamment de terre sigillée moulée (cf. Deru, Feller, *infra*). À l'est, le long du mur de la cave, cette couche est recoupée par les fosses **189** et **192**. La première est comblée d'un mélange de limon recuit, de charbons de bois et de nombreux tessons de céramique et la seconde de terre noire cendreuse contenant des fragments d'ardoise et des petites pierres. Le dernier remblai antique (**158**) est composé de terre végétale mélangée de limon qui contient de nombreux fragments d'ardoises ou de tuiles, et de pierres de petit et moyen calibre.

Une ardoise complète fut prélevée dans ces remblais (fig. 31). En forme de losange (0,50 x 0,70 m, ép. 0,015 m), elle est percée à son sommet. Ce type d'ardoise pourrait être extrait à Rimogne, à 15 km de Ville-sur-Lumes⁵².

5.5. Les structures non datées (fig. 32)

Une série de fosses ne comportant que fort peu de mobilier ne peuvent être insérées dans la sériation chronologique.

52. — M. Harnois, compagnon couvreur, comm. pers.

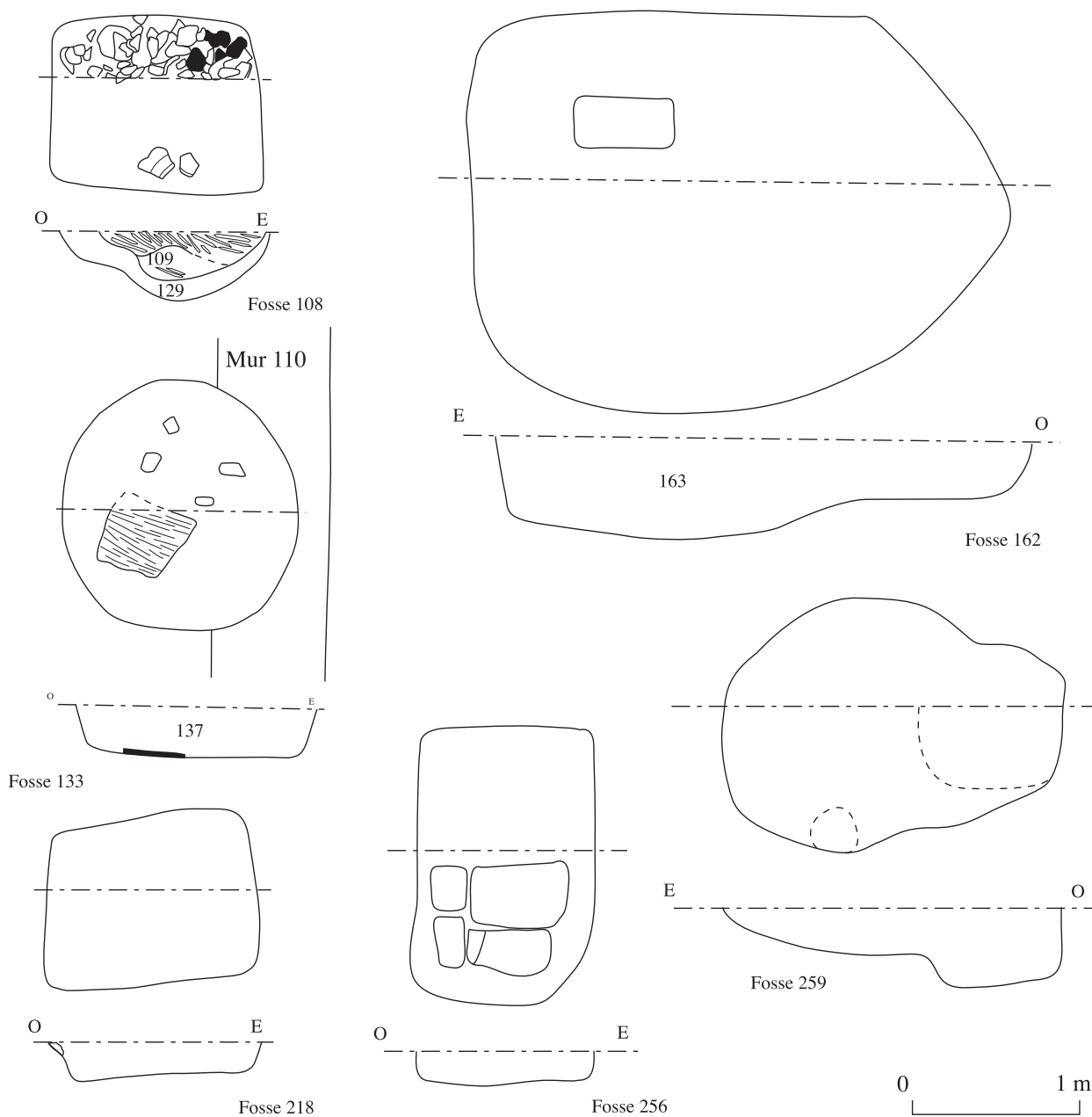


FIG. 32. — Les fosses non datées 133, 162, 218, 256 et 259. Éch. 1/40.

Dans l'angle septentrional de la fouille, la fosse **108** est rectangulaire (1,30 x 1,10 m, non illustrée), le creusement en cuvette (prof. 0,45 m) est tapissé d'une couche de limon jaune à ocre recouverte par une couche d'ardoises et d'argile rubéfiée (**109**).

Le creusement de la fosse circulaire **133** (d. 1,60 m) recoupe la tranchée de récupération du mur 110. Les parois du creusement sont verticales et le fond est plat; sur ce dernier reposaient les vestiges d'une

planche carbonisée. Le remplissage **137** est constitué de terre végétale mélangée de limon et chargée en fragments d'ardoise et en charbons de bois.

La fosse ovale **162** (3,20 x 2,40 m) présente un creusement profond de 0,60 m avec des parois verticales et un fond irrégulier. Le remplissage est constitué de terre brune très limoneuse et meuble qui contient quelques fragments d'ardoise et des petites pierres (**163**).

Dans le secteur central de la fouille, au nord de la cave 207, la fosse **218** est quadrangulaire (1,25 x 1 m). Elle est profonde de 0,25 m avec des parois verticales et un fond régulier qui présente une pente d'est en ouest. Le remplissage est constitué d'une matrice de terre noire cendreuse compacte chargée de fragments d'ardoise, de petites pierres et de fragments d'argile rubéfiée.

Dans le secteur méridional, la fosse rectangulaire **256** (1,70 x 1,10 m, prof. 0,25 m) présente des parois verticales et un fond plat. Sur celui-ci, reposaient de gros fragments d'ardoise. Le remplissage est constitué de limon brun foncé. La fosse **259**, quant à elle, est ovale et mesure 2 m sur 1,40 m. Le profil présente un surcreusement vers l'ouest où la profondeur atteint 0,45 m. La fosse est comblée de limon gris foncé qui contient des inclusions d'argile rubéfiée.

6. LE MATÉRIEL ARCHÉOLOGIQUE

Le matériel publié ici provient des trois phases de l'occupation de l'agglomération, à l'exception de la terre sigillée moulée de la cave 183 et du trésor monétaire publiés à la fin de ce dossier et du mobilier de la nécropole qui est présenté avec les structures (cf. 4, Doyen, Deru, Feller, *infra*).

6.1. Les monnaies (J.-M. Doyen)

1. REMES, 1^{er} s. avant J.-C. Dr. Tête à g., fortement décentrée. Légende hors-flan. Rv. Animal composite à g. Au-dessus de la croupe, une esse. Entre les pattes, un dauphin à g. As : 5,13 g ; 9. Réf. SCHEERS 147, classe II ; BN 8054-8083. (Prov. 180 ; n° inv. OI 41).
2. AUGUSTE, Lyon, 15-10 avant J.-C. Dr. CAES[Tête laurée à dr. Rv.]OMET[Autel des Trois Gaules. As : 9,24 g ; 5. Réf. RIC 230. (Prov. 231 ; n° inv. OI 30).
3. NERON, Lyon, 64-68. Dr.]AESARAVG[. Tête laurée à dr. Un globe à la pointe du cou (?). Rv. S/C Victoire volant à g. [tenant un bouclier portant SPQR]. As : 7,04 g ; 6. (Prov. 104 ; n° inv. OI 1).
4. DOMITIEN, atelier indéterminé, 69-96. Dr. Lég. ill., Tête laurée à g. Rv. lisse. As : 6,67 g ; -. (Prov. 180 ; n° inv. OI 56).
5. TRAJAN, Rome, 98-117. Dr. Lég. ill., tête radiée à dr. Rv. lisse. *Dupondius* : 8,86 g ; -. (Prov. 100 ; n° inv. OI 10).
6. HADRIEN, Rome, 117-138. Dr. HADRIAN[tête laurée à dr. Rv. Lég. ill.]SC, empereur debout à g. relevant une personnification agenouillée. Sesterce : 24,67 g ; 7. (Prov. 272 ; n° inv. OI 64).
7. HADRIEN, Rome, 117-138. Dr. Lég. ill., grand buste nu lauré à dr. Rv. Femme casquée assise à g. Sesterce : 23,78 g ; 1. (Prov. 189 ; n° inv. OI 63).
8. HADRIEN, Rome, 117-138. Dr. Lég. ill., tête ou buste lauré à dr. Rv. lisse. Sesterce : 21,59 g ; -. (Prov. 189 ; n° inv. OI 62).
9. HADRIEN, Rome, 117-138. Dr.]NVS/AVGVST[tête laurée à dr. Rv.]A AVG S/C, *Providentia* debout à g. tenant un bâton abaissé vers un globe, et un sceptre long vertical. As : 8,68 g ; 7. Réf. BMC p. 484⁵³. (Prov. 169 ; n° inv. OI 20).
10. ANTONIN LE PIEUX, Rome, 138-161. Dr. ANTONIN- SAVG/PIVSPTRPCOS[tête laurée à dr. Rv. Lég. ill., personnification debout à g. Sesterce : 22,82 g ; 5/6. (Prov. 270 ; n° inv. OI 59).

53. — L'effigie pourrait être celle d'Antonin le Pieux.

11. ANTONIN LE PIEUX DIVVS, imitation. Dr. DIV[.]ANTONIN[tête nue à dr. Rv. la tête à g., sur un autel orné. As argenté : 3,37 g ; 5. Prototype : Rome, 161 (BMC 49-54). (Prov. 184 ; n° inv. OI 55).

12. FAUSTINE I Diva, Rome, après 141. Dr. DIVA/FAVSTINA Rv.]G/VSTA S/C, Vesta voilée debout à g., tenant une torche longue verticale, et un *palladium* à hauteur de l'épaule g. As : 10,21 g ; 11. Réf. BMC 1580 et pl.37, n° 18 (Prov. 264 ; n° inv. OI 42).

13. COMMUNE, Rome, 186. Dr. MCOMMODOVSANT/[tête laurée à dr. Rv.]VPP, Commode drapé, assis à g. sur une chaise curule, tenant un globe et un rouleau, couronné par une Victoire volant à g. Sesterce : 24,96 g ; 1. Réf. BMC 573. (Prov. 189 ; n° inv. OI 61).

14. COMMUNE, Rome, 186-187. Dr. MCOMMODOVSANT/PFELIXAVGBRIT, tête laurée à dr. Rv.]TASAVGPMTR/PXIIIM[S/C, *Nobilitas* debout à g., tenant un sceptre vertical et une figurine de Rome. Sesterce : 23,16 g ; 5/6. Réf. BMC 594 et pl.107, n° 2. (Prov. 125 ; n° inv. OI 26).

15. Empereur indéterminé de la période 69-161. Dr. Lég. ill., tête radiée à dr. Rv. lisse. *Dupondius* : 9,66 g ; -. (Prov. 100 ; n° inv. OI 16).

6.2. Les objets en métal (X. Deru) (fig. 33)

Le mobilier métallique est peu abondant. Les objets en bronze comptent des pièces de harnachement (n° 1-4) dont trois proviennent du même contexte et du matériel de soin corporel (n° 5-7). Quatre fibules furent retrouvées dans la tombe 131 (cf. 4).

Les éléments en fer comptent des anneaux (n° 12-14) et deux outils (n° 9-10) dont une petite enclume qui pourrait témoigner de travaux agricoles. Un couteau appartient à la dotation de la tombe 216 (cf. 4).

1. Phalère en forme de goutte se terminant par un motif cruciforme composé de perles aplaties. L. cons. 35. (Prov. Indét ; n° inv. OI 9).
2. Applique circulaire comportant deux rivets au revers. Déformée. D. 42, haut. rivets 5. (Prov. 180 ; n° inv. OI 34).
3. Applique circulaire dont un élément était soudé au centre de la partie concave ; deux équerres sont soudées sur la face arrière, convexe. D. 88, Haut. tenons 14. (Prov. 180 ; n° inv. OI 33).
4. Demi cylindre creux comportant une pointe soudée au centre de la face interne ; un petit côté est complètement fermé, l'autre n'est fermé que par une languette, laissant un jour en demi lune ; un anneau est soudé sur le bord de ces petits côtés. L. 56, l. 58, d. int. anneau 8, L. pointe 57. (Prov. 180 ; n° inv. OI 31).
5. Etui étamé, cylindrique dont l'extrémité est hémisphérique. D. ext. 14, L. cons. 55. (Prov. 148 ; n° inv. OI 13).
6. Spatule présentant une extrémité épaissie et l'autre effilée et recourbée. Celle-ci est précédée d'une moulure. L. 141. (Prov. 240 ; n° inv. OI 46).
7. Spatule présentant une extrémité épaissie ; l'autre est arrachée. Celle-ci est précédée d'une moulure. L. cons. 107. (Prov. 104 ; n° inv. OI 6).
8. Cône tronqué percé au centre des deux faces d'une petite cavité. La face inf. porte deux cercles circonscrits incisés. D. sup. 62, d. inf. 52, haut. 8. (Prov. 180 ; n° inv. OI 58).
9. Enclume portative à redresser les faux, le plat de l'enclume mesure 48 sur 52 mm. La pointe de section carrée dans la partie sup. présente une section rectangulaire dans la partie inf. Au tiers sup., la pointe est traversée par une tige, sans doute libre, qui est forgée en deux boucles. Comme sur d'autres exemplaires, cet élément peut servir d'arrêt à un enfoncement dans le sol. Les deux

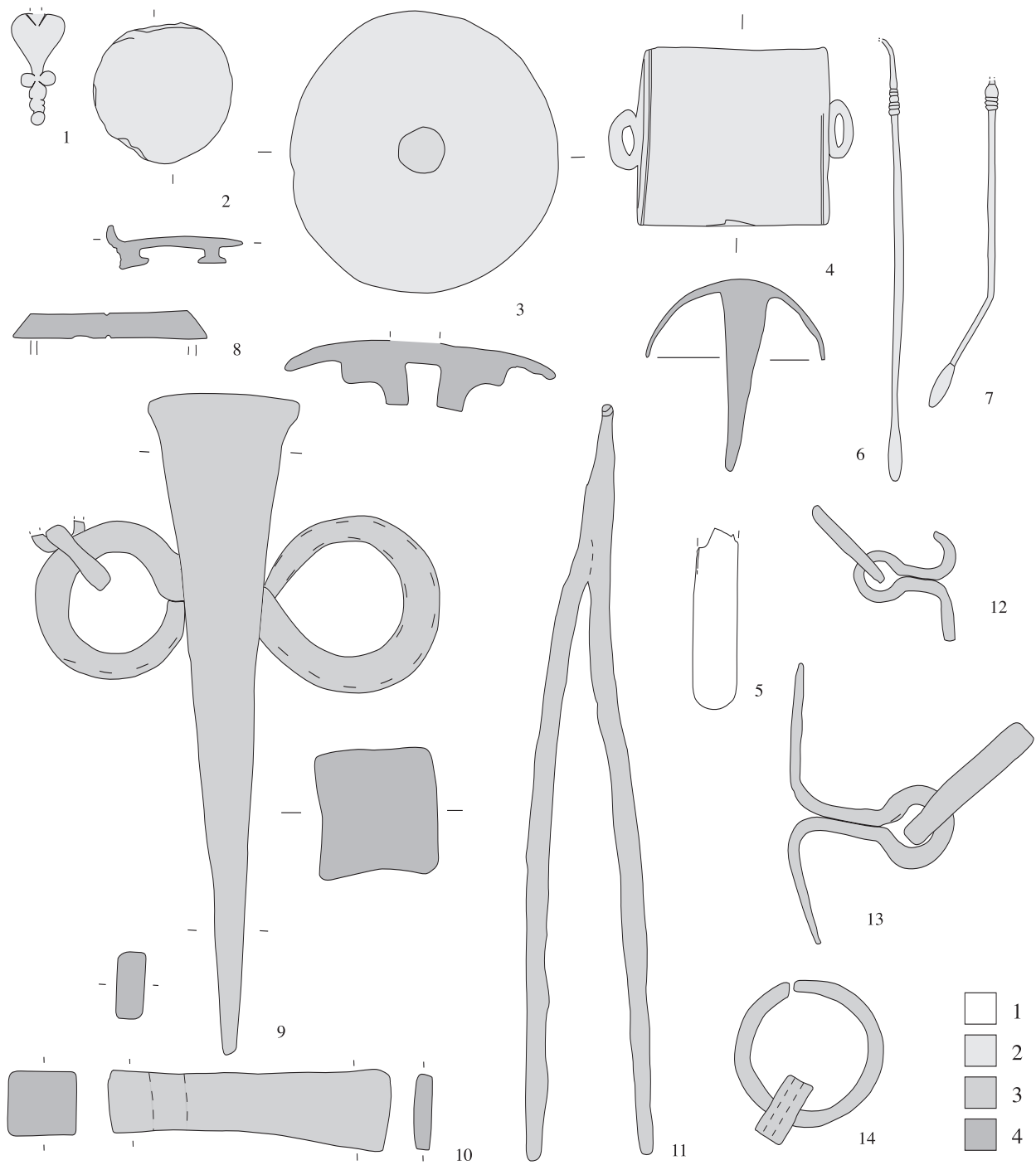


FIG. 33. — Les objets en métal. 1. Bronze étamé ; 2. Bronze ; 3. Fer ; 4. Section. Éch. 1/2.

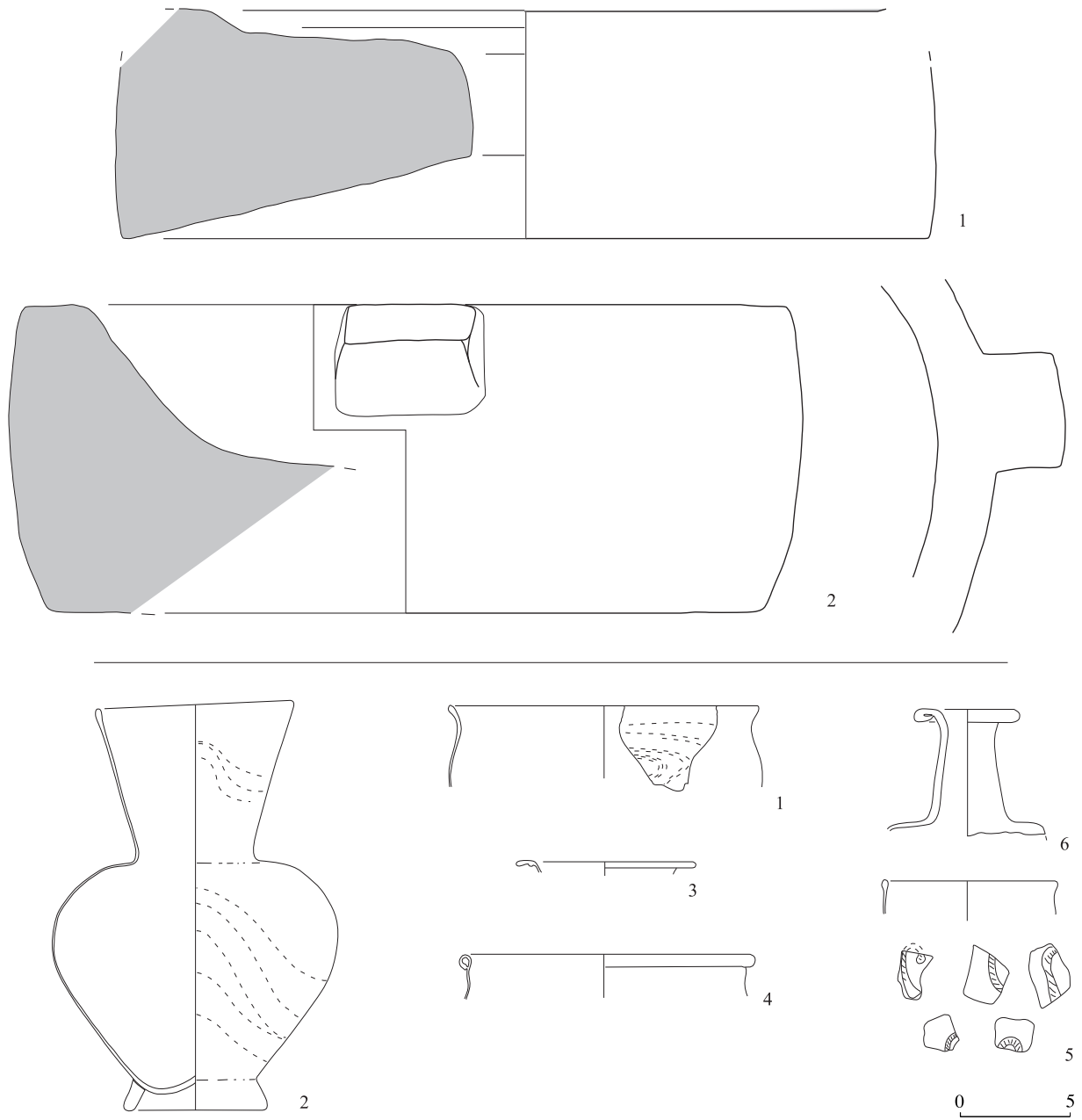


FIG. 34. — *Le matériel lithique et la verrerie. Éch. 1/3.*

chaînon conservés sur une des boucles indiquent qu'il servait également à son transport. L. 214. (Prov. 224 ; n° inv. OI 69).

10. Petite hache à panne carrée (c. 21-22) et tranchant dans l'aminçissement régulier de la masse, légèrement plus haute. Emmanchement circulaire, d. 10. L. 90, haut. tranchant 26. (Prov. 253 ; n° inv. OI 43).

11. Deux tiges de section carrée (c. 6-7) soudées, l'extrémité est recourbée. L. 240. (Prov. 145 ; n° inv. OI 18).

12. Anneau de section circulaire (d. 32) légèrement aplatie (ép. 5-7), patte de scellement de section rectangulaire (4 sur 7) forgée en boucle autour de l'anneau et repliée. (Prov. 169 ; n° inv. OI 22).

13. Anneau de section circulaire (d. 53) légèrement aplatie (ép. 8-10) ; patte de scellement de section rectangulaire (4 sur 7), forgée en boucle autour de l'anneau et repliée ; elle se termine en pointe. (Prov. 270 ; n° inv. OI 60).

14. Anneau ouvert de section circulaire (d. 5-6), lamelle (ép. 2, l. 10) enroulée sur l'anneau, mais libre (d. int. 9). La lamelle est brisée. (Prov. 180 ; n° inv. OI 35).

6.3. Le matériel lithique (X. Deru) (fig. 34)

Le matériel lithique comprend deux éléments un fragment de meule et un mortier.

1. *Catillus* en basalte noir. Partie inférieure montrant des fines rainures rayonnantes désaxées. D. 370 ; haut. 105. (Prov. 271).

2. Mortier en pierre calcaire bleu avec nombreux fossiles, conservé à moitié. Sur la face externe, fines traces verticales sur toute la hauteur ; le fond est grossièrement épannelé. La face interne et lisse, présente un piquetage dans la partie médiane et est dégradée au niveau du fond. D. 347 ; haut. 140.

6.4. La verrerie (H. Cabart) (fig. 34)

À l'exception d'une structure comportant un fragment de verre à vitre (224), la verrerie ne comporte que des pièces de vaisselle. Celle-ci demeure modeste et ne provient que de structures des horizons 3 et 4 : 158, 201, 206, 224, 264, 272 (horizon 3) et la cave 183 (horizon 4) qui fournit les deux éléments les mieux conservés (n° 1-2).

1. Bol (ISINGS 96) en verre peu coloré avec de nombreuses filandres, dont un fragment du col est conservé. (Prov. 169/183).

2. Vase complet (ISINGS 104), mais brisé, en verre de teinte bleu-tée de bonne qualité, avec quelques filandres. La panse, de forme sphérique, porte un col court et large en forme d'entonnoir peu prononcé. La lèvre est ronde. Le pied est formé d'un cordon de verre appliqué à la pince. Le vase ne porte pas de décor, ni filet rapporté, ni trace de meulage. D. bord 92 ; d. max. 130 ; d. fond ; haut. 180-189. (Prov. 180/183).

Ce vase apparaît au III^e siècle et domine au IV^e siècle avec cependant une évolution dans la matière utilisée qui devient verdâtre, dans le col qui s'allonge et prend une forme d'entonnoir bien marquée et dans la lèvre qui reste coupante⁵⁴. Les exemples ne manquent pas pour les objets du VI^e siècle à Trèves⁵⁵. Ici, la couleur de la matière, la fabrication soignée, la lèvre terminée font penser à un des premiers exemples de la forme fabriquée au début du III^e siècle.

3. Récipient en verre incolore, dont le bord conservé est usé à la meule. D. 80. (Prov. 206 et 272).

4. Récipient en verre bleuté, dont seul le bord est conservé. D. 140. (Prov. 224).

5. Récipient en verre incolore, très fin, translucide, à décor serpentiforme (filet appliqué à la pince). D. 80. (Prov. 264).

6. Bouteille carrée en verre bleuté, dont seul le col et le bord sont conservés. (Prov. 264).

6.5. La céramique (X. Deru)

La céramique de l'agglomération fit l'objet d'une identification et d'un comptage selon les paramètres établis précédemment⁵⁶. À un premier stade, le tri vise l'identification des catégories techniques et des formes ; à un deuxième stade, on observe les groupes de pâtes des exemplaires en céramique fine (terre sigillée, céramique engobée et métallescente, et céramique belge) et des pièces isolées appartenant à d'autres catégories⁵⁷. Le comptage, quant à lui, porte d'abord sur l'ensemble des tessons (bords, parois, fonds et anses) ; ensuite, on réduit le total au nombre minimum d'individus sur base uniquement des bords. Au total, 28 945 tessons furent comptés, ce qui donne un nombre minimum d'individus de 1846, mais il convient de noter que la cave 183 comportait près des deux tiers du matériel (N. tessons : 21 137 ; NMI : 1 201).

6.5.1. La terre sigillée (TS)

Vaisselle de qualité, obtenue au moyen de techniques spécifiques (pâte, engobage et cuisson en mode C), la terre sigillée est produite de la seconde moitié du I^{er} siècle avant J.-C. au V^e siècle de notre ère.

À Ville-sur-Lumes, les premiers exemplaires appartiennent à l'horizon 2. Ils proviennent du Sud de la Gaule, en particulier de La Graufesenque (cat. n° 1, 2 et 5). Les quelques formes identifiées illustrent la période flavienne : DRAG. 18, 27, 22, Service A, DRAG. 29 et 37.

Les horizons 3 et 4 sont tous deux datés du III^e siècle. De cette proximité chronologique naît une similitude des provenances et des répertoires (fig. 35). Quelques exemplaires résiduels du Sud de la Gaule sont présents dans les contextes de l'horizon 3 ; ils sont accompagnés de productions du Centre de la Gaule (cat. n° 6-7). À côté de quelques exemplaires indéterminés de Gaule de l'Est, ce sont les ateliers d'Argonne qui ont majoritairement fourni l'agglomération, courant commercial corroboré par l'approvisionnement de céramique engobée et métallescente.

guide philatélique Michel), la mention des inclusions ou leur description, leur couleur, leur taille (petit ou fin, inf. à 0,25 mm ; moyen ; gros, sup. à 0,6 mm), leur fréquence (rare, 1-2 % ; clairsemé, inf. à 10 % ; modéré ; abondant, sup. à 30 %). La conservation est évaluée à partir du diamètre du vase (360° = 100 %). Les dimensions sont exprimées en mm. Pour les abréviations des catégories et des typologies, se reporter aux abréviations bibliographiques (tableau).

54. — ISINGS 1957, p. 123.

55. — GOERTHER-POLASCHEK 1977, p. 156.

56. — DERU, ROLLET 2000 ; DERU, FELLER 1996 ; X. DERU, F. VILVORDER, A.C. VAN OVERBEKE, « Méthodologie », dans BRULET, DEMANET 1997, p. 152-155.

57. — La description de la pâte s'appuie sur une observation à la loupe binoculaire (x 20) ; elle comprend la définition de la couleur (d'après le

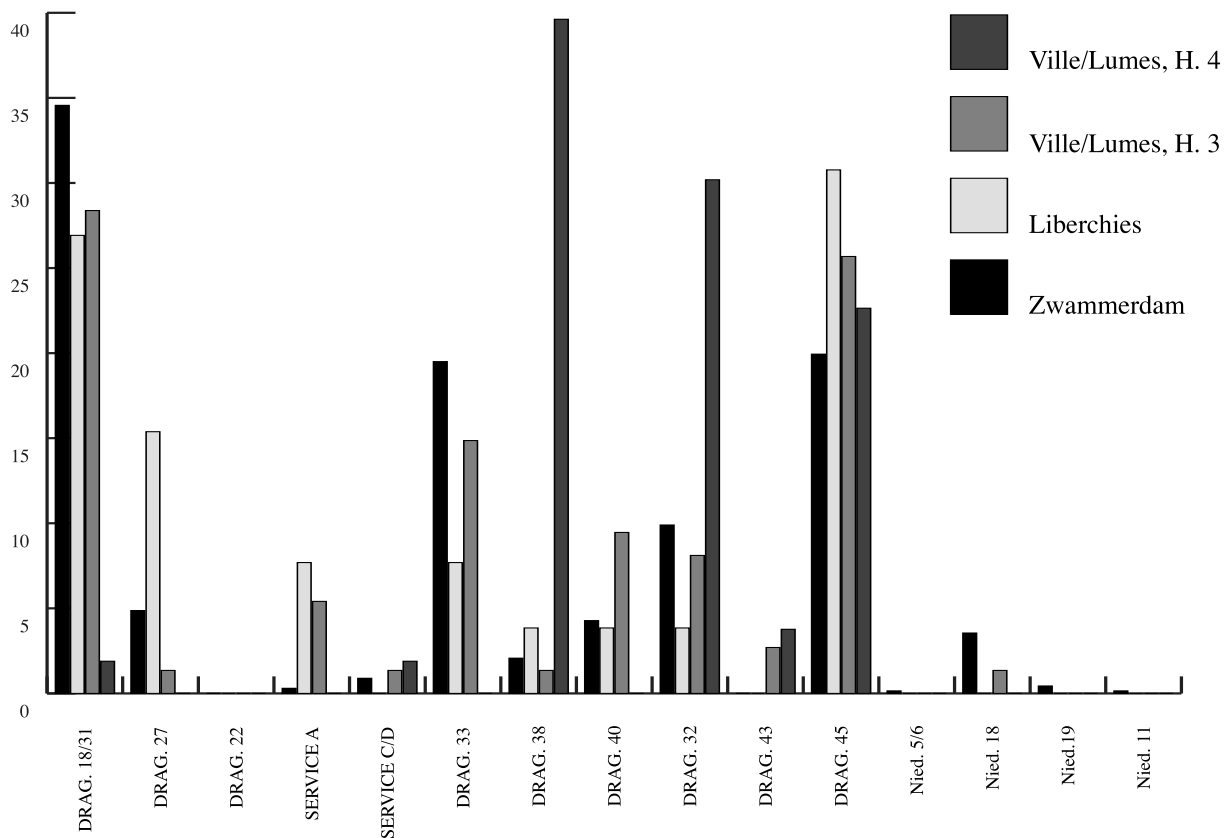


FIG. 35. — La terre sigillée lisse de Ville-sur-Lumes (horizon 3, NMI 75 et horizon 4, NMI 53), de Liberchies (NMI 27) et de Zwammerdam (NMI 681).

Si les mêmes formes sont présentes dans les contextes des horizons 3 et 4, leurs effectifs diffèrent nettement. Le matériel de l'horizon 3 se rapproche de la céramique de l'horizon d'abandon du *vicus* de Liberchies (aux alentours de 270) et de celle de la destruction du camp militaire de Zwammerdam (milieu III^e siècle)⁵⁸. Les assiettes DRAG. 18/31 et 32, accompagnées des coupes DRAG. 27, 33 et 40, dominent la vaisselle de table ; à table ou en cuisine, les mortiers DRAG. 45 sont également fort en vogue. À l'horizon 4, quatre formes sont principalement représentées : l'assiette DRAG. 32, les bols DRAG. 37 et 38 et les mortiers DRAG. 45. À l'heure actuelle, nous n'avons pas trouvé d'ensembles proches de cet horizon. De nouveaux cas détermineront s'il s'agit d'une représentation accidentelle ou récurrente.

Graffiti (fig. 36)

Un graffiti fut repéré sur le fond d'un mortier TS-AR Drag. 43 (n° inv. 204/214). Les traits sont incisés

maladroitement, comme ceux d'un enfant. Il présente un quadrupède, un cheval ou un chien, ce qui est un motif des graffiti anciens⁵⁹. Sur les récipients, la plupart des graffiti épigraphiques rassemblent des noms de personnes, sans doute de leur propriétaire. Dans notre cas, il est peu vraisemblable que le graffiti soit une marque de propriété.

Les décors⁶⁰ (fig. 36)

1. Bol moulé (TS-SG DRAG. 29B), dont seul un fragment de la paroi est conservé. S revêtu d'un engobe brun rouge moyen ; P brun rouge clair. La Graufesenque. Registre supérieur, rinceau voluté constitué de feuilles, rosettes et rouelles ; registre inférieur, rinceau dissymétrique. (N° inv. 167-3).

2. Bol moulé (TS-SG DRAG. 29B) dont seul un fragment de la partie inférieure de la paroi est conservé. Registre inférieur, décor libre désordonné comportant aigle, chien, lion, ours et sanglier. (N° inv. 178-3).

3. Bol moulé (TS-AR DRAG. 37), dont 50 % sont conservés ; S revêtu d'un engobe corrodé orange rouge foncé ; P orange rougeâtre vif ; d. bord 190. Décor à métopes, style libre, comportant personnage (gladiateur ?), lions, oiseau, chien et sanglier. (N° inv. 272-3).

58. — X. DERU, « La terre sigillée dans les contextes datés », dans BRULET, DEMANET 1997, p. 159-160 ; HAALBOS 1977.

59. — LANGNER 2001.

60. — La terre sigillée moulée de la cave 183 fait l'objet d'un article indépendant (cf. DERU, FELLER, *infra*).

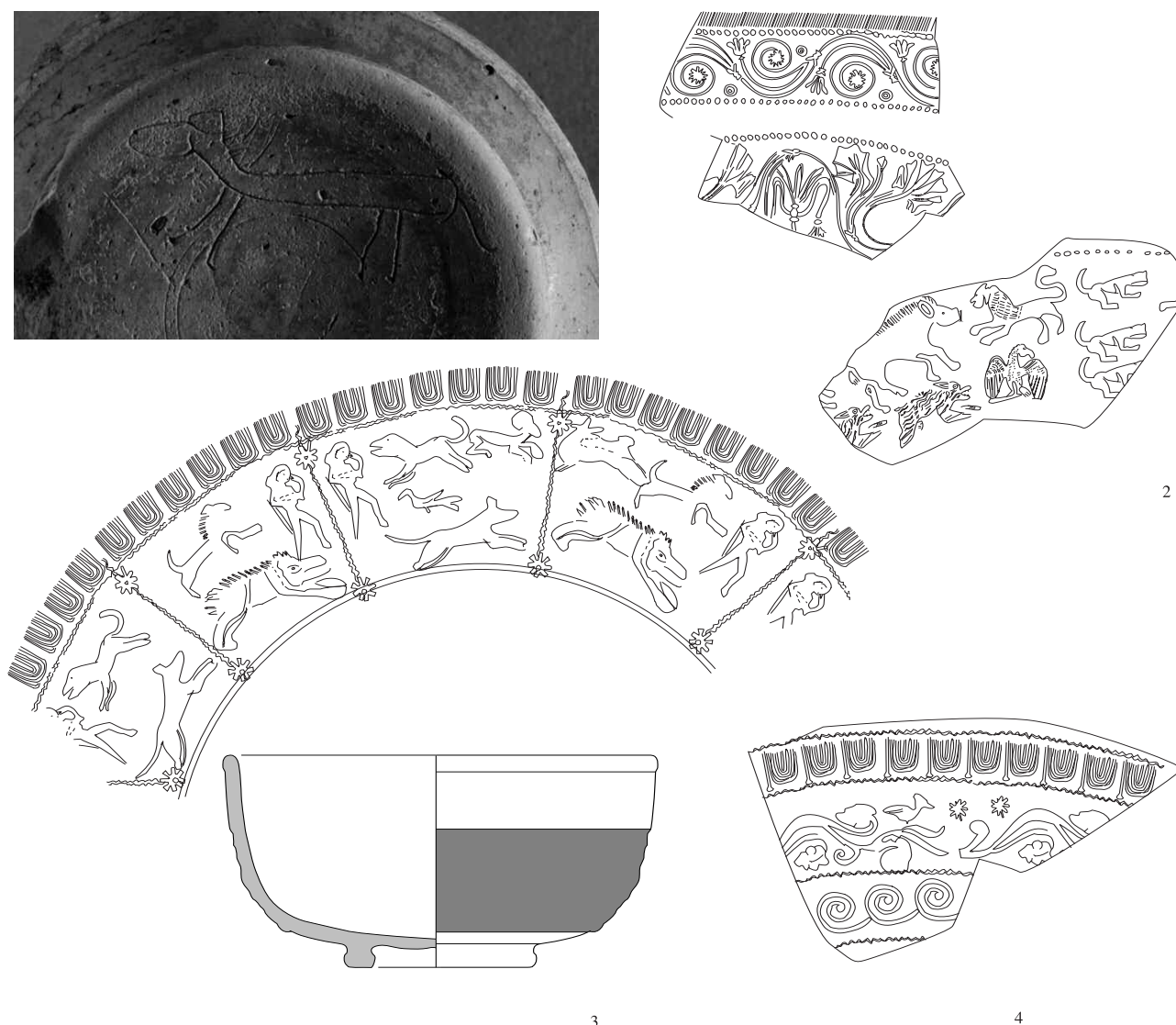


FIG. 36. — La terre sigillée. Graffiti et bols moulés. Éch. 1/2.

4. Bol moulé (TS-AR DRAG. 37), dont 20 % sont conservés; S revêtue d'un engobe orange rouge foncé; P orange rougeâtre; d. bord 180. Registre supérieur, rinceau dissymétrique, comportant rosette, oiseau et rinceau; registre inférieur, frise constituée de spirales. (N° inv. 224f).

Les formes unies et les estampilles (fig. 37, avec M. Pollak)

5. Licinus. LICINIAMA. Coupe bilobée (?) (TS-SG DRAG. 27) dont seul le fond est conservé; S revêtue d'un engobe brun rouge moyen; P brun rougeâtre clair. La Graufesenque. 40-70 après J.-C. (N° inv. 167-2).

6. Caletinus. CALETINI. Coupe dont seul le fond est conservé (TS-CG Coupe). S revêtue d'un engobe brun rougeâtre moyen; P brun rougeâtre clair. Lezoux (?). 160-200 après J.-C. (N° inv. 217-1).

7. Banvillus. BANVILLIM. Assiette à paroi évasée et lèvre en bourrelet (TS-CG DRAG. 31), dont 25 % du bord sont conservés; S revêtue d'un engobe brillant plus ou moins brun rouge moyen;

P plus ou moins brun rouge moyen. Les Martres-de-Veyre ou Lezoux. 130-160 après J.-C. D. bord 180. (N° inv. 272-5).

8. IILIRNVVS. Assiette (TS-AR DRAG. 31), recuite. Argonne (?). (N° inv. 125/227).

9. Assiette (TS-AR DRAG. 31) dont 15 % du bord sont conservés; S revêtue d'un engobe corrodé orange rouge foncé; P orange rougeâtre, du groupe argonnais; d. bord 258. (N° inv. 272).

10. Assiette à paroi concave (TS-AR DRAG. 32), dont 70 % du bord sont conservés; S revêtue d'un engobe rouge foncé; P orange rougeâtre, du groupe argonnais; d. bord 240. (N° inv. 264-6).

11. Assiette à paroi concave (TS-AR DRAG. 32), dont 20 % du bord sont conservés; S revêtue d'un engobe corrodé orange rouge foncé; P orange foncé, du groupe argonnais; d. bord 290. (N° inv. 180).

12. Coupe à paroi convexe (TS-AR SERVICE C1), dont 80 % sont conservés; S revêtue d'un engobe orange rouge foncé; P orange rougeâtre vif, du groupe argonnais; d. bord 104, d. fond 40, haut. 44. (N° inv. 180.3).

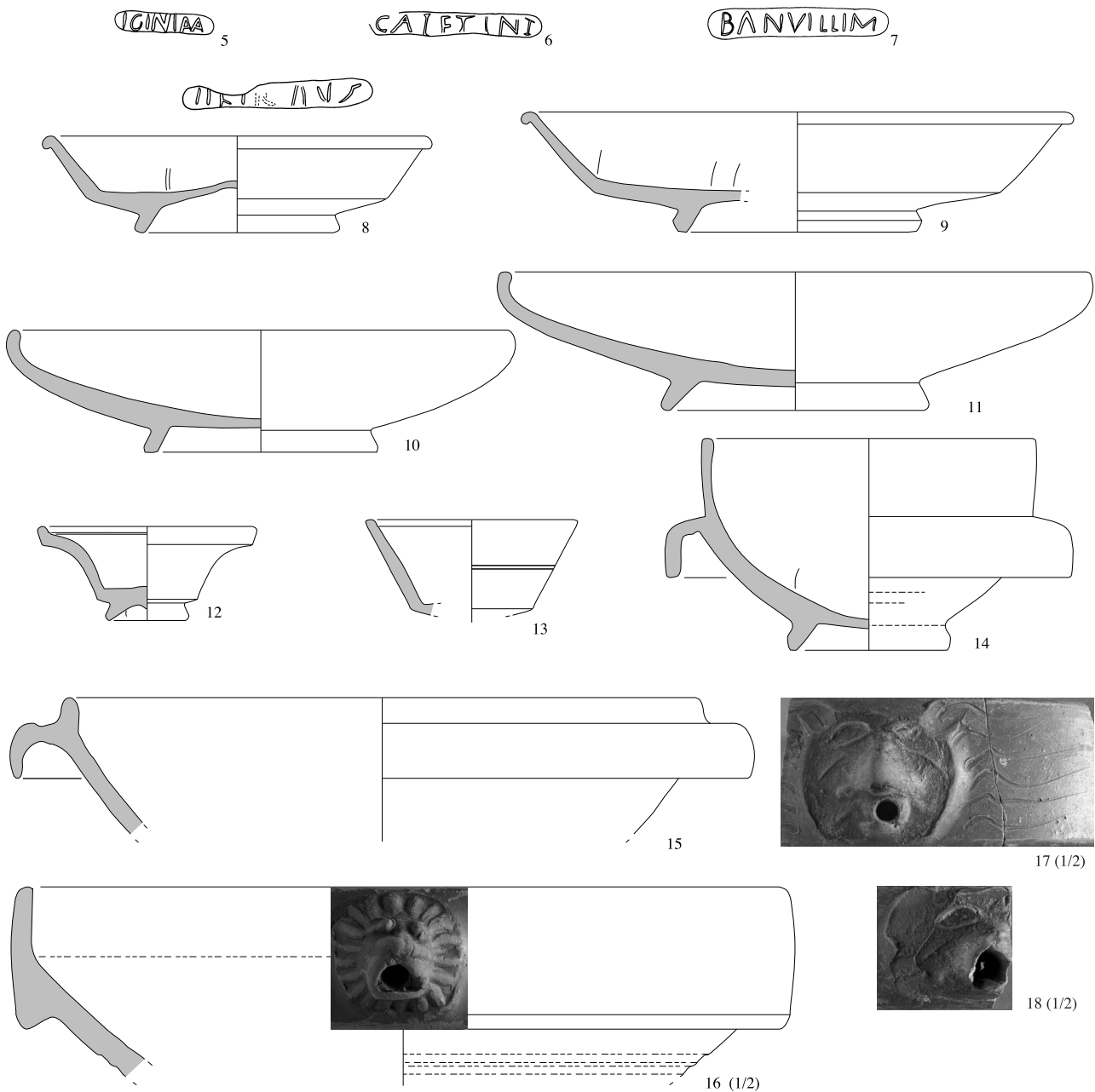


FIG. 37. — La terre sigillée. Les formes unies et les estampilles. Éch. 1/3, à l'exception de 5-8 (1/1) et 16-18 (1/2).

13. Coupe à paroi droite évasée (TS-AR DRAG. 33), dont 20 % du bord sont conservés; S revêtue d'un engobe corrodé orange rougeâtre foncé; P orange rougeâtre, du groupe argonnais; d. bord 100. (N° inv. 272).

14. Bol à collerette (TS-AR DRAG. 38) dont 30 % sont conservés, recuit, engobe corrodé; S revêtue d'un engobe orange rouge foncé; P orange, du groupe argonnais; d. bord 160, d. fond 74, haut. 99. (N° inv. 180.4).

15. Bol à collerette (TS-AR DRAG. 43), dont 15 % du bord sont conservés; l'engobe a entièrement disparu; P orange foncé, du groupe argonnais; d. bord 280 (?). (N° inv. 125/227).

16. Mortier à mufle de lion (TS-AR DRAG. 45), dont 20 % du bord sont conservés; S revêtue d'un engobe brun rougeâtre

moyen; P orange rougeâtre foncé, du groupe argonnais; d. bord 240. (N° inv. 112).

17. Mortier à mufle de lion (TS-AR DRAG. 45), dont 5 % du bord sont conservés; S revêtue d'un engobe orange rouge foncé; P orange rougeâtre, du groupe argonnais. Mufle identique au n° 18. (N° inv. 112).

18. Mortier à mufle de lion (TS-AR DRAG. 45), dont 15 % du bord sont conservés; S revêtue d'un engobe orange rouge foncé; P orange rougeâtre, du groupe argonnais; d. bord 240. Mufle identique au n° 17. (N° inv. 112).

6.5.2. La céramique engobée et métallescente et les gobelets moulés (EN, MT, GOM)

Les céramiques engobées (EN) et métallescentes (MT) rassemblent un répertoire diversifié de coupes et de gobelets à boire. Elles se caractérisent par un engobe sombre en partie grésé, alors qu'elles sont cuites en mode oxydant (mode A); les céramiques métallescentes d'Argonne (MT-AR) font exception, puisqu'elles sont cuites en mode B. Céramiques engobées et métallescentes se distinguent par l'aspect de l'engobe, brillant pour les céramiques métallescentes, mais également par le répertoire et la chronologie. Les gobelets moulés d'Argonne forment une catégorie spécifique (GOM-AR); ils sont cuits en mode B et ne sont pas recouverts d'un engobe.

Les groupes de pâtes de la céramique engobée (EN). Nous reprenons les appellations et les descriptions publiées précédemment⁶¹.

Groupe de pâtes de Rhénanie Inférieure 2 (RHINI2). L'engobe est homogène, noir gris à noir, quelquefois brillant. La pâte très fine et homogène est de couleur blanche. Elle comporte de rares inclusions de quartz et des inclusions orange d'oxyde de fer.

Ce groupe correspond aux productions de Rhénanie Inférieure, dont Cologne devait être le plus important centre de production (Vilvorder 1999, 105-110).

Groupe de pâtes de Moselle 1 (MOS1) et d'Argonne (AR). L'engobe est de teinte brun gris à noire, pouvant être luisant. La pâte est orange rougeâtre vif et présente une texture fine. Elle se compose de très fins grains de quartz dont la qualité est difficile à évaluer, de petits grains d'oxyde de fer et de quelques petites inclusions blanches.

Malgré sa première appellation et tenant compte de la localisation de Ville-sur-Lumes, ce groupe comprend principalement des productions argonnaises (AR)⁶².

Les groupes de pâtes de la céramique métallescente (MT)

Groupe de pâtes de Trèves (TR). Le revêtement est de très bonne qualité, brun foncé à noir, brillant. La pâte présente un aspect marbré, rouge et gris. Il s'agit d'une pâte calcaire, comportant d'abondantes petites inclusions de calcite, auxquelles s'ajoutent de rares inclusions rouges.

	H. 3	H. 4
EN-MOS1 (AR)	19	1
EN-RHINI2	1	
MT-AR	18	26
MT-TR	5	5

Tableau 6. — Données quantitatives de la céramique engobée et métallescente des horizons 3 et 4.

Groupe de pâtes d'Argonne (AR). L'engobe luisant brun gris foncé à noir brun ne recouvre que la surface externe; il s'écaille facilement. La pâte est grise, siliceuse, fine et présente de très fines inclusions de quartz dont la quantité est difficile à évaluer, de petites inclusions noires clairsemées, d'autres blanches friables et de rares inclusions orange.

La pâte des gobelets moulés (GOM) est identique à celle de la céramique métallescente d'Argonne (AR)⁶³.

Typologie, chronologie et provenance

Absente des contextes de l'horizon 2, la céramique engobée est minoritaire, par rapport à la céramique métallescente, à l'horizon 3. À l'exception d'un individu, elle appartient au groupe de pâtes AR (tableau 6). Du point de vue morphologique, ce sont les gobelets à bord en corniche (STUART 2) qui prédominent, mais quelques formes plus récentes ont été rencontrées: STUART 4, *Niederb.* 32 et une forme publiée récemment à Liberchies⁶⁴.

La céramique métallescente provient majoritairement d'Argonne, aussi bien à l'horizon 3 qu'à l'horizon 4. C'est le gobelet à col tronconique *Niederb.* 33 qui forme l'essentiel du répertoire. On peut cependant noter la présence d'un gobelet *Arentsb.* 95 et d'un gobelet à devise dans le dernier horizon.

Le fragment de bord et les quelques tessons de gobelets moulés ont été retrouvés dans les contextes de l'horizon 3.

Catalogue (fig. 38)

Les formes

1. Gobelet à bord en corniche (EN-AR STUART 2), dont 20 % du bord sont conservés; S revêtu d'un engobe noir; P grise à franges oranges, du groupe argonnais; d. bord 114. (N° inv. 264-3).

61. — DERU/FELLER 1996, p. 438-439.

62. — VILVORDER 1999, p. 87-92; F. VILVORDER, « La céramique fine », dans FELLER, BRULET 1998, p. 263-270.

63. — VILVORDER 1999, p. 87-92; F. VILVORDER, « La céramique fine »,

dans FELLER, BRULET 1998, p. 263-270.

64. — F. VILVORDER, « La céramique engobée », dans BRULET, DEMANET 1997, p. 181-185 (cat. n° 11).

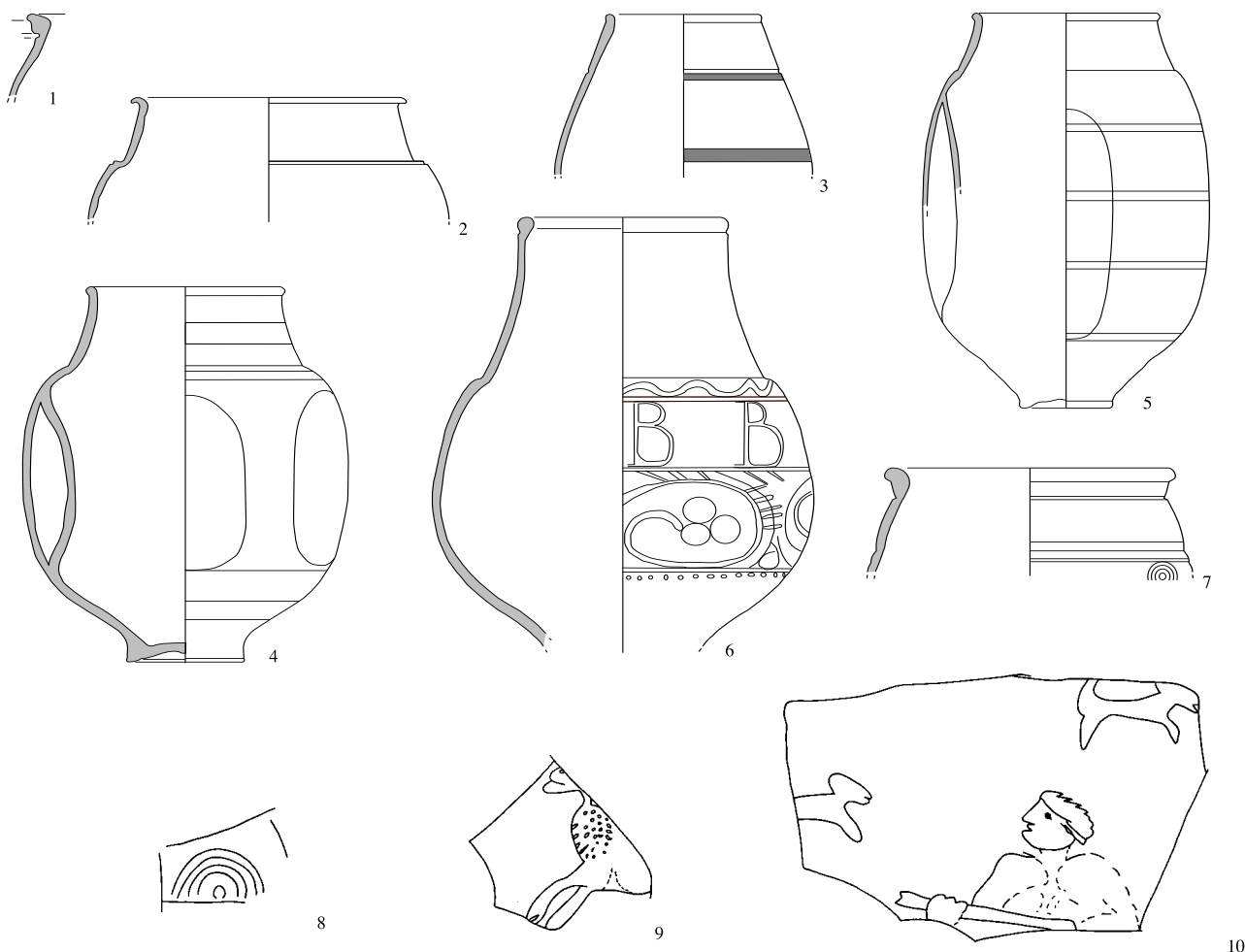


FIG. 38. — La céramique engobée (1-2), la céramique métallescente (3-6) et les gobelets moulés (7-10).
Éch. 1/3 (à l'exception de 8-10, 1/1).

2. Gobelet à col concave (EN-AR STUART 4), dont 5 % sont conservés, recuit; S revêtu d'un engobe noir, crépie; P grise à frange orange, du groupe argonnais. (N° inv. 201-2).

3. Gobelet en forme de tulipe (MT-AR *Niederb.* 31), dont 5 % du bord sont conservés; S ext. et bord revêtus d'un engobe noir brun, S décorée de deux fines bandes guillochées; P brun orange vif à franges grises, du groupe argonnais. (N° inv. 112-13).

4. Gobelet à col tronconique bas (MT-AR *Niederb.* 33), dont 50 % sont conservés; S ext. revêtu d'un engobe luisant brun gris moyen, décorée de trois fines bandes guillochées; P grise, du groupe argonnais; d. bord 84, d. fond 50, haut. 156. (N° inv. 224-5).

5. Gobelet à col tronconique bas (MT-TR *Niederb.* 33), conservé à 80 %; S revêtu d'un engobe noir brillant; P brun rougeâtre clair, du groupe trévire; d. bord 80, d. fond 40, haut. 164. (N° inv. 264-2).

6. Gobelet à col tronconique haut (MT-TR *Niederb.* 33), dont 50 % sont conservés, recuit et déformé; S revêtu d'un engobe, le décor de barbotine blanche s'organise en deux registres, le registre supérieur conservant les lettres]B.B.A[(Bibamus ?) et le registre inférieur un rinceau; P grise à franges brun jaune, du groupe trévire; d. bord 86 (?). (N° inv. 130-3).

7. Gobelet moulé à bord en corniche (GOM-AR); la surface est grise; la pâte est gris brun, du groupe argonnais. (N° inv. 117).

Les décors

8. Gobelet moulé (GOM-AR). Cercles concentriques. (N° inv. 116).

9. Gobelet moulé (GOM-AR). Animal. (N° inv. 116).

10. Gobelet moulé (GOM-AR). Animal et personnage. (N° inv. 117).

6.5.3. La céramique belge et les dérivés de terra nigra (TR, TN, DTN)

La céramique belge réunit deux catégories techniques, la *terra rubra* (TR) et la *terra nigra* (TN), distinctes par la couleur, cette dernière étant obtenue par le mode de cuisson, oxydant (mode A) ou réducteur (mode B)⁶⁵. Des catégories plus précises sont définies par le traitement de la surface : lissage, engobe ou

65. — DERU 1996.

enfumage. Au sein de ces deux catégories, on rencontre toutes les formes de la vaisselle de table : assiettes, coupes, bols, calices, pots et bouteilles. Le répertoire et les techniques de la céramique belge évoluent dès son apparition, vers 25 avant J.-C., jusqu'à sa disparition, au II^e siècle après J.-C.

Des productions plus tardives montrant une même technique de fabrication et un répertoire proche de la *terra nigra* sont classées dans la catégorie des céramiques dérivées de *terra nigra* (DTN). Ce n'est qu'à partir de la typologie que l'on distingue cette dernière de la céramique fine régionale sombre (FRB).

Les groupes de pâtes

À cause de la faible quantité de céramique belge, aucun groupe de pâtes caractéristique du site ne prédomine et il en ressort une certaine hétérogénéité. Néanmoins, on a pu attribuer un certain nombre d'exemplaires à des groupes connus (CHAMP, SAVO, LOR1 et 2)⁶⁶ et définir trois nouveaux groupes, même si la représentation de ces derniers est faible ; les exemplaires indéterminés restent nombreux. Les groupes de pâtes se rapprochent des groupes lorrains, mais ils s'en distinguent principalement par la couleur de la pâte et de la surface.

Le groupe de pâtes champenois. La surface des *terra nigra* est polie, de teinte grise à noire, quelquefois de manière irrégulière. La couleur des *terra rubra* varie selon le mode de finition : simplement lissée, elle est orange rougeâtre foncé à orange foncé, tandis que les engobes présentent des teintes allant généralement du rouge jaunâtre au brun rougeâtre ; lorsque la surface est enfumée, elle est de teinte sienne clair à foncé, brun orange ou brun noir. La pâte des *terra rubra* possède une teinte soit beige, soit orange rouge foncé ; celle des *terra nigra* est soit gris clair, soit gris brun clair. Elle est chargée d'inclusions de quartz de taille petite à moyenne, en présence modérée à abondante, et de quelques grains d'oxyde de fer. Le spectre du dégraissant n'est complété que par des inclusions accidentelles, argilite ou éléments organiques.

Groupe de pâtes lorrain 1 (LOR1). Ce groupe lorrain ne comprend que des productions de *terra nigra*. La pâte, généralement de couleur gris brun, parfois brillante, présente une texture très fine. Le quartz forme le dégraissant principal, mais il est de taille si fine qu'il est difficile d'en évaluer la quantité. Quelques petites inclusions de magnétite figurent également parmi les éléments non plastiques.

Groupe de pâtes lorrain 2 (LOR2). Les inclusions sont identiques à celles du groupe de pâtes précédent. Les inclusions de quartz fort abondantes présentent une taille légèrement supérieure à celles du groupe 1, mais toujours fines. Les cassures sont plus irrégulières et la matrice moins dense.

Groupe de pâtes 1 (1). La surface est gris noir à noire, la pâte brun jaune moyen à vif, quelquefois à franges gris brun. Elle est fine et présente une cassure fine à conchoïdale. Elle comporte de petites inclusions de quartz dont la quantité est difficile à évaluer, quelques petites inclusions d'oxyde de fer et quelques petites inclusions blanches.

Quatre formes différentes (cat. n° 5, 7, 8 et 10) provenant de contextes datés des horizons V à VIII sont répertoriées. Ce groupe pourrait correspondre aux productions de l'atelier (cf. 7.3).

Groupe de pâtes 2 (2). La surface est noire, gris noir ou noir brun. La pâte est gris jaune à gris brun clair. Elle est fine et présente une cassure fine à irrégulière. Elle comporte d'abondantes petites inclusions de quartz et de rares petites inclusions noires.

Sur quatre individus, deux formes seulement sont fabriquées dans cette pâte (cat. n° 6 et 9). Deux individus proviennent de contextes datés de l'horizon VI, les autres ayant été retrouvés dans des contextes plus récents. Une estampille non littérale (cat. n° 4) fut également repérée.

Groupe de pâtes 3 (3). La surface est grise à gris foncé, la pâte gris noir à brun gris. La cassure est irrégulière. La pâte comporte de petites inclusions de quartz clairsemées et quelques petites inclusions blanches, mais elle se caractérise par des inclusions de magnétite de taille moyenne en présence clairsemée.

Le vase biconique et le bol en esse (cat. n° 11 et 13) appartenant à ce groupe de pâtes proviennent du même contexte ; ce dernier est daté de l'horizon 3.

Typologie, chronologie et provenances

Toutes les formes rencontrées à Ville-sur-Lumes avaient déjà fait l'objet d'une classification (Deru 1996). Le matériel de la nécropole ayant déjà été discuté, nous nous pencherons uniquement sur celui de l'horizon 2.

À cette époque, trois formes prédominent, l'assiette à paroi concave (TN A42), les bols à collerette (TN B1) et les pots, ovoïdes ou biconiques, à col concave

66. — DERU 1996, p. 26-27 ; DERU, FELLER 1996, p. 439 ; BIEGERT, DERU 2004.

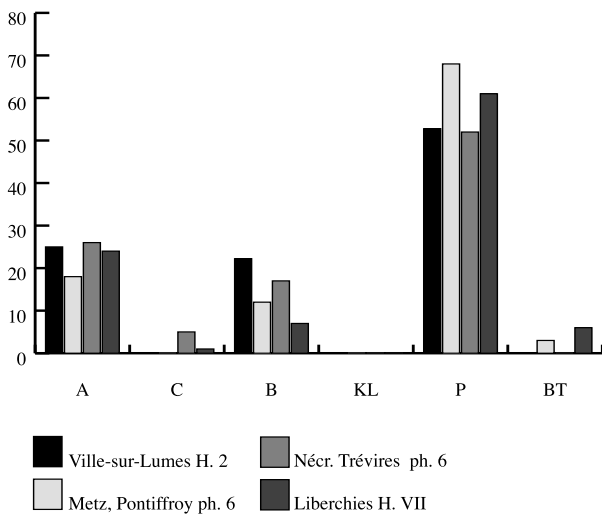


FIG. 39. — La céramique belge de Ville-sur-Lumes (horizon 2, NMI 39), Metz, Pontiffroy (phase 6, NMI 92), des nécropoles trévires (phase 6, NMI 42) et de Liberchies (horizon VII, NMI 542).

et lèvre effilée (TN P46-54). Quoique le taux de céramique belge soit toujours important, ce qui relie l'horizon 2 à l'horizon de synthèse VI, la répartition fonctionnelle des vases se rapproche de sites datés de l'horizon suivant (fig. 39). Ainsi, le graphique montre une grande cohérence avec les ensembles de Metz, de la sériation des nécropoles trévires et de Liberchies⁶⁷.

Dans la nécropole (horizon 1, III-IV), nous avons vu que la céramique belge appartenait principalement au groupe de pâtes champenois, c'est-à-dire qu'elle provient certainement d'ateliers situés dans les vallées de la Vesle et de la Marne. À l'horizon 2 (horizon VI-VII), le groupe champenois n'est plus représenté que par un individu, comme le groupe de pâtes savonneuses, alors que les groupes lorrains comptent huit individus (LOR1, 1 et LOR2, 7) et les groupes 1 et 2 en rassemblent 8 (1, 4 et 2, 4); le reste n'a pu être déterminé. À l'horizon 3 (III^e siècle), la céramique belge est résiduelle. Quelques formes de *terre nigra* (P34 et P54) et ses dérivées (cat. n° 12-14) peuvent encore être utilisées. Elles appartiennent alors aux groupes lorrains et au groupe 3.

Catalogue (fig. 40).

Les estampilles

1. Bentos. BENTO, N rétrograde. Estampille centrale, uniquement connue sur TN-CHAMP A18, retrouvée à Colchester (GB), Bavay (F), Bagendon (GB), appartenant au groupe champenois. (N° inv. 231).

2. Iaros. IAROS. Estampille radiale sur TN-CHAMP A1, appartenant au groupe champenois. (N° inv. 222-3, cf. 4).
3. IA[.]SIOI. Estampille centrale sur TN-CHAMP A38, appartenant au groupe champenois. (N° inv. 222-2, cf. 4).
4. Estampille de lecture difficile sur TN-2 A42, appartenant au groupe 2. (N° inv. 165-166).

Les formes

5. Assiette à bord mouluré (TN-1 A5/13) dont moins de 10 % du bord sont conservés; S lisse, noire; P brun jaune vif à franges gris brun, du groupe 1. (N° inv. 147-2).
6. Assiette à paroi concave (TN-2 A42) dont 25 % du bord sont conservés; S noire; P gris jaune clair, du groupe 2; d. bord 190. (N° inv. 178-2).
7. Bol à collerette (TN-1 B1) dont 10 % du bord sont conservés; S gris noir; P brun jaune moyen à fines franges gris brun, du groupe 1; d. bord 195. (N° inv. 178-1).
8. Pot à large ouverture (TN-1 P32) dont 5 % du bord sont conservés; S noire; P brun jaune moyen à franges gris jaune, du groupe 1. (N° inv. 165/166-1).
9. Pot à col concave (TN-2 P43-54) dont 5 % du bord sont conservés; S noir brun; P brun gris clair, du groupe 2. (N° inv. 104-3).
10. Pot à col concave (TN-1 P46-54) dont 5 % du bord sont conservés; S noire; P brun jaune moyen, du groupe 1. (N° inv. 164-1).
11. Pot biconique (TN-3 P54) dont 25 % du bord sont conservés; S grise; P gris noir à coeur plus brun, du groupe 3; d. bord 120. (N° inv. 117-2).
12. Bol à courte collerette (TN/DTN B), dont 5 % du bord sont conservés; S noire; P gris jaune, comportant d'abondantes inclusions de quartz de taille moyenne et de petites inclusions noires clairsemées. (N° inv. 230-1).
13. Bol à profil en esse et lèvre en bourrelet (DTN-3 Indét.) dont 15 % du bord sont conservés; S gris foncé; P brun gris, du groupe 3; d. bord 200. (N° inv. 117-1).
14. Bol à profil en esse et lèvre en crochet (DTN-LOR2 *Avocourt* 3) dont 10 % du bord sont conservés; S grise; P gris foncé, du groupe lorrain 2; d. bord 190. (N° inv. 272-4).

6.5.4. Les céramiques fines régionales et la céramique dorée (FRA, FRA3, FRB, DR)

Quatre catégories de céramique sont rassemblées ici car elles restent modestes du point de vue quantitatif et parce qu'il s'agit de vaisselle de table régionale, c'est-à-dire d'une qualité inférieure aux céramiques sigillée, engobée et métallescente.

Catégorie, typologie et chronologie

Les « céramiques fines régionales » comprennent de la vaisselle de table et principalement des gobelets à boire. Du point de vue technique, les surfaces sont lissées et quelquefois décorées; trois sous-catégories sont distinguées selon le mode de cuisson. Les productions cuites en mode A sont classifiées comme FRA, celles subissant un enfumage en fin de post-cuisson oxydante sont appelées FRA3 et celles cuites en mode B sont rangées en FRB.

67. — DERU, FELLER 1996, p. 440; DERU 1996, p. 407-415; X. DERU, « La céramique belge », dans BRULET, DEMANET 1997, p. 204-205.

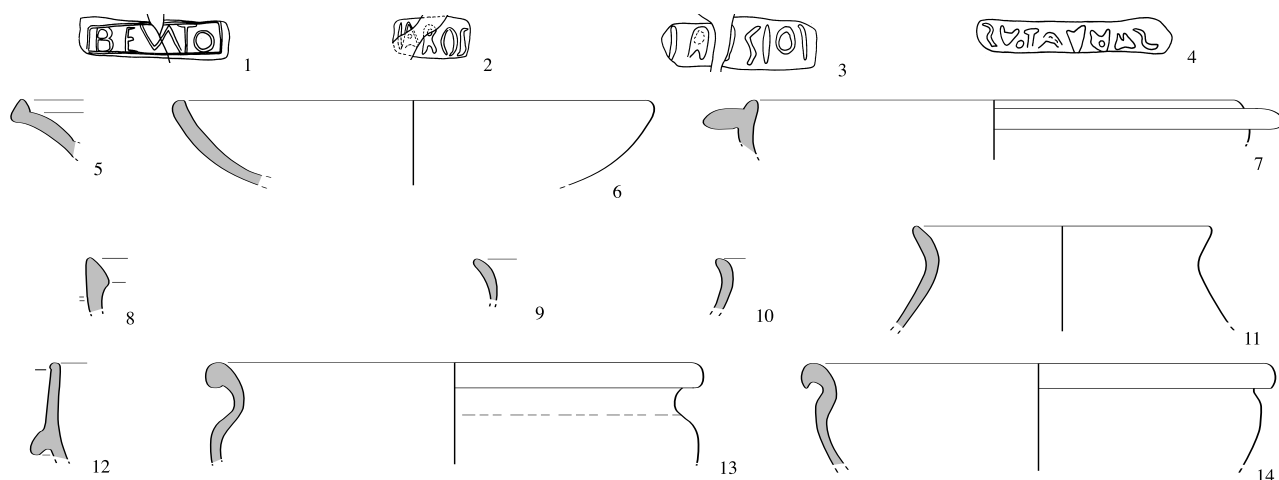


FIG. 40. — La céramique belge et les dérivées de terra nigra. Éch. 1/3 (à l'exception de 1-4, 1/1).

Au premier siècle, la vaisselle de table régionale était fournie par la céramique belge. Vu la carence de céramique fine de qualité (TS, EN), celle-ci occupait une place fondamentale. Au III^e siècle, mais peut-être déjà au II^e siècle, la céramique fine régionale pallie les déficiences des importations en céramique engobée et métallescente (EN et MT), mais à une échelle bien inférieure à celle du I^{er} siècle. À Ville-sur-Lumes, la céramique fine régionale n'est présente qu'au sein des horizons 3 et 4 (III^e siècle). Elle ne comprend que deux types différents, un gobelet original à large lèvre oblique (cat. n^o 1) et une imitation du gobelet à col tronconique MT *Niederbieber* 33 (cat. n^o 2-3).

La céramique dorée (DR) présente des récipients revêtus d'un engobe enrichi de paillettes de mica. Un seul individu (cat. n^o 4) a été comptabilisé dans un contexte de l'horizon 3. Il s'agit d'un bol à collerette, imitant la forme TS DRAG. 38, qui n'avait pas été classifié dans la deuxième génération de la céramique dorée⁶⁸.

Catalogue (fig. 41)

1. Gobelet à large lèvre oblique (FRB Indét.), dont moins de 5 % sont conservés; S lisse, grise; P gris brun clair, comportant d'abondantes inclusions de quartz de taille moyenne et de petites inclusions noires clairsemées. (N^o inv. 180-10).

2. Gobelet à col tronconique et lèvre en bourrelet (FRA/B *Niederb.* 33s), dont 15 % du bord sont conservés, fortement recuit; S lisse, brun gris vif à gris noir avec une fine bande guillochée; P gris vif à ocre brun clair, comportant des petites inclusions de quartz dont la quantité est difficile à évaluer, des inclusions de taille moyenne en présence clairsemée de chamotte, quelques petites inclusions

noires et de fines paillettes de mica clairsemées; d. bord 110. (N^o inv. 189-2).

3. Gobelet à col tronconique et lèvre en bourrelet (FRA *Niederb.* 33s), dont le bord est entièrement conservé; S lisse, brun jaune vif, décorée de fines bandes guillochées et de gorges; P brun jaune, identique au n^o 2; d. bord 100. (N^o inv. 180-11).

4. Bol à collerette (DR DRAG. 38s), dont moins de 5 % sont conservés; S brun jaune clair revêtu d'un engobe micacé; P brun jaune moyen à cœur brun ocre, comportant de fines inclusions de quartz dont la quantité est difficile à évaluer, de petites inclusions noires d'oxyde de fer clairsemées et quelques grosses inclusions brunâtres d'argilite. (N^o inv. 208-1).

6.5.5. La céramique commune claire (CC)

La céramique commune claire se caractérise par une cuisson en mode A, des surfaces claires, lisses, quelquefois revêtues d'un engobe blanc ou rouge. Le répertoire comprend principalement des cruches à une ou deux anses, des pots à provision, et de manière plus sporadique, des faisselles et d'autres formes particulières (bougeoir, calice à encens, etc.).

Les groupes de pâtes

Les céramiques communes claires n'ont pas fait l'objet d'un échantillonnage systématique associé au comptage. Cependant, dans les objets sélectionnés du catalogue, deux groupes apparaissent.

Groupe de pâtes savonneuses (SAVO)⁶⁹. La surface des récipients est jaune chrome moyen à ocre brun très clair, la pâte ocre brun moyen à clair, quelquefois avec un cœur plus foncé. La pâte et la cassure sont fines. Les inclusions sont composées de quelques

68. — DERU 1994.

69. — DERU, VACHARD 2002. Au moment de la rédaction de cet article, nous n'avions pas fait de rapprochement entre ce groupe et les échan-

illons de Ville-sur-Lumes. La carte de répartition, la typologie et la chronologie devraient donc être mises à jour.

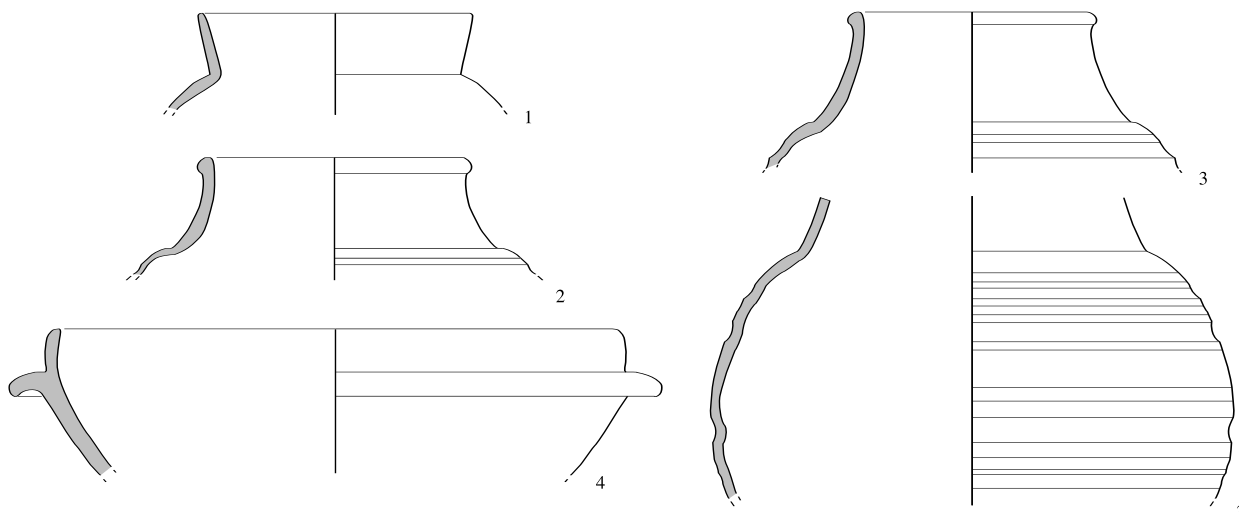


FIG. 41. — *Les céramiques fines régionales et la céramique dorée. Éch. 1/3.*

fins grains de quartz, de petits foraminifères et de rares grains d'oxyde de fer. Ce groupe semble correspondre à des productions dont les ateliers se situeraient au nord de Bavay, bien que les types déterminés à Ville-sur-Lumes n'ont pas encore été reconnus sur des sites plus occidentaux.

Groupe de pâtes 1 (1). La surface est brun jaune, jaune chrome clair, ocre brun très clair; la pâte ocre brun moyen, brun jaune moyen, brun jaune clair. La pâte comporte des inclusions de quartz clairsemées de taille petite à moyenne, de petites inclusions d'oxyde de fer noires ou rouges, et de rares petites inclusions blanches (foraminifères). Ce groupe présente des points communs avec le groupe de la région de Bavay⁷⁰, mais appelle, comme pour la pâte savonneuse, une nouvelle enquête minéralogique.

Typologie et chronologie

La quantité relative de cette catégorie reste faible, entre 5 et 10 %, mais homogène à travers le temps. Nous n'avons pas pu identifier les pièces retrouvées au sein du mobilier funéraire (horizon 1), et seulement deux types différents (GOSE 366-70, 373-4) ont été repérés à l'horizon suivant.

À l'horizon 3, on observe la persistance de la forme à goulot cannelé GOSE 366-70. Mais le phénomène qui apparaît et qui se confirmera à l'horizon suivant est la prédominance des cruches à deux anses. Tout

d'abord, il s'agit de grandes cruches de stockage dont certaines pourront éventuellement être assimilées à des amphores: GOSE 416-9, cat. n° 9-15. Ensuite, des cruches de taille moyenne que l'on pourrait rencontrer à proximité de la table: STUART n° 151, cat. n° 7-8. À l'horizon 4, de nouvelles formes font leur entrée dans le vaisselier (cat. n° 2-3 et 4-5), alors que les petites cruches à une anse ne sont plus guère utilisées.

Catalogue (fig. 42)

1. Cruche à lèvres triangulaire (CC Indét.), dont le bord est entièrement conservé mais recuit; S ocre brun clair; P brun très clair, comportant d'abondantes petites inclusions de quartz et de rares inclusions d'hématite; d. bord 56. (N° inv. 147-1).
2. Cruche à haut goulot évasé et lèvres en petit bourrelet, souligné par trois filets (CC-SAVO Indét.), dont 30 % du bord sont conservés; S ocre brun très clair; P ocre brun moyen, du groupe de pâtes savonneuses; d. bord 36. (N° inv. 180-dd1).
3. *Idem*, à deux anses (CC-SAVO Indét.), dont le bord est entièrement conservé, en partie recuit; S ocre brun clair à cœur plus foncé; P brun jaune clair, du groupe de pâtes savonneuses; d. bord 71. (N° inv. 180-dd2).
4. Cruche à goulot en large bandeau et lèvres en petit bourrelet (CC-SAVO Indét.), dont le bord est entièrement conservé; S jaune chrome moyen; P ocre brun clair, du groupe de pâtes savonneuses; d. bord 75. (N° inv. 180-ee).
5. *Idem* (CC Indét.), dont 25 % du bord sont conservés; S ocre brun très clair; P ocre brun foncé, à franges plus claires, comportant de petites inclusions de quartz en fréquence modérée, de rares petits oxydes de fer rouges et des foraminifères en présence clairsemée; d. bord 90. (N° inv. 169-7).
6. Cruche à lèvres en crochet (CC-SAVO Indét.), dont 25 % du bord sont conservés; S ocre brun très clair; P brun jaune moyen, du groupe de pâtes savonneuses; d. bord 100. (N° inv. 180-gg).

70. — F. HANUT, « Les cruches », dans BRULET, DEWERT 2001, p. 263-269.

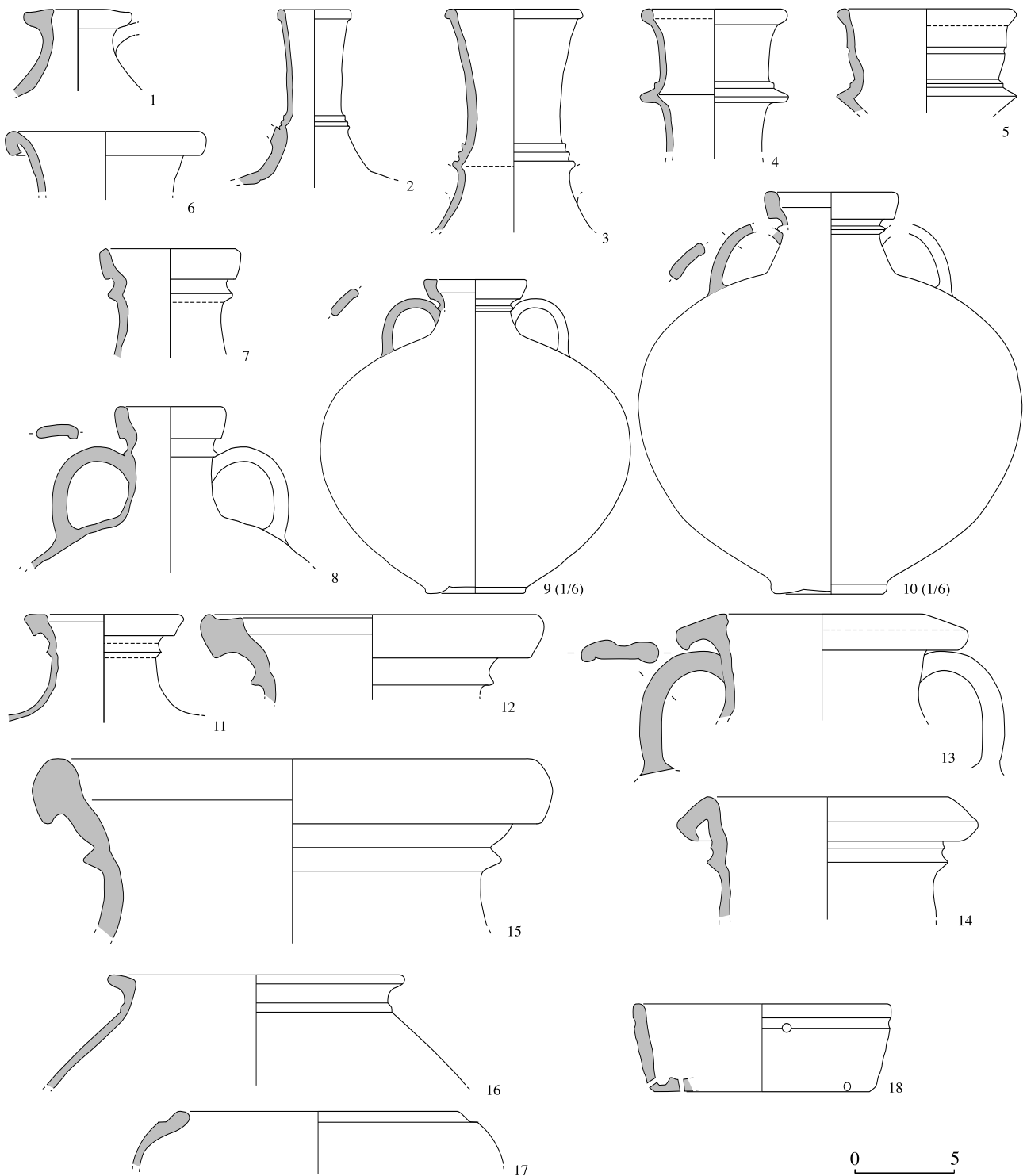


FIG. 42. — *La céramique commune claire. Éch. 1/3 (à l'exception de 9-10, 1/6).*

7. Cruche à lèvres en bandeau étroit et gorge interne, soulignée par un filet (CC-1 Indét.), dont 30 % du bord sont conservés ; S jaune chrome clair ; P brun jaune clair, du groupe de pâtes 1 ; d. bord 72. (N° inv. 169-6).

8. *Idem*, à deux anses (CC-1 Indét.), dont le bord est entièrement conservé ; S jaune chrome moyen ; P ocre brun clair, du groupe de pâtes 1 ; d. bord 53. (N° inv. 180-ff).

9. Grande cruche à deux anses, à lèvres en bandeau étroit et gorge interne, soulignée par un filet (CC-1 Indét.), entière ; S brun jaune clair ; P ocre brun moyen, du groupe de pâtes 1 ; d. bord 104, d. fond 101, haut. 320. (N° inv. 264-7).

10. *Idem* (CC-1 Indét.), presque entièrement conservée, mais comportant des traces de cuisson accidentelle ; S ocre brun clair ; P brun ocre foncé à franges plus claires, du groupe de pâtes 1 ; d. bord 134, d. fond 125, haut. 407. (N° inv. 212-1).

11. *Idem* (CC-1 Indét.), dont le bord est entièrement conservé ; S ocre brun très clair ; P brun jaune moyen, du groupe de pâtes 1 ; d. bord 82. (N° inv. 224-2).

12. *Idem* (CC-1 Indét.), dont 15 % du bord sont conservés ; S ocre brun clair ; P brun jaune moyen, du groupe de pâtes 1 ; d. bord 172. (N° inv. 112-3).

13. Grande cruche à deux anses, à lèvres plate inclinée (CC-1 GOSE 416), dont le bord est entièrement conservé ; S ocre brun moyen ; P orange, du groupe de pâtes 1 (?) ; d. bord 144. (N° inv. 258-1).

14. Grande cruche à deux anses, à lèvres plate inclinée, soulignée par deux filets (CC-1 Indét.), dont 20 % sont conservés ; S ocre brun très clair ; P brun jaune clair, du groupe de pâtes 1 ; d. bord 130. (N° inv. 169-8).

15. Grande cruche à deux anses, à lèvres en crochet, soulignée par un filet (CC-1 Indét.), dont 25 % du bord sont conservés ; S orange vif ; P gris brun foncé à franges orange, du groupe de pâtes 1 (?) ; d. bord 250. (N° inv. 118-1).

16. Pot à provisions, à lèvres oblique soulignée par un filet (CC-1 GOSE 420-4), dont 15 % du bord sont conservés ; S ocre brun clair ; P ocre brun clair à plus orangé et plus gris, du groupe de pâtes 1 ; d. bord 150. (N° inv. 169-5).

17. Pot à provision, à lèvres épaissie rentrante (CC-1 Indét.), dont moins de 10 % du bord sont conservés ; S ocre brun très clair ; P brun jaune clair, du groupe de pâtes 1 ; d. bord 144. (N° inv. 116-X).

18. Faisselle (CC Indét.), dont 40 % sont conservés ; S ocre brun clair, douce ; P brun jaune moyen, fine, comportant quelques grosses inclusions de quartz, de rares petites inclusions d'hématite et de foraminifère ; d. bord 130, d. fond 110, haut. 45. (N° inv. 169-9).

6.5.6. Les mortiers (MO)

Les mortiers forment une catégorie spécifique, la forme générale et la fonction étant le principal critère déterminant. Ils sont cuits en mode A, la surface est généralement laissée brute de tournage, bien que l'on connaisse des exemplaires engobés. Un crépissage de minéraux durs (par ex. quartz) recouvre souvent la surface interne pour servir de râpe ; il présente régulièrement des traces d'usure.

Présents durant les trois horizons d'occupation de l'agglomération, les mortiers dépassent rarement 5 %

du matériel. Les mortiers à collerette (GOSE 455/57-62) dominent le répertoire. Trois types plus récents (GOSE 451, 453 et 456) se retrouvent ponctuellement dans les horizons 3 et 4.

Catalogue (fig. 43)

1. Mortier à collerette verticale (MO GOSE 453), complet ; S et P blanchâtres ; P comportant de grosses inclusions hétérogènes de quartz et quelques petites inclusions d'oxyde de fer rouges ; deux estampilles identiques de part et d'autre du verso, SEROTINUS F ; d. bord 290, d. fond 98, haut. 94. (N° inv. 264-4).

2. Mortier à collerette oblique (MO GOSE 456), dont 5 % du bord sont conservés, recuit partiellement ; S ocre brun clair ; P noir gris à plus clair, comportant d'abondantes inclusions de quartz hétérogènes et quelques oxydes de fer hétérogènes. (N° inv. 112-2).

6.5.7. Les céramiques rugueuses claires et sombres (RUA, RUB)

Les céramiques rugueuses se partagent en deux catégories selon le mode de cuisson, mode A ou B : céramique rugueuse claire ou sombre (RUA ou RUB)⁷¹. Le répertoire comportant plats, jattes, pots ou bouilloires, la typologie en partie commune aux deux catégories, la composition de l'argile et les traces d'usage indiquent clairement la fonction culinaire, en particulier de cuisson, de ces catégories.

Les groupes de pâtes

Deux groupes de pâtes peuvent être caractérisés ici. Un troisième groupe, que l'on avait appelé « craquelée bleutée » (CRBL)⁷², a été repéré ponctuellement (cat. n° 16, 24-6).

Groupe de pâtes 1. La surface rugueuse porte généralement des lignes lissées. Bien que tous les produits de ce groupe soient cuits en mode B, la cuisson d'un grand nombre d'exemplaires fait fortement varier les teintes. La surface va du noir gris, gris foncé, gris, au gris jaune ; la pâte présente des teintes gris clair, gris blanc, gris jaune clair, ou gris brun. Elle comporte d'abondantes inclusions de quartz de petite taille avec quelques inclusions plus grosses, ainsi que des inclusions de magnétite de taille moyenne et en présence clairsemée.

Par son spectre minéralogique et par la typologie des produits, cette pâte semble se rattacher à la région champenoise. À cause du grand nombre d'exemplaires appartenant à cette pâte et du fait de l'homogénéité chronologique (horizon 4), nous avons tenu à rassembler, dans le catalogue, les récipients de ce groupe (cat. n° 36-63).

71. — Ailleurs, des céramiques rugueuses claires peuvent être revêtues d'un engobe rouge ou de paillettes de mica. DERU, GRASSET 1997, p. 61-63 ; F. VILVORDER, « La céramique commune engobée », dans BRULET, DEMANET 1997, p. 276-279.

72. — X. DERU, « La céramique rugueuse cuite en mode B (RUB),

« craquelée-bleutée » », dans FELLER, BRULET 2003. Ce groupe de pâtes se distingue de ceux des ateliers de Reims ou de La Villeneuve au Châtelot, mais englobe certainement des productions champenoises. Il semble caractéristique des III^e et IV^e siècles.

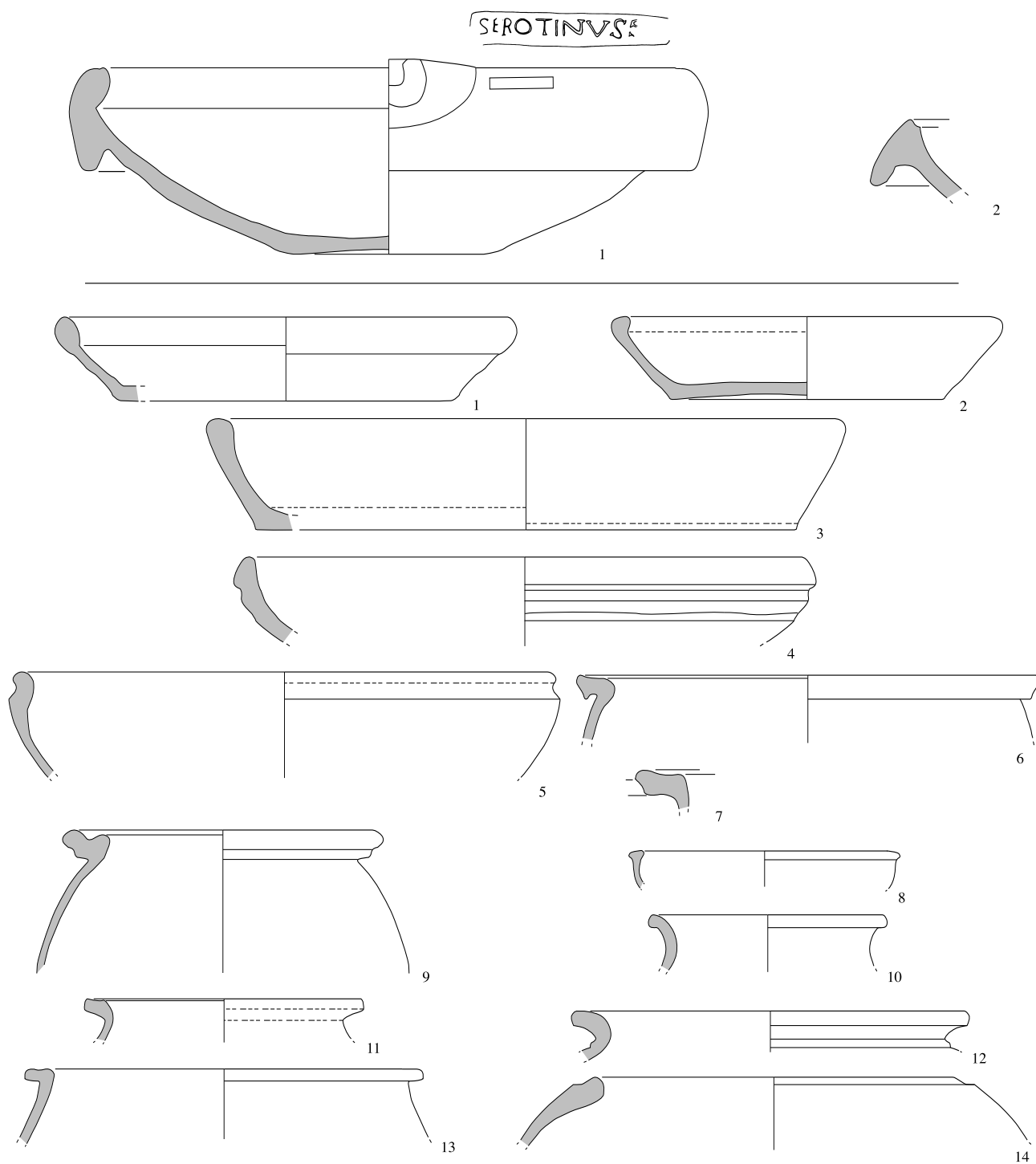


FIG. 43. — Les mortiers et la céramique rugueuse claire. Éch. 1/3 (estampille 1/1).

Groupe de pâtes 2. Ce groupe comprend aussi bien des productions cuites en mode A qu'en mode B. Pour la céramique claire, la couleur de la surface varie du brun jaune clair au brun foncé; la pâte est brun gris clair à franges ocre brun clair. En mode B, la surface est noir gris, gris vif, brun gris clair, tandis que la pâte présente un aspect brun gris vif, brun gris à franges grises. La pâte comporte une série de grosses inclusions arrondies de quartz, certaines de teinte rose en présence clairsemée à modérée et d'abondantes inclusions fines de quartz. On rencontre également de rares inclusions d'oxyde de fer, de calcite et de roche grise généralement de grosse taille.

À l'heure actuelle, nous ne pouvons préciser l'origine de ce groupe, bien qu'une production régionale soit la plus plausible.

Typologie et chronologie

À la fin du 1^{er} siècle (horizon 2), la prépondérance de la céramique modelée au sein de la batterie de cuisine empêche de préciser le répertoire de la céramique rugueuse.

À l'horizon suivant, la céramique rugueuse montre des proportions plus importantes, alors que la céramique modelée est toujours bien présente. Le nombre de céramiques rugueuses sombres dépasse sensiblement celui de la céramique rugueuse claire. À cette période, il semble que le répertoire se partage entre un « faciès mosellan » et un « faciès champenois », bien que l'un et l'autre ne soient pas encore caractérisés de manière précise. Les références à la typologie de Gose constituent néanmoins un indice (GOSE 484-8, 541-2, 500-4, etc.), tout comme la similarité entre la forme cat. n° 31-2 et le type *Reims P7*.

Dans le dernier tiers du III^e siècle (horizon 4), la pâte et une partie de la typologie se rattachent clairement au faciès champenois: *Reims A1, A5-6, B3, B5, B12, B13, P2 et P6*. Il est vrai cependant que les récipients cat. n° 45-58 ne connaissent jusqu'à présent pas de parallèles.

Catalogue

La céramique rugueuse claire (fig. 43)

1. Plat à lèvre en bourrelet (RUA Indét.), dont 35 % du bord sont conservés; S irrégulièrement brun jaune moyen à rose; P ocre brun clair à rouge brun moyen, comportant d'abondantes inclusions de quartz de taille hétérogène et quelques petites inclusions d'oxyde de fer; d. bord 228. (N° inv. 158-11).
2. Plat (RUA GOSE 467), conservé à 50 % avec des traces de cuisson; S et P blanchâtres, comportant d'abondantes inclusions de quartz de taille hétérogène et quelques grosses inclusions orange d'argilite; d. bord 194, d. fond 135, haut. 42. (N° inv. 149-1).
3. Plat (RUA GOSE 467), dont 5 % du bord sont conservés; S brun jaune moyen; P zonée, grise à brun jaune moyen, comportant des inclusions de quartz de taille moyenne en présence clairsemée et

quelques petites inclusions d'oxyde de fer; d. bord 320. (N° inv. 214-2).

4. Plat (RUA-2 Indét.), dont 15 % du bord sont conservés; S rugueuse, brun jaune clair à plus foncé; P brun gris clair à franges ocre brun clair, du groupe 2; d. bord 280. (N° inv. 180-2).
5. Jatte (RUA-2 Indét.), dont 10 % du bord sont conservés, traces de cuisson; S brun moyen à plus clair; P brun gris clair à franges plus foncées, du groupe 2; d. bord 272. (N° inv. 272-1).
6. Jatte (RUA-2 Indét.), dont 15 % du bord sont conservés; S brun gris; P brun gris, du groupe 2; d. bord 230. (N° inv. 227-1).
7. Jatte (RUA-2 Indét.), dont 5 % sont conservés, partiellement recuite; S jaune chrome moyen; P brun jaune clair, du groupe 2. (N° inv. 208-3).
8. Jatte (RUA-2 Indét.), dont moins de 10 % du bord sont conservés; S brun foncé à plus clair; P brun jaune foncé, du groupe 2; d. bord 270. (N° inv. 205-1).
9. Pot à lèvre moulurée (RUA-2 GOSE 541-2), dont 20 % sont conservés; S brun moyen; P orange foncé, du groupe 2; d. bord 170. (N° inv. 125/227-2).
10. Pot à lèvre éversée (RUA-2 Indét.), dont 10 % du bord sont conservés; S brun moyen; P orange rouge foncé à coeur brunâtre, du groupe 2; d. bord 120. (N° inv. 207-1).
11. Pot (RUA-2 Indét.), dont moins de 10 % du bord sont conservés; S orange moyen, le bord est noirci; P orange à brunâtre, du groupe 2; d. bord 140. (N° inv. 209-1).
12. Pot à lèvre éversée (RUA-2 Indét.), dont moins de 20 % du bord sont conservés; S ocre brun moyen; P brun jaune; d. bord 200. (N° inv. 269-1).
13. Pot ou jatte (RUA-2 Indét.), dont moins de 20 % du bord sont conservés; S ocre brun clair; P ocre brun clair à franges plus foncées, du groupe 2; d. bord 200. (N° inv. 112-4).
14. Pot à bord rentrant (RUA-2 Indét.), dont 10 % du bord sont conservés; S brun foncé; P brun rougeâtre moyen, du groupe 2; d. bord 180. (N° inv. 272-2).

La céramique rugueuse sombre (fig. 44-47)

15. Plat (RUB Indét.), dont 15 % du bord sont conservés; S noir gris; P brun gris moyen; d. bord 280. (N° inv. 112-8).
16. Plat (RUB-CRBL Indét.), dont 5 % du bord sont conservés; S légèrement luisante et présentant un léger tressillage, noir gris; P gris mat, comportant d'abondantes inclusions de quartz de taille moyenne et quelques petites inclusions noires, provenant probablement de Champagne; d. bord 210. (N° inv. 224-3).
17. Plat (RUB-2 Indét.), dont 10 % du bord sont conservés; S noir gris; P brun gris vif, du groupe de pâtes 2; d. bord 280. (N° inv. 208-4).
18. Plat (RUB A), dont 25 % du bord sont conservés; d. bord 190. (N° inv. 112-5).
19. Jatte (RUB-2 Indét.), dont 15 % du bord sont conservés; S brun gris clair; P brun gris vif, du groupe de pâtes 2; d. bord 240. (N° inv. 112-7).
20. Jatte à lèvre horizontale (RUB GOSE 500 (?)), dont 15 % du bord sont conservés; S noir brun; P noire à franges noir brun, comportant d'abondantes inclusions de quartz de taille hétérogène et de rares petites inclusions orange d'oxyde de fer; d. bord 310. (N° inv. 125/227-5).
21. Jatte (RUB-2 Indét.), dont moins de 10 % du bord sont conservés; S gris vif; P brun gris à franges grises, du groupe de pâtes 2. (N° inv. 132-1).
22. Jatte (RUB Indét.), dont moins de 10 % du bord sont conservés; S irrégulièrement gris noir; P gris mat, comportant d'abondantes inclusions de quartz de taille hétérogène et quelques gros oxydes de fer; d. bord 310. (N° inv. 139-1).
23. Jatte (RUB Indét.), dont 10 % du bord sont conservés; S noir brun; P brun gris vif; d. bord 240. (N° inv. 266-1).
24. Jatte (RUB-CRBL Indét.), dont 20 % du bord sont conservés; S grise avec tressillage de la surface; P gris blanc; d. bord 220. (N° inv. 112-12).

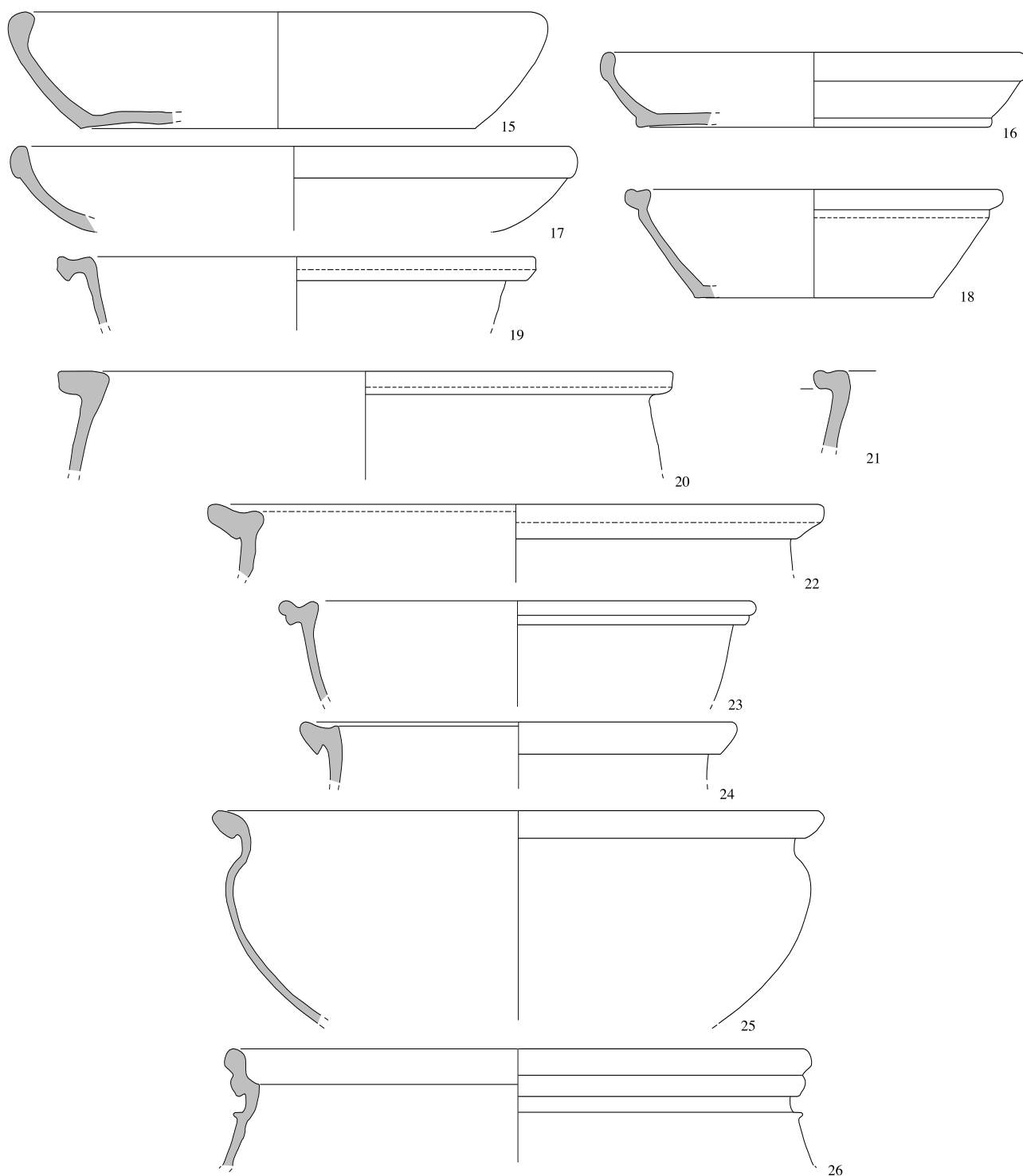


FIG. 44. — *La céramique rugueuse sombre. Les plats et les jattes. Éch. 1/3.*

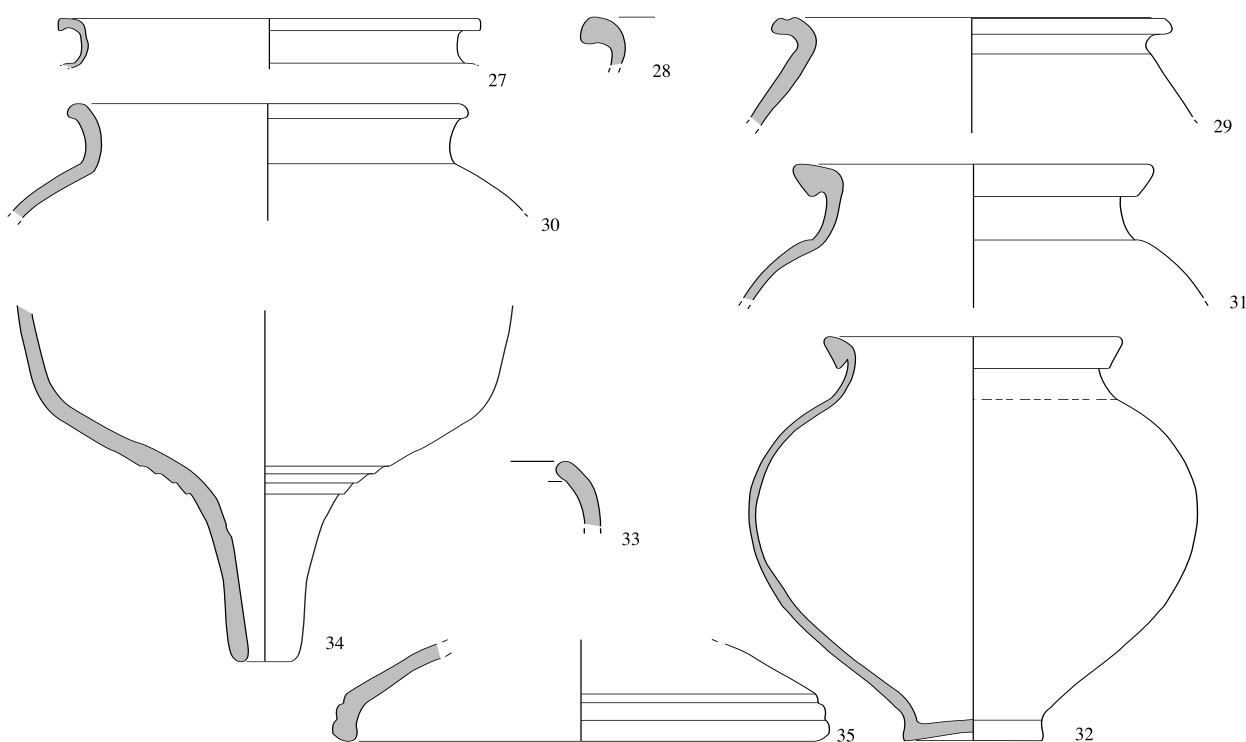


FIG. 45. — La céramique rugueuse sombre. Les pots et autres formes. Éch. 1/3.

25. Jatte à profil en S (RUB-CRBL Indét.), dont 20 % du bord sont conservés; S noir gris; P gris blanc, comportant d'abondantes inclusions de quartz de taille moyenne et quelques petites inclusions noires, provenant probablement de Champagne; d. bord 310. (N° inv. 112-11).

26. Pot à lèvres en bandeau avec sillon externe (RUB-CRBL Indét.); S gris noir, présentant un tressillage; P gris brun, serrée, comportant des inclusions clairsemées (5-7 %) de quartz de taille moyenne et quelques inclusions d'oxyde de fer noir; d. bord 290. (N° inv. 180-10).

27. Pot (RUB-2 Indét.) recuit, dont 15 % du bord sont conservés; S et P noirs; P du groupe de pâtes 2; d. bord 170. (N° inv. 167-1).

28. Pot (RUB-2 Cat. n° 28), dont 15 % du bord sont conservés; S grise; P gris noir à cœur plus clair, du groupe 2; d. bord 190. (N° inv. 109-1).

29. Pot à lèvres éversées (RUB-2 Indét.), dont 20 % du bord sont conservés; S gris brun; P noir gris, du groupe 2; d. bord 160. (N° inv. 125/227-4).

30. Pot à lèvres éversées (RUB GOSE 530), dont 15 % du bord sont conservés; S gris noir; P noir gris à franges gris brun clair; d. bord 160. (N° inv. 104-1).

31. Pot à lèvres en crochet (RUB-2 Indét.), dont 30 % du bord sont conservés; S gris brun; P brun gris moyen, du groupe 2; d. bord 140. (N° inv. 137-2).

32. *Idem* (RUB Indét.), dont plus de 60 % sont conservés, recuit; S gris foncé; P noir gris, comportant d'abondantes petites inclusions de quartz; d. bord 128, d. fond 60, haut. 163. (N° inv. 149-2).

33. Pot à bord rentrant (RUB-2 Indét.), dont 5 % du bord sont conservés; S gris brun; P brun jaune à franges grises, du groupe 2. (N° inv. 137-2).

34. Entonnoir (RUB-2 Indét.), dont la partie inférieure est entièrement conservée; S noir gris; P brun gris, du groupe de pâtes 2. (N° inv. 266-2).

35. Couverture (RUB Indét.), dont 20 % sont conservés; S gris jaune; P grise, comportant de très abondantes inclusions de quartz de petite taille et quelques grosses inclusions noires d'argilite et de magnétite; d. bord 200. (N° inv. 157-1).

Le groupe de pâtes 1 (fig. 46, 47)

36. Plat à bord simple (RUB-1 Reims A5), dont 5 % du bord sont conservés; S noir gris; P gris jaune à cœur plus foncé, du groupe 1. (N° inv. 137-1).

37. Plat (RUB-1 Reims A6), dont 25 % du bord sont conservés, recuit; P du groupe 1; d. bord 212. (N° inv. 189-1).

38. Jatte carénée à lèvres triangulaires (RUB-1 Reims A1) recuite, dont 25 % du bord sont conservés; P du groupe 1; d. bord 290. (N° inv. 180y).

39. Jatte à lèvres en crochet (RUB-1 Reims B3), dont 15 % du bord sont conservés; S gris foncé; P gris clair, du groupe 1; d. bord 210, d. fond 35, haut. 102. (N° inv. 180.19.1).

40. Jatte à lèvres rainurées (RUB-1 Indét.), dont moins de 10 % du bord sont conservés; S gris foncé; P gris blanc, du groupe 1; d. bord 250. (N° inv. 180z).

41. *Idem* (RUB-1 Indét.), dont 15 % du bord sont conservés, recuite; P du groupe 1; d. bord 270. (N° inv. 158-12).

42. Jatte à marli arrondi (RUB-1 Reims B8), dont 60 % du bord sont conservés; S gris vif; P gris blanc, du groupe 1; d. bord 170. (N° inv. 180.5).

43. Jatte (RUB-1 Reims B12), dont 15 % du bord sont conservés; S gris jaune clair; P gris jaune très clair, du groupe 1; d. bord 170. (N° inv. 180.8).

44. Poêlon (RUB-1 Reims B13), dont 25 % du bord sont conservés; S gris jaune; P gris jaune clair, du groupe 1; d. bord 180. (N° inv. 180.7).

45. Jatte carénée à lèvres triangulaires (RUB-1 Indét.) recuite, dont

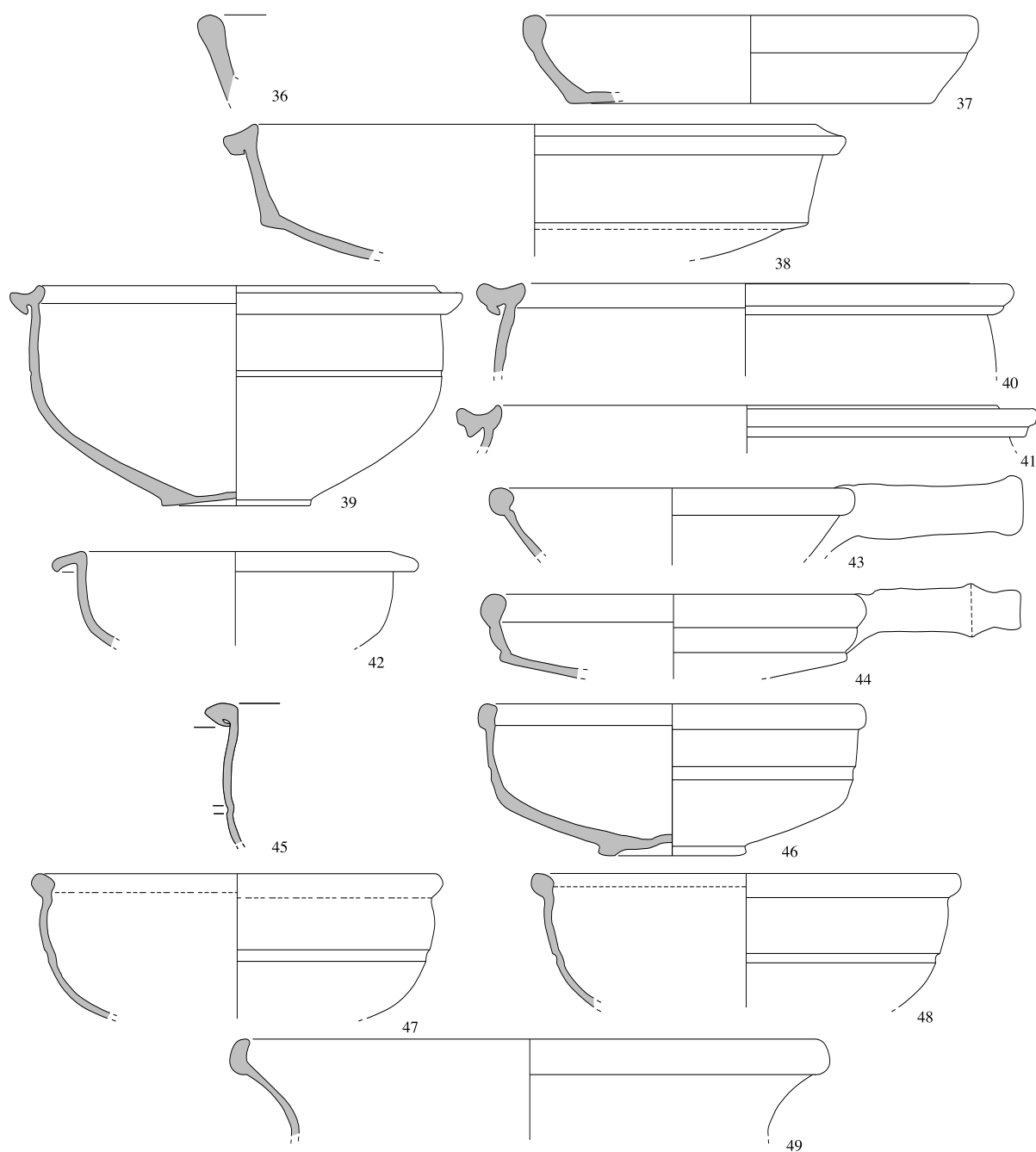


FIG. 46. — La céramique rugueuse sombre. Les plats et les jattes du groupe de pâtes 1. Éch. 1/3.

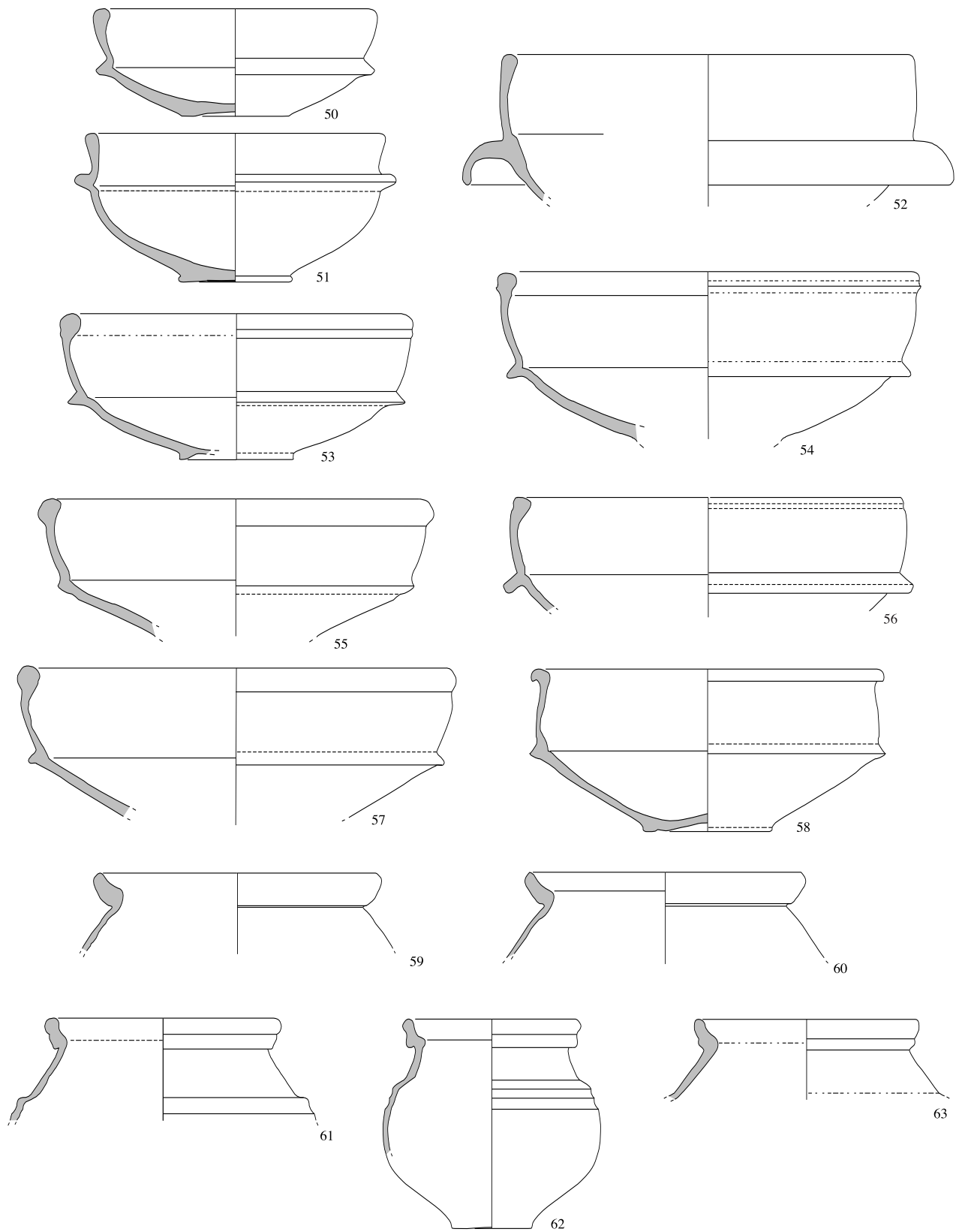


FIG. 47. — La céramique rugueuse sombre. Les jattes et les pots du groupe de pâtes 1. Éch. 1/3.

moins de 10 % du bord sont conservés; P du groupe 1. (N° inv. 180x).

46. Bol à lèvres en bourrelet (RUB-1 Indét.), dont moins de 10 % sont conservés; S grise; P gris brun, du groupe 1; d. bord 180, d. fond 68, haut. 70. (N° inv. 180.51.1).

47. *Idem* (RUB-1 Indét.), dont 40 % du bord sont conservés; S gris noir; P gris jaune clair, du groupe 1; d. bord 190. (N° inv. 180a).

48. *Idem* (RUB-1 Indét.), dont 25 % du bord sont conservés; S et P gris brun clair; P du groupe 1; d. bord 200. (N° inv. 180.51.2).

49. Jatte à parois évasées (RUB-1 Indét.), dont 10 % du bord sont conservés; S gris vif; P gris blanc, du groupe 1; d. bord 270. (N° inv. 180-9).

50. Jatte à collerette et lèvres épaissies (RUB-1 Indét.), complète, mais recuite; S gris noir; P gris brun à plus clair, du groupe 1; d. bord 126, d. fond 60, haut. 58. (N° inv. 130-2).

51. *Idem* (RUB-1 Indét.), dont 20 % du bord sont conservés; S grise, en partie lissée; P gris blanc, du groupe 1; d. bord 160, d. fond 63, haut. 79. (N° inv. 180.58.1).

52. Jatte à collerette (RUB-1 DRAG. 38s) en partie recuite, dont le bord est entièrement conservé; S grise à plus claire; P gris blanc, du groupe 1; d. bord 222. (N° inv. 180,6).

53. Jatte à courte collerette à la carène et lèvres en bourrelet (RUB-1 Indét.), dont 30 % sont conservés; S gris vif; P gris blanc, du groupe 1; d. bord 190, d. fond 62, haut. 76. (N° inv. 180.64.1).

54. *Idem* (RUB-1 Indét.), dont 35 % du bord sont conservés; S gris brun clair à plus foncé; P gris jaune clair, du groupe 1; d. bord 35. (N° inv. 180.22.1).

55. *Idem* (RUB-1 Indét.), dont 30 % du bord sont conservés; S gris brun clair avec zones plus sombres; P gris brun clair, du groupe 1; d. bord 210. (N° inv. 180.66.1).

56. *Idem* (RUB-1 Indét.), dont 15 % du bord sont conservés; S gris foncé; P gris vif, du groupe 1; d. bord 210. (N° inv. 180.58.2).

57. *Idem* (RUB-1 Indét.), dont 20 % du bord sont conservés; S gris brun clair; P gris jaune clair, du groupe 1; d. bord 230. (N° inv. 180.51.3).

58. *Idem* (RUB-1 Indét.), dont 15 % du bord sont conservés; S grise; P gris blanc, du groupe 1; d. bord 190, d. fond 34, haut. 84. (N° inv. 180.64.2).

59. Pot globulaire à lèvres en amande oblique (RUB-1 *Reims* P1-3), dont 30 % du bord sont conservés; S gris vif; P gris mat, du groupe 1; d. bord 154. (N° inv. 180c).

60. *Idem* (RUB-1 *Reims* P1-3), dont 20 % du bord sont conservés; S grise; P gris mat, du groupe 1; d. bord 150. (N° inv. 180B).

61. Pot à lèvres en bandeau avec sillon externe (RUB-1 *Reims* P4-6), dont 65 % du bord sont conservés; S gris clair; P gris blanc, du groupe 1; d. bord 120. (N° inv. 180,12).

62. *Idem* (RUB-1 *Reims* P4-6), recuit, dont la lèvre est conservée à plus de 50 %, mais dont la surface présente des traces de cuisson; P du groupe 1; d. bord 94, d. fond 41, haut. 112. (N° inv. 130-1).

63. *Idem* (RUB-1 *Reims* P4-6); S gris brun clair; P gris brun, du groupe 1; d. bord 120. (N° inv. 180,11).

6.5.8. La céramique à dégraissant coquillier (CQ)

En plus de son dégraissant constitué de coquilles, cette céramique se caractérise par la technique de fabrication (tournage, cuisson rudimentaire) et un répertoire particulier. L'abondance du dégraissant et la morphologie des récipients indiquent une fonction culinaire⁷³.

Si l'on compare notre matériel à des échantillons d'autres sites, il semble que le groupe de pâtes est propre à la région de Ville-sur-Lumes.

Le groupe de pâtes de Ville-sur-Lumes. La teinte de la surface est généralement irrégulière, noire, brun noir à brun jaune ou ocre brun lorsque les récipients sont réoxydés. Comme tous les exemplaires de cette catégorie, le dégraissant est principalement marqué par la présence modérée ou abondante de fragments de coquille. Le spectre minéralogique est complété par des fines inclusions de quartz dont la quantité est difficile à évaluer, par quelques oxydes de fer, et plus rarement par des inclusions grises friables.

À l'heure actuelle, on ne saisit aucun développement chronologique du répertoire. Cette catégorie apparaît modestement durant l'horizon de synthèse VI (65/70-85/90 après J.-C.) et l'on sait qu'elle perdure jusqu'au IV^e siècle.

Les formes (fig. 48, 49)

1. Plat à lèvres rentrante (CQ type 1), dont 15 % sont conservés; S noire; P brun gris foncé; d. bord 300. (N° inv. 125/227-x).

2. Plat à lèvres en bourrelet (CQ type 2), dont 15 % du bord sont conservés, recuit; S noir brun; P brun gris à coeur plus sombre; d. bord 290. (N° inv. 270-2).

3. *Idem* (CQ type 2), dont 5 % du bord sont conservés; S noir brun; P gris vif; d. bord 280 (?). (N° inv. 269-X).

4. Plat à lèvres épaissies et rainurées (CQ type 4), dont moins de 10 % sont conservés, recuit. (N° inv. 180-cc2).

5. Plat à lèvres épaissies et rainurées (CQ type 5), dont moins de 10 % du bord sont conservés; S et P noir brun; d. bord 290. (N° inv. 112-X).

6. *Idem* (CQ type 5), dont 30 % sont conservés, recuite; d. bord 330. (N° inv. 180-bb).

7. Plat à sillon sommital (CQ type 6), dont 40 % sont conservés; S et P noir brun; d. bord 310, d. fond 228, haut. 68. (N° inv. 134-1).

8. Jatte à profil en esse (CQ type 11), dont moins de 10 % du bord sont conservés; S noir brun; P noir brun. (N° inv. 125/227-Z).

9. Jatte à lèvres triangulaire, à épaule carénée (CQ type 13), dont moins de 10 % sont conservés, recuit; S irrégulière, brun jaune moyen; P brun jaune moyen. (N° inv. 180-aa1).

10. *Idem* (CQ type 13), dont moins de 25 % sont conservés, recuite; d. bord 200. (N° inv. 180-aa2).

11. *Idem* (CQ type 13), dont moins de 20 % sont conservés, recuite; S noir brun; P noir brun; d. bord 230. (N° inv. 180-aa3).

12. Jatte à lèvres moulurées (CQ type 14), dont 10 % du bord sont conservés; S et P noir brun; d. bord 260. (N° inv. 208-X).

13. Jatte à lèvres épaissies et rainurées (CQ type 16-17), dont 15 % sont conservés, recuite; d. bord 240. (N° inv. 180-cc1).

14. *Idem* (CQ type 16-17), dont 5 % du bord sont conservés; S noir brun à gris brun vif; P brun gris foncé. (N° inv. 139-2).

15. *Idem* (CQ type 17), dont 10 % du bord sont conservés; S noir brun; P brun gris vif; d. bord 270. (N° inv. 125/227-Y).

16. Pot globulaire, à lèvres en bourrelet (CQ type 22), dont 20 % sont conservés, partiellement recuit; S brun jaune moyen; P brun jaune moyen à plus sombre; d. bord 124. (N° inv. 149-X).

73. — DERU, PAICHELER 2001.

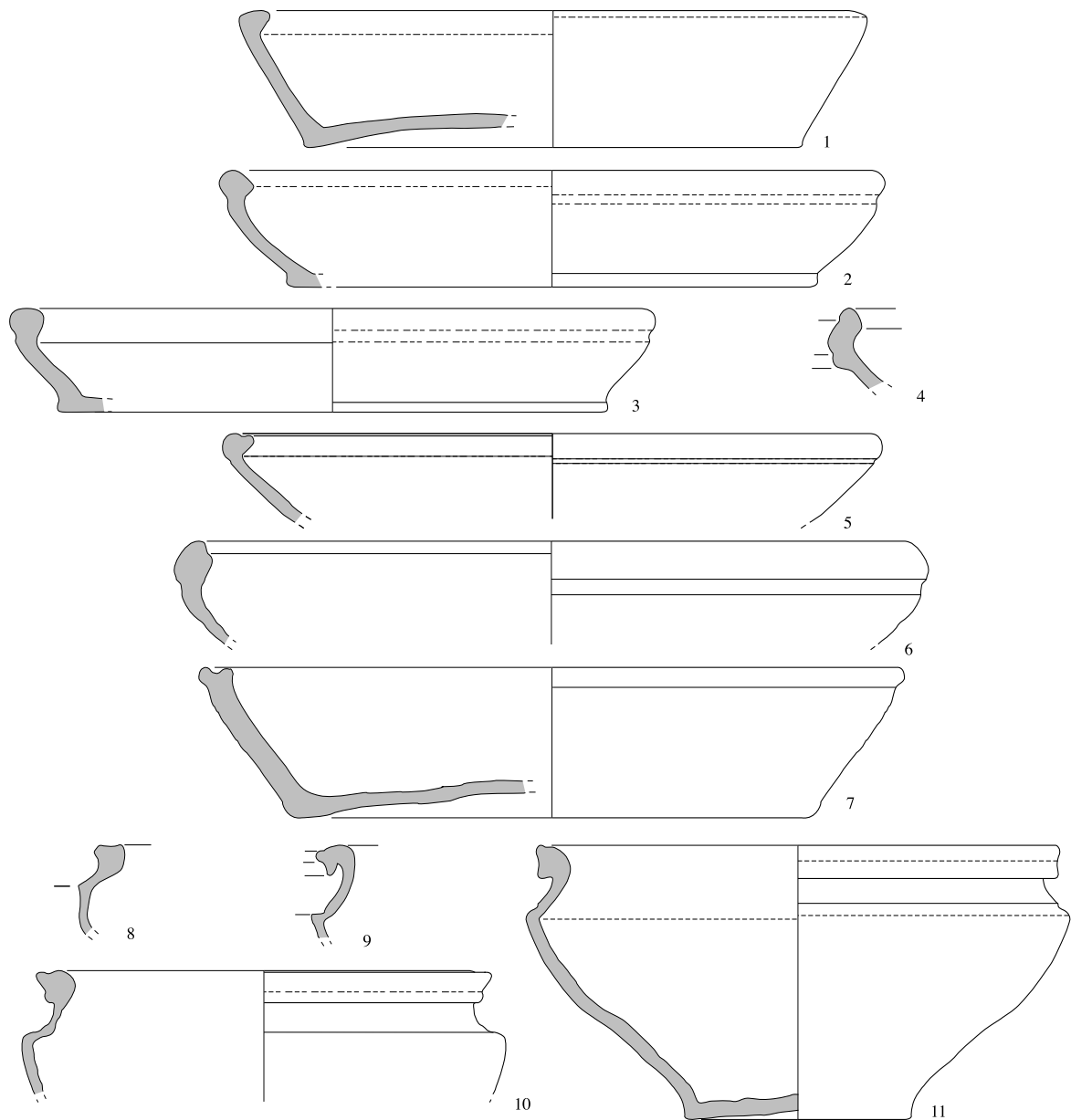


FIG. 48. — La céramique à dégraissant coquillier. Les plats et les jattes. Éch. 1/3.

17. *Idem* (CQ type 22), dont 60 % sont conservés, recuit; S ocre brun clair; P ocre brun clair à brun gris moyen; d. bord 150. (N° inv. 180-ii1).

18. *Idem* (CQ type 22), dont 75 % sont conservés; S ocre brun clair; P brun gris clair; d. bord 140. (N° inv. 180-ii2).

19. Pot à lèvre en amande et épaule carénée (CQ type 24), dont 40 % sont conservés; S ocre brun clair à grisâtre; P ocre brun clair; d. bord 180. (N° inv. 180-JJ1).

20. *Idem* (CQ type 24), dont 35 % sont conservés, en partie recuit; S ocre brun moyen; P brun jaune clair; d. bord 200, d. fond 100, haut. 222. (N° inv. 180-jj2).

21. Pot à lèvre épaisse (CQ type 33), dont 15 % du bord sont conservés; S noir brun; P noire; d. bord 140. (N° inv. 157-X).

22. Couvercle (CQ type 35), dont 15 % sont conservés; S noire; P brun gris; d. bord 290. (N° inv. 104-X).

6.5.9. La céramique modelée (MD)

À la fin du premier siècle (horizon 2), c'est la céramique modelée qui fournit les récipients de cuisson. Pour cette période, le nombre absolu d'individus est faible, treize au minimum; sur ce total, seuls deux types sont connus: le pot et la jatte à bord épaissi et rentrant, souligné à l'extérieur par des sillons (cat. n° 1-2).

Pour le III^e siècle (horizon 3), la place de cette céramique au sein du répertoire est moins importante. Cependant, les formes retrouvées sont spécifiques à la

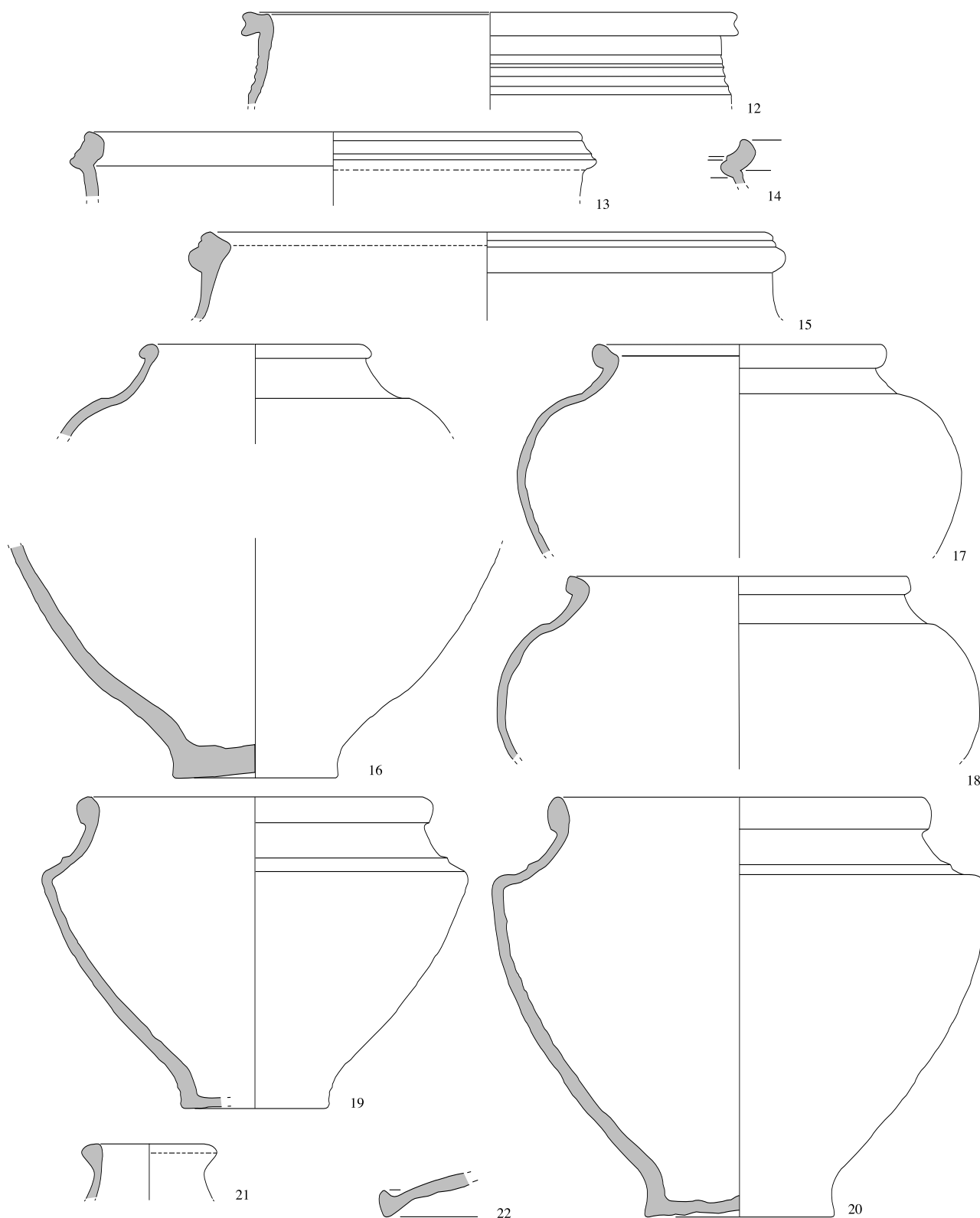


FIG. 49. — La céramique à dégraissant coquillier. Les pots et les autres formes. Éch. 1/3.

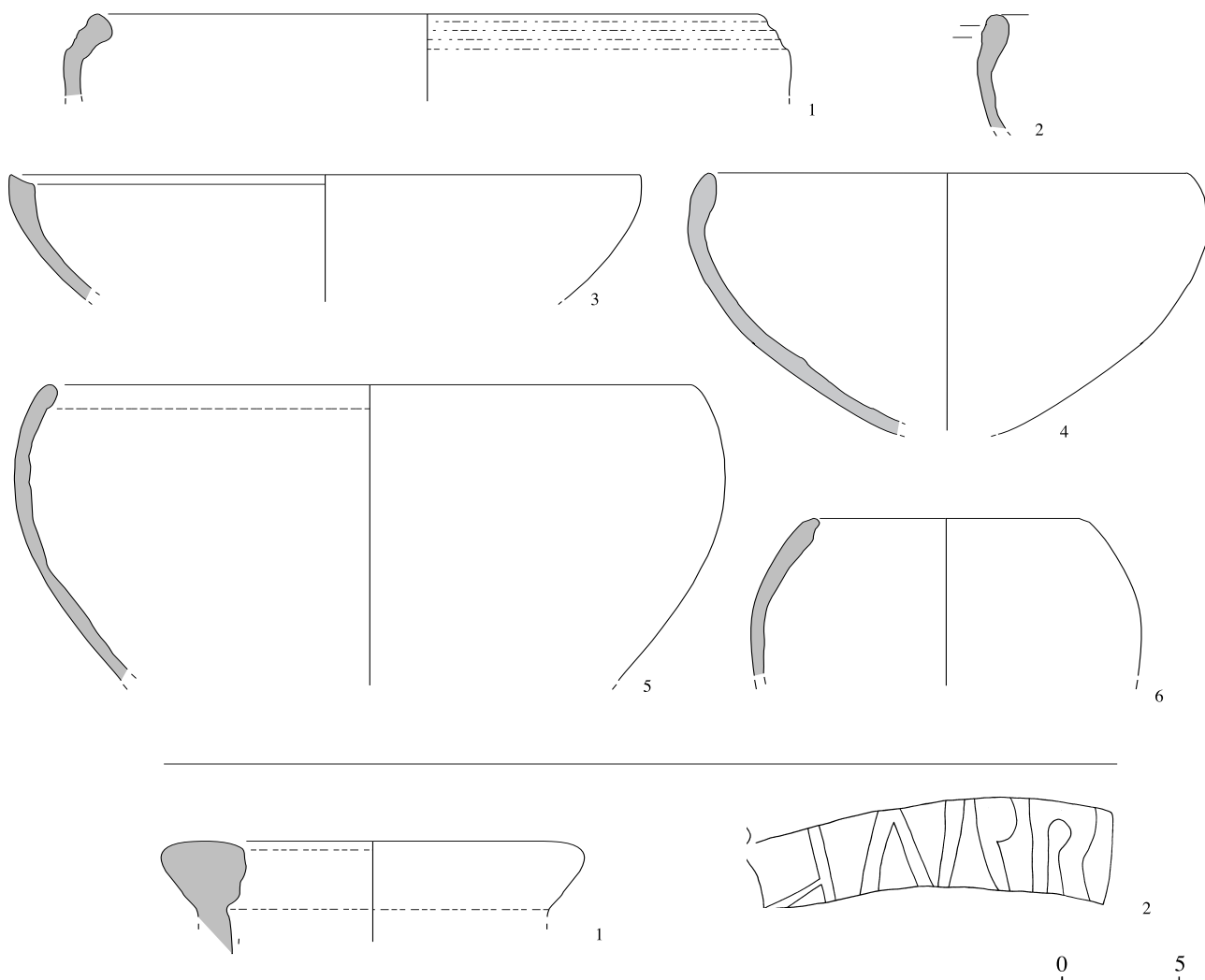


FIG. 50. — La céramique modelée et les amphores. Éch. 1/3 (estampille éch. 1/1).

période et l'on peut dès lors exclure toute résidualité (cat. n° 3-6). À l'horizon 4, le répertoire de la céramique culinaire change (cf. *supra*), mais le répertoire précédent se maintient.

Catalogue (fig. 50)

1. Jatte (MD Indét.), dont 5 % du bord sont conservés ; S brun gris à plus foncé ; P noir gris, comportant d'abondantes inclusions de calcite de grosse taille, de petites inclusions de quartz et de petites inclusions noires en présence clairsemée ; d. bord 290 (?). (N° inv. 167-X).

2. Jatte (MD Indét.), dont moins de 10 % du bord sont conservés ; S noire ; P noir brun, comportant de grosses inclusions de quartz en présence modérée, de grosses inclusions de calcite clairsemée, des fragments de roches et des inclusions noires organiques ; d. bord 246 (?). (N° inv. 240-X).

3. Jatte (MD Indét.), dont 10 % du bord sont conservés ; S noir brun ; P noire, comportant de grosses inclusions de coquilles en fréquence modérée, de grosses inclusions clairsemées d'argilite grise, des inclusions de quartz de taille moyenne, quelques minéraux gris et quelques éléments organiques ; d. bord 270. (N° inv. 212-X).

4. Jatte (MD Indét.), dont 15 % du bord sont conservés ; S noire ; P noire, comportant en présence modérée des inclusions hétérogènes de calcite, de grosses inclusions de quartz clairsemées, de roche grise friable, d'oxyde de fer et des inclusions organiques noires ; d. bord 208. (N° inv. 104-Y).

5. Jatte (MD Indét.), dont 20 % du bord sont conservés ; S noire ; P noire, grossière, comportant d'abondantes inclusions de grosse taille, de grosses inclusions blanches, de petites inclusions noires organiques et des roches grises ; d. bord 280. (N° inv. 264-1).

6. Pot à bord rentrant (MD Indét.), dont 20 % du bord sont conservés ; S et P noir brun, P altérée ; d. bord 124. (N° inv. 272-X).

6.5.10. Les amphores et les dolia (AM, DO)

Les récipients de stockage et de transport restent sporadiques sur le site. Les *dolia* ne comptent qu'un seul type, le GOSE 356-8. Pour ce qui est des amphores, seul un exemplaire, sur base des bords, a été individualisé (cat. n° 1), bien que cent trente tessons aient été comptabilisés. À l'horizon 2, deux tessons ont été repérés, l'un de DRESSSEL 20, l'autre de

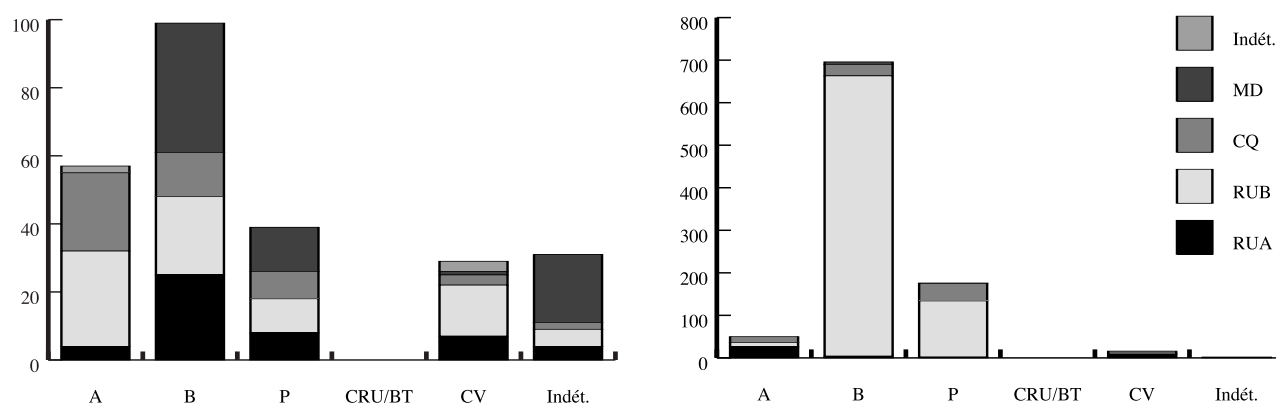


FIG. 51. — Représentation de céramiques culinaires dans les horizons 3 (NMI 225) et 4 (NMI 940).

DRESSEL 7/11. Le reste provient des horizons 3 et 4 et ne rassemble que des fragments d'amphores à huile de Bétique (DRESSEL 20, cat. n° 1-2) et d'amphores vinaires de Narbonnaise (*Gauloise* 4).

Catalogue (fig. 50)

1. Amphore à huile (AM-BET-G DRESSEL 20), dont 25 % du bord sont conservés; d. bord 180. (N° inv. 224-1).
2. Estampille imprimée sur une anse d'amphore à huile (AM-BET-G DRESSEL 20). (N° inv. 112/3).

6.5.11. Synthèse

Pour clôturer ce chapitre consacré à la céramique, nous allons rapidement brosser l'évolution du répertoire et de l'approvisionnement de la vaisselle de table, de la céramique culinaire et des récipients de stockage et de transport. D'un point de vue céramologique, en-dehors de la céramique commune claire, chaque catégorie se range dans un de ces trois groupes fonctionnels principaux.

La vaisselle de table

La vaisselle de table comprend assiettes, coupes, bols, gobelets, etc. qui servent à la consommation des aliments; on y range également les cruches pouvant aller à table. La terre sigillée, la *terra rubra* et la *terra nigra*, les céramiques engobées et métallescentes, les céramiques fines régionales et une partie des céramiques communes claires fournissent ces récipients.

La terre sigillée, vaisselle de la meilleure qualité, est préférée pour les assiettes, les coupes et les bols. Pourtant, durant l'horizon 1, seule la vaisselle en céramique belge est utilisée. À l'horizon 2, les habitants purent se procurer quelques pièces en terre sigillée du Sud de la Gaule afin de remplacer leur vaisselle régionale. Au III^e siècle (horizons 3 et 4), la terre sigillée provient d'ateliers proches; plus abondante et moins coûteuse, son usage est quotidien.

Les gobelets à boire en céramique belge sont généralisés tout au long du I^{er} siècle (horizons 1 et 2). La céramique engobée, d'une meilleure qualité grâce à son revêtement, apparaît dans le vaisselier au début du II^e siècle. Dans les horizons 3 et 4, une nouvelle céramique, la métallescente, se répand. À l'intérieur de cette catégorie, les productions trévires, avec un engobe grésé sur les faces interne et externe sont préférées aux produits argonnais. Pourtant, ces derniers prédominent. Il est vraisemblable que la proximité des ateliers en réduisait le coût ou que la commercialisation de la terre sigillée d'Argonne entraînait la vente des autres produits de cette région: céramique engobée, métallescente et gobelets moulés. Quoiqu'il en soit, des carences dans l'approvisionnement ou un coût trop élevé nécessita une production locale de médiocre qualité (FRA/B).

Les cruches de table, dont la quantité reste stable durant toute l'occupation, présentent de plus en plus régulièrement deux anses.

La céramique culinaire

La vaisselle culinaire rassemble à la fois les récipients à cuire et ceux servant à la préparation des aliments. La céramique modelée, rugueuse claire et sombre, et celle à dégraissant coquillier, considérées comme céramique à feu, sont représentées dans les trois horizons de l'agglomération (fig. 51). La céramique à vernis rouge pompéien, spécifique à la cuisson au four, est absente. Les mortiers sont propres à la préparation.

À l'horizon 2, la céramique modelée domine le répertoire, tandis qu'à l'horizon 3 (III^e siècle), chaque catégorie fournit plusieurs formes fondamentales. Les formes ouvertes dominent les pots, il est à remarquer qu'aucune cruche-bouilloire n'ait été identifiée. Cette tendance s'accroît à l'horizon suivant. Mais à cette

période, une partie du répertoire des bols (dont n° 45-8, 52) montre des traits morphologiques étrangers à un usage de cuisson.

L'approvisionnement n'a pas fait l'objet d'une observation systématique. Il semble régional, mais avec une transformation radicale à l'horizon 4, où un groupe de pâtes champenois (groupe 1) surpasse les catégories et les groupes de pâtes locaux.

Les récipients de transport et de stockage

Le nombre des amphores méditerranéennes est très faible et la typologie peu diversifiée. Actuellement, il semble que les récipients de grande taille en céramique commune claire (CC, cat. n° 9-15) qui se multiplient au III^e siècle aient pu avoir cet usage. Néanmoins, aucune hypothèse fiable concernant le contenu de ces récipients n'a jusqu'à ce jour été émise.

7. SYNTHÈSE (X. DERU, PH. ROLLET)

7.1. L'habitat

Nous avons insisté jusqu'à présent sur le mauvais état de conservation des vestiges. La phase 2 ne nous a rien laissé qui puisse servir la restitution de l'habitat, si ce n'est la présence de quelques trous de poteau qui témoignent d'une architecture de terre et de bois.

Les vestiges de la phase 3 ne sont guère plus explicites. Toutefois on compte quelques soubassements et surtout une dizaine de caves. Les fondations en pierre 110 et 261 constituées de grosses pierres liées à la terre ne ressemblent pas aux traditionnels hérissons devant supporter des murs ou même des solins maçonnés. Les simples sablières 249 et 250 indiquent que l'architecture de terre et de bois était encore de mise durant tout le Haut-Empire, ce que confirment les importants dépôts de limon rubéfié et de charbons de bois retrouvés dans les comblements des caves. Au vu des mêmes remblais, les toitures des bâtiments devaient comporter aussi bien des couvertures de tuiles que d'ardoises, tout en sachant que le chaume et les bardeaux ne laissent pas d'indices.

D'après le nombre et la répartition des caves, on peut penser qu'une dizaine de maisons occupaient l'emprise de la fouille. Si l'on admet cette hypothèse, nous aurions affaire à des maisons allongées, d'un type classique dans les agglomérations de Gaule septentrionale. Les aménagements intérieurs des maisons ne sont pas connus, à l'exception des caves.

Trois caves furent fouillées en 1997 et nous possédons le plan de six autres dégagées auparavant. La

cave 149 est la seule structure en bois ; des trous de poteau sont alignés le long de trois de ses parois. Sa surface devait avoisiner les 5 m². Les caves maçonnées sont quadrangulaires et couvrent des surfaces comprises entre 8 et 20 m². Les escaliers sont à l'extérieur, dans l'axe de la longueur (269, V et VI), ou font bloc avec la structure et se présentent alors en baïonnette avec un palier inférieur (183, I, II, III et IV). Les marches, tout au moins dans la partie inférieure, sont maçonnées (caves 207, 269, 183 et V au moins). La contre-marche peut correspondre à une assise en petit appareil et à l'épaisseur d'une dalle monolithique faisant office de giron. Le bois devait être associé à ces structures, pour les marches supérieures d'une part, et comme habillage des marches inférieures d'autre part. Les parois des caves sont également élevées en petit appareil de pierre, ce qui montre la disponibilité de ce matériau. Ces murs sont ouverts de petites niches et un seul conserve un soupirail (cave III).

7.2. L'artisanat du fer

Lors de la fouille, on recueille une petite quantité de scories sidérurgiques, seul témoignage de cet artisanat. L'absence de structure s'explique certainement par le fort arasement qu'a subi le site. L'observation des scories, leur pesage et leur cartographie permettent néanmoins d'appréhender cette activité.

Les scories ont été partagées en trois types. Le premier est formé par les scories en forme de calotte ; celles-ci sont caractérisées par une surface inférieure convexe, présentant des particules du sable sur lequel elles se sont formées et par une surface supérieure tantôt vitrifiée, tantôt oxydée et poreuse. Dans la chaîne opératoire du fer, elles correspondent au forgeage et résultent de la chauffe et de l'épuration du métal dans le foyer. Les deux autres types sont des scories informes : les scories de type II sont légères et vitrifiées, celles du type III sont plus lourdes et oxydées. Un petit fragment de paroi de four doit également être signalé.

Au total 10,130 kg de scories furent pesés. 0,560 kg proviennent de structures non datées, 0,590 kg de structures de la phase 2 (horizon II). Les 8,980 kg restants appartiennent à des structures de la phase 3 (horizon III). C'est à cette phase que cette activité s'est développée. D'après la répartition (fig. 52), on peut localiser une forge dans le secteur central de la fouille et peut-être une autre dans le secteur sud-est. Ce type d'activité correspond à ce que l'on rencontre dans les autres agglomérations secondaires du Nord de la Gaule⁷⁴.

74. — POLFER 2000.

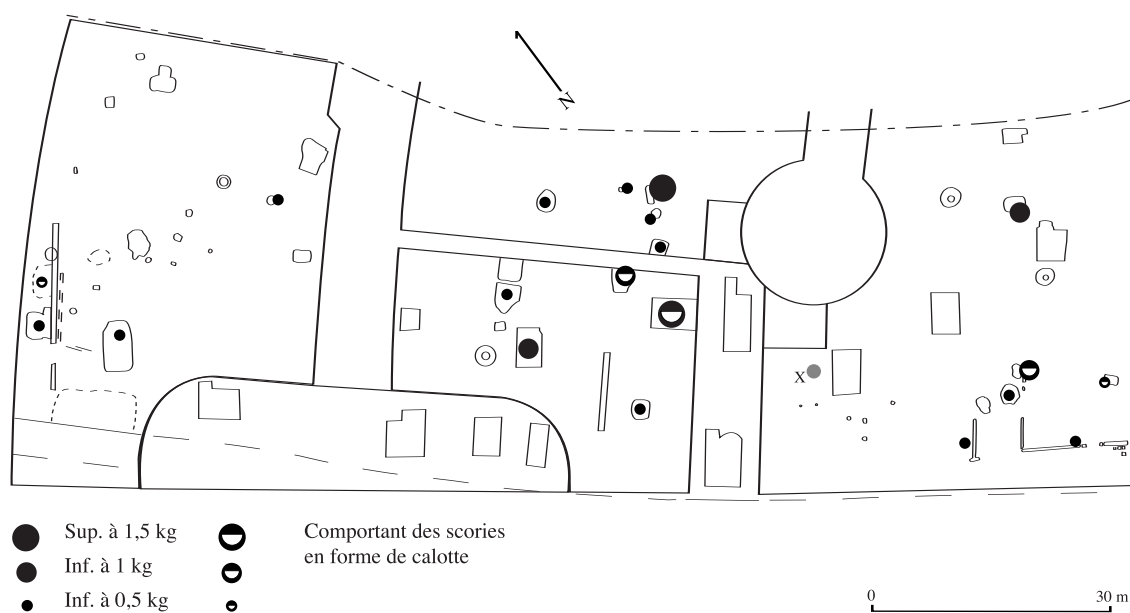


FIG. 52. — Répartition des scories dans les structures de la phase 3 et localisation du four de potier (X).

Malgré la faible quantité de matériel, il était nécessaire de préciser la nature de l'activité sidérurgique dans une région qui, d'une part, a connu une production importante aux périodes récentes et qui, d'autre part, compte des ferriers liés à la réduction, n'ayant toutefois pas fait l'objet d'étude.

7.3. L'artisanat céramique

Un four de potier fut dégagé en 1984 dans la zone décapée récemment (fig. 13 et 52, X). Il s'agit d'un four circulaire de 1 m de diamètre. La sole conservée lors de la fouille était soutenue par un pilier central. D'après le croquis conservé au Service régional de l'archéologie, l'alandier semble assez long et était obstrué par un gros moellon.

De la céramique fut récoltée à proximité, il s'agit de *terra nigra* (TN) et de céramique rugueuse sombre (RUB) (tableau 7, fig. 53). Étant donné les circonstances de la fouille, il est difficile de caractériser les productions avec certitude, surtout que nous n'avons pas observé de ratés de cuisson au sein du matériel conservé.

La surface de la *terra nigra* est gris noir à noire. La pâte est fine et comporte des inclusions de quartz dont la quantité est difficile à évaluer, et quelques rares petites inclusions de calcite et de magnétite. Sans que l'identité soit certaine, cette pâte se rapproche du groupe 1 de Ville-sur-Lumes (cf. 6.4.3).

La surface de la céramique rugueuse sombre présente une teinte brun gris vif à foncé, tandis que la

pâte est brun jaune à gris jaune. Les inclusions abondantes sont constituées de quartz de taille moyenne, de calcite en fréquence modérée et de quelques petites inclusions de magnétite.

Même si l'attribution de toutes ces formes à l'atelier est sujette à discussion, l'ensemble est homogène du point de vue chronologique. Il correspond en effet à l'horizon VI, l'horizon 2 du site et devait donc être en activité durant la phase 2.

Ce four isolé que les décapages récents n'associent à aucune autre structure de production témoigne d'une activité temporaire et mineure du point de vue économique.

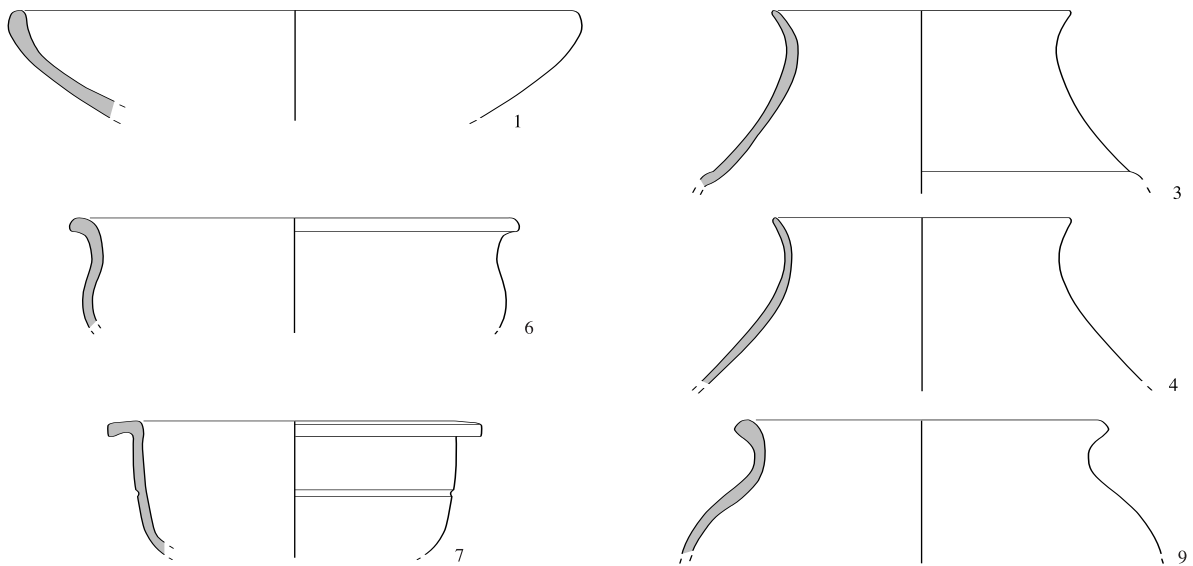
7.4. L'agglomération

L'opération de fouille de 1997, associée aux investigations de 1995 et 1996, met en lumière la zone méridionale de l'agglomération.

La nécropole témoigne d'une occupation dès la première moitié du 1^{er} s. L'espace funéraire étant déplacé ensuite au Roliveau (fig. 1), on peut supposer que la zone fouillée correspond au développement du *vicus* vers le sud et que le centre de celui-ci se situe plus au nord, là où la concentration de vestiges est la plus large.

L'occupation du Haut-Empire s'étale de part et d'autre d'une route dont le tracé au-delà du site n'est pas connu, et couvre une centaine de mètres en largeur. Ce quartier, comme dans la plupart des agglomérations

Fig.	Dénomination	Catég.	Type
1	Assiette à paroi concave	TN	A42
2 (n. ill.)	Bol à collerette	TN	B1
3	Pot à col concave	TN	P51
4	Pot biconique	TN	P54
5 (n. ill.)	Bouteille	TN	BT1
6	Jatte à profil en esse	RUB	B
7	Jatte à marli horizontal	RUB	B
8 (n. ill.)	Pot à lèvres triangulaire	RUB	P
9	Pot à col concave	RUB	P

Tableau 7. — *Les productions locales.*FIG. 53. — *Les productions locales de céramique. Éch. 1/3.*

secondaires de Gaule septentrionale, mêle habitat, activités artisanales et vraisemblablement commerciales. L'atelier de potiers date du début de l'occupation résidentielle et l'important dépôt de céramique de la phase 4 pourrait indiquer l'emplacement d'une boutique. La ou les forges, quant à elles, couvrent sans doute tout le Haut-Empire, c'est-à-dire notre phase 3.

À l'est de l'emprise de la fouille de 1997, on ne peut caractériser l'occupation; par contre, à l'ouest, au-delà des habitations mises au jour en 1996, les sondages permirent d'identifier un réseau de drainage. Celui-ci devait assainir le terrain par la récolte des eaux et leur évacuation dans un large fossé creusé au bas de la pente.

À l'intérieur même du quartier, d'autres éléments d'assainissement sont présents. La plupart des caves comportent, en effet, des fosses de collecte des eaux. Il ne s'agit souvent que d'une ou deux simples fosses creusées au centre ou dans un angle de la structure (149, 207, III, IV et VI) et dans un cas, renforcée à l'aide de moellons (cave VII). Dans la cave 183 cependant, un caniveau de petits moellons barre la surface et le sol de la cave V est percé d'un puits perdu appareillé.

Sans savoir si nos connaissances sont représentatives de la réalité antique, nous pouvons enfin tenter de qualifier l'agglomération, ou tout au moins le quartier sud. Pour ce qui est de la superficie (16 ha), elle s'accorde avec l'ensemble des agglomérations de

Gaule septentrionale. Du point de vue architectural, l'habitat demeure en grande partie en terre et en bois, alors que la pierre est courante dans la région. L'ardoise semble préférée à la tuile. Si les plans des maisons peuvent, dans leur simplicité, trouver de nombreux parallèles, ils ne montrent pas d'aménagement de confort comme l'adjonction d'hypocaustes domestiques. Concernant le mobilier, seule la céramique peut être représentative. Elle semble s'intégrer, malgré la faiblesse des données, dans un faciès régional, où la céramique modelée et celle à dégraissant coquillier sont caractéristiques. Il faut noter l'absence de céramique à vernis rouge pompéien, de bouilloire et la faible quantité des amphores, éléments-clés d'une cuisine romanisée. En conclusion, toutes ces données accentuent l'aspect rustique du quartier et peut-être de l'ensemble de l'agglomération.

Toutefois, deux faits sont remarquables. Nous ne formulerons pas d'hypothèses à leur sujet craignant un état des connaissances trop partiel. Le premier est la création et le développement de notre agglomération à moins de 3 km du *vicus* de Mose et le second est le détachement de ces deux agglomérations de l'axe routier Reims-Cologne (fig. 2), c'est-à-dire de la chaussée reliant la capitale de la Belgique à celle de la Germanie Inférieure.

Mots-clés : Ardennes, Ville-sur-Lumes, agglomération, nécropole, artisanat, habitat, Gaule romaine.